N° 10 1930 Décembre

NOUVELLE
REVUE THÉOLOGIQUE

La Philosophie augustinienne ignore-t-elle l'abstraction?

Les controverses ne sont pas toujours inutiles. Bien peu d'augustinisants acceptent aujourd'hui d'attribuer à saint Augustin une théorie de la connaissance qui suppose la vision immédiate de l'essence divine. Ni la lettre de nombreux textes, ni les affirmations des ontologistes, ni les conclusions tranchantes de quelques historiens plus récents, n'ont pu l'emporter sur l'esprit manifeste de la doctrine et sur les déclarations expresses d'Augustin (1). Ce n'est donc plus sur ce point de la vision en Dieu que l'on cherche à l'heure présente à fonder une opposition fondamentale entre la philosophie augustinienne et celle de saint Thomas. On se tient sur une position moins centrale et moins essentielle sans doute, mais pourtant d'une réelle importance. On dit : la théorie de la connaissance des deux grands docteurs est profondément diverse, car chez saint Thomas elle se résume dans l'abstraction, tandis que chez saint Augustin il n'y a point de place pour l'abstraction. On ne se contente pas d'expliquer d'une autre manière les passages invoqués pour témoigner d'une abstraction augustinienne. On croit pouvoir exclure comme a priori, par la contexture même du

N. d. l. R. — Nous terminons par cet article du R. P. Boyer, professeur à l'Université Grégorienne, la série des articles qui ont été consacrés chaque mois à saint Augustin au cours de cette année jubilaire.

(1) Le Dr Johannes Hessen, décédé depuis peu, avait donné quelque renouveau à l'interprétation des ontologistes.

système, toute abstraction véritable. Ainsi Cuvier pouvait déduire la présence ou l'absence d'une pièce dans un organisme dont il connaissait quelque fragment. En philosophie, une telle divination peut certes rendre des services ; mais c'est une opération délicate, et, dans le cas présent, je crois pouvoir dire qu'elle n'a pas été heureuse.

C'est dans une thèse très fouillée et très vivante du R.P.Kälin O.S.B. que j'ai d'abord lu l'argument destiné à devenir l'Achille des adversaires de l'abstraction augustinienne. Le voici en résumé, tout formé et déjà sûr de la victoire : Que saint Augustin ait connu la doctrine de l'abstraction, « cela doit apparaître tout à fait impossible, si l'on considère que chez Augustin manquent les *conditions psychologiques* de la doctrine de l'abstraction. Celle-ci a pour dernier fondement l'union substantielle de l'âme et du corps. Là seulement où ces deux parties de l'être se trouvent en cette relation intime qu'enseigne Aristote, on peut comprendre que la connaissance supérieure soit si étonnamment liée avec l'inférieure » (1).

Ce raisonnement, accepté de divers côtés, a été repris avec beaucoup d'ampleur et de précision par M. Etienne Gilson. On me permettra de m'en tenir à la présentation de l'éminent professeur de la Sorbonne et d'examiner ainsi quelques pages d'un livre dont j'ai été, je crois, parmi les premiers à dire beaucoup de bien (2). Dans ces pages elles-mêmes, si j'en estime les conclusions fausses, je trouve cependant plus d'une suggestion à retenir (3).

(1) « Doch dieses muss ganz als ausgeschlossen erscheinen, wenn man in Betracht zieht, dass bei Augustin die *psychologischen Voraussetzungen* zur Abstraktionslehre fehlen. Diese hat zu ihrer tiefsten Grundlage die substantielle Vereinigung von Leib und Seele. Nur wenn diese beiden Wesensteile in jenem innigen Verhältnisse zu einander stehen, wie es Aristoteles gelehrt hat, ist es verständlich, wie auch die höhere Erkenntnis mit der niedern in einem so wunderbaren Zusammenhange steht. » Bernard Kaelin, o. s. b. *Die Erkenntnisslehre des hl. Augustinus*, Sarnen, 1920, pag. 60-61. — (2) Dans *la Vie Catholique* début de Septembre 1929. — (3) E. Gilson. *Introduction à l'étude de saint Augustin*, Paris, Vrin, 1929, pag. 113-125. — Dans cet ouvrage, M. Gilson rejette très nettement l'interprétation des ontologistes. On ne peut dire non plus qu'il regarde le système d'Augustin comme *opposé* à celui de saint Thomas : ce sont

Citons d'abord le passage essentiel: « L'abstraction aristotélicienne est, par définition, une abstraction à partir du sensible aristotélicien, or ce sensible implique à son tour l'existence d'un plan commun à l'âme et aux choses, qui permette aux choses d'agir sur l'âme et de la modifier. L'âme sensitive aristotélicienne, en tant précisément que sensitive, n'est pas supérieure au corps sensible en tant que sensible, et c'est ce qui permet au corps d'agir sur l'âme en y introduisant l'espèce dont l'âme tirera l'intelligible par voie d'abstraction. Au contraire, en vertu de la transcendance absolue qu'il attribue à l'âme par rapport au corps, saint Augustin ne peut admettre que le sensible soit reçu de l'objet dans l'âme ; la sensation et l'image sont donc immédiatement des produits directs de la pensée : est enim sensus et mentis. Ainsi donc, à parler en toute rigueur, l'ordre sensible aristotélicien existe bien dans la nature telle qu'Augustin la conçoit, mais non dans l'âme. Sur quoi, dès lors, l'abstraction pourrait-elle porter, et pourquoi devrait-elle transmuer le sensible en intelligible, puisque, installée d'emblée dans son propre domaine, la pensée opère dès le début sur de l'immatériel pur. Mais si l'illumination n'abstrait pas, que fait-elle? » (1).

Oui, que fait elle? On est bien embarrassé pour le dire, lorsqu'on a, comme M. Gilson, la sagesse de ne faire consister l'illumination augustinienne ni dans la vision de l'essence divine, ni dans la présentation d'idées toutes faites par un intellect agent séparé. Exclure à la fois la vision en Dieu, l'intellect agent universel et l'abstraction, c'est sans aucun doute se rendre difficile la tâche de définir l'illumination augustinienne. Mais avant de voir comment M. Gilson résout cette difficulté, examinons ce que vaut l'argument qui lui fait rejeter la solution par l'abstraction. Pour que l'abstraction fût possible, dit-on en somme, il faudrait qu'il se trouvât dans l'âme du sensible à transformer en intelligible. Or

pour lui des systèmes « frères », comme il l'a dit dans sa belle conférence de la Semaine augustinienne de Rome. Je crois seulement que, sur quelques points, il ne voit pas encore assez la fraternité des deux doctrines. — (1) Pag. 114-115.

dans la psychologie d'Augustin, il n'y a pas de sensible à transformer en intelligible. Le sensible qui s'y trouve est déjà de l'immatériel pur. Formé par l'activité de l'âme seule, il est tout différent du sensible aristotélicien, du phantasme thomiste, qui est le produit du composé, âme et corps. L'abstraction est donc chose thomiste, et elle est étrangère à l'augustinisme.

Cette argumentation tomberait évidemment si l'on démontrait l'une *ou* l'autre des deux propositions suivantes : premièrement, le sensible dans l'âme est tout aussi immatériel dans le thomisme que dans l'augustinisme, ou, si l'on veut, tout aussi véritablement sensible dans l'augustinisme que dans le thomisme ; deuxièmement, le sensible qui est dans l'âme a dans le système augustinien la même aptitude et la même exigence que dans le système thomiste à être transformé en intelligible. Nous allons essayer de montrer la vérité de l'une *et* de l'autre de ces deux propositions.

Soit la première : même immatérialité du sensible dans les deux philosophies. Il n'est pas nécessaire, pour l'établir, de discuter l'interprétation d'un grand nombre d'historiens, qui, à mon avis, exagèrent les différences réelles du thomisme et de l'augustinisme en ce qui regarde l'union de l'âme et du corps et aussi la psychologie de la sensation. Ces différences sont plutôt dans le degré d'achèvement et de précision que dans la substance de la doctrine. Mais ici cela n'importe pas. Acceptons que, selon saint Augustin, l'âme seule produise l'image sensible, et qu'il y ait donc sur ce point une opposition essentielle entre nos deux grands docteurs. Que s'en suit-il ? Il s'en suit, je le veux bien, qu'on ne comprendra pas comment un agent tout spirituel ait pu se donner un terme de connaissance spatial, successif, déterminé par un ensemble de qualités sensibles. Mais ce n'est pas notre question présente. Nous prenons le sensible tout formé. Saint Augustin conserve-t-il au terme intérieur de la sensation, et par suite aux objets de la mémoire sensible et de l'imagination, aux images, tous les caractères du sensible ? C'est toute la question et il faut manifestement y répondre par l'affirmative. Selon le saint docteur, le sensible exté-

rieur imprime dans le sens sa forme, sa ressemblance (entendez si vous voulez que l'âme produit seule dans le sens la forme, la la ressemblance du sensible extérieur) ; et cette ressemblance est si exacte et garde une relation si intime et si immédiate avec l'objet extérieur, que seule la réflexion nous empêche de la prendre pour l'objet extérieur lui-même. Elle est à l'objet ce qu'est au relief d'un anneau l'impression qu'il produit dans la cire. « Cette modification du sens, qu'on appelle la vision, est imprimée uniquement par le corps que l'on voit, c'est-à-dire, par une chose visible.... Mais la forme du corps qui est vu et la forme que celle du corps produit dans le sens de celui qui voit ne peuvent être distinguées par le sens, car elles sont unies si étroitement qu'on ne peut les distinguer. Mais nous découvrons par la raison que nous n'aurions jamais pu sentir, s'il ne s'était produit dans notre sens une image du corps que nous voyons. Quand on imprime un anneau sur la cire, on ne voit l'image que lorsqu'on la sépare de l'anneau: cela ne fait pas qu'elle ne soit pas produite auparavant » (1). S'il s'agit par exemple de l'image d'une maison, ce qui est dans l'âme à l'état de sensation ou d'image, c'est quelque chose de tout semblable à cette maison, une représentation de longueur, largeur et hauteur, avec la forme et la coloration des murs, portes et fenêtres. « Là (dans l'immense réceptacle de ma mémoire) le ciel, la terre et la mer sont à ma disposition, avec tout ce que j'ai pu sentir en eux, excepté ce que j'ai oublié » (2). Il est vrai, ces objets sensibles n'ont plus dans l'âme la matérialité qui les fait rigides dans leurs dimensions, impénétrables les uns aux autres, lourds, destructibles, fixés en un seul point de l'espace. Une maison qu'on imagine ne pèse pas à porter. L'image d'un corps n'est pas un corps (3). C'est pourquoi on peut faire des images une classe à part, distincte de celle des corps et de celle des intelligibles. C'est la classe du spirituel, d'un mot qui a beaucoup de sens, mais que l'Apôtre a employé pour celui-là,

(1) *De Trinitate*, livre XI, c. 2, n. 3. — (2) *Confessions*, livre X, c. 8, n. 14. — (3) Cf. *Epistola 147*, c. 17, n. 43.

c'est-à-dire pour ce qui n'est ni un corps, ni de l'intelligible. La vision spirituelle est la représentation d'un corps absent (1). Que ce mot de spirituel ne nous induise point en erreur; il signifie simplement que la connaissance sensible et son terme intérieur ne sont pas des corps.

Ecoutons maintenant saint Thomas. Sans doute, il veut que le sensible senti ou imaginé se trouve dans l'âme avec les conditions de la matière, c'est-à-dire avec sa singularité matérielle, déterminé dans l'espace et dans le temps. Mais il l'y veut aussi sans sa matière, et par conséquent immatériel, spirituel. Il ne recule pas plus que saint Augustin devant ces mots : « Il y a des actions de l'âme plus hautes (que celles de la vie végétative), qui dépassent les actions des formes naturelles, même quant au terme produit, c'est-à-dire en tant qu'ils sont dans une âme capable d'être toutes choses selon une forme d'être *immatérielle*. L'âme en effet est en quelque façon toutes choses en tant qu'elle est *sensible* et intelligente. Car cet être immatériel a nécessairement plusieurs degrés. Un premier degré consiste en ce que les choses sont dans l'âme sans leur matière propre, mais cependant avec la singularité et les conditions individuelles qui suivent la matière ; et ce degré est celui du sens, qui reçoit les espèces individuelles sans matière, mais cependant dans un organe corporel ». (2) Et dans la *Somme*, on lit : « Pour l'acte du sens, il est requis une modification *spirituelle*, par laquelle la forme sensible qui fait connaître (intentio formae sensibilis) soit produite dans l'organe du sens. Autrement, si la seule modification naturelle suffisait pour sentir, tous les corps naturels sentiraient quand ils sont modifiés » (3). Ainsi donc, par suite d'une modification spirituelle, le sensible vient à se trouver dans l'âme d'une façon immatérielle ; il retient ses caractères de singulier matériel, mais sans matière. C'est exactement ce que nous disait Augustin. Qu'on note, si l'on veut, que saint Thomas pense et déclare que le sensible ne garderait pas ses caractères de singulier matériel, s'il n'était pas

(1) Voir *De Genesi ad litteram*, livre XII, chap. 6, 7, 8. — (2) *Qu. disp. de anima*, art. 13, c., ante medium. — (3) *Sum. theol.*, Ia, qu. 78, art. 3, c.

reçu dans un organe corporel, et que l'on croie, à charge de le prouver, que saint Augustin n'a pas vu cette condition, cela n'intéresse en rien le point que nous voulions établir maintenant. Selon les textes augustiniens, le sensible se trouve dans l'âme aussi matériel que selon la doctrine de saint Thomas, c'est-à-dire comme une image toute semblable au singulier sensible représenté, spatiale, sans tenir de la place, et déterminée de même façon, bien que sans matière ; et dans les articles de saint Thomas, le sensible est décrit comme aussi immatériel et spirituel que dans les pages d'Augustin, c'est-à-dire comme existant dans l'âme d'une manière immatérielle, bien que soumis aux conditions de la matière, et bien que reçu dans un organe corporel.

Venons à l'autre point. L'image augustinienne peut-elle servir à l'abstraction aussi bien que le phantasme thomiste ? Si elle est de l'intelligible en acte, il est clair que l'abstraction ne peut porter sur elle. Par l'abstraction on met en acte de l'intelligible qui n'y était pas. Mais si l'image des corps que saint Augustin place dans l'âme n'est à aucun degré de l'intelligible, pourquoi ne pourrait-elle pas être le point de départ de l'abstraction ? L'abstraction ne consiste pas à transformer en esprit ce qui était un corps, mais à faire voir dans un corps ou dans l'image spirituelle d'un corps l'intelligible que les sens ne peuvent atteindre et que l'intelligence ne trouve pas tout fait. Or, on ne peut douter que l'image des corps dans l'âme ne soit pour Augustin toute différente de l'intelligible. A ceux qui cherchent à présenter le sensible, soit le sensible extérieur, soit le sensible reçu dans l'âme, comme immédiatement intelligible, comme de l'intelligible en acte, on doit répondre avec une grande assurance de ne pas se tromper : ce n'est pas là du thomisme, mais c'est bien moins encore, si possible, de l'augustinisme. L'opposition entre sensible et intelligible est chez Augustin au maximum. Sur d'autres doctrines, il s'est éloigné de Platon ; en celle-ci, il est resté platonicien. Voici d'ailleurs qui tranche tout débat en la matière. Saint Augustin a consacré plusieurs chapitres de son *De Genesi ad litteram* à la distinction de l'intelligible et de

l'image spirituelle. Et le corps extérieur, et l'image que nous nous en formons d'une façon inconsciente dans la sensation et d'une façon consciente dans l'imagination et le souvenir, tout cela reste encore dans l'ordre des signes. Les animaux sans raison peuvent atteindre cet ordre. Mais l'intelligible auquel ces signes peuvent conduire, il faut une autre lumière, l'intelligence, pour le percevoir. Il faut même déjà l'intelligence pour percevoir les signes comme tels. « Quand on lit : *Tu aimeras ton prochain comme toi-même*, les lettres sont vues corporellement, le prochain est représenté spirituellement, l'amour est perçu intellectuellement. Il est vrai, les lettres absentes peuvent être représentées spirituellement, et le prochain présent peut être vu corporellement ; mais l'amour ne peut en sa substance être regardé par les yeux du corps, ni être représenté spirituellement par une image semblable à un corps. Il ne peut être connu et perçu que par l'âme supérieure, c'est-à-dire par l'intelligence (1) ». Un peu plus haut, on lit : « L'amour est-il connu d'une manière comme présent, dans sa propre essence, et d'une autre manière comme absent, en quelque image semblable à lui? Non, certes (cela est le propre des corps). Autant qu'il peut être connu par l'âme supérieure, c'est lui-même qui est connu, mieux par celui-ci, moins bien par celui-là ; mais si l'on se représente quelque image corporelle, ce n'est pas lui que l'on voit » (2). Rien n'est plus certain que, selon saint Augustin, les sens et l'imagination perçoivent des choses unes et multiples, mais que l'intelligence seule connaît l'unité, la multiplicité, le nombre (3).

Citons un texte qui en dira plus long que tous nos commentaires. « Nous appelons sensibles les choses qui peuvent être senties par la vue et le toucher du corps, et intelligibles celles qui peuvent être perçues par le regard de l'intelligence. Il n'est pas en effet de beauté corporelle, soit dans l'état du corps, comme dans

(1) *De Genesi ad litteram*, lib. XII, c. 11, n. 22. — Cf. *Contra Faustum*, lib. XX, c. 7. — (2) *De Genesi ad litteram*, lib. XII, c. 6, n. 15. — (3) Voir, par exemple, notre étude *L'idée de vérité dans la philosophie de saint Augustin*, pag 53 et suiv., pag. 62. Cette étude est supposée comme base du présent article.

les formes, soit dans le mouvement, comme dans une cantilène, dont l'esprit ne juge. Il ne le pourrait certes pas, si cette beauté ne se trouvait en lui, sans épaisseur de masse, sans bruit de voix, sans extension dans l'espace ou dans le temps » (1). Les images des corps se présentent comme les corps eux-mêmes; elles sont étendues et massives; elles s'étalent dans l'espace et dans le temps. Elles sont donc aussi peu intelligibles comme telles que les corps eux-mêmes. Dites, si vous le voulez, que ces images ne sont jamais en aucune manière pénétrées par l'intelligence; ou bien soutenez qu'elles deviennent intelligibles autrement que par l'abstraction; mais il est impossible de maintenir qu'elles n'ont pas à devenir intelligibles et qu'elles le sont déjà. Il fallait d'ailleurs nous y attendre: puisque les images augustiniennes sont aussi liées que les phantasmes thomistes aux conditions de la matière, elles sont aussi éloignées qu'eux du degré de l'intelligible et elles ont le même besoin d'une intervention supérieure pour pénétrer en quelque façon dans l'intelligence. S'il est quelque obstacle à l'existence d'une véritable abstraction dans la philosophie augustinienne, ce n'est pas dans la nature de l'image qu'il faut le chercher.

D'autres impossibilités ont été mises en avant pour exclure ou du moins pour exténuer à l'extrême l'abstraction dans la théorie augustinienne de la connaissance. Mais, à mon sens, elles ont moins d'apparence encore que celles que nous venons d'écarter. En tout cas, laissons ici la question du possible, et recherchons directement ce qu'Augustin a enseigné en fait. Je voudrais, aussi brièvement que je le pourrai, démontrer ces deux propositions: 1° Saint Augustin enseigne que l'âme humaine, au contact du sensible, acquiert une lumière créée, par laquelle elle connaît la nature des choses sensibles; 2° cet enseignement contient tout l'essentiel de la doctrine thomiste de l'abstraction.

Soit le texte que nous venons de citer, et dans lequel nous avons appris que l'âme juge des corps selon une forme, une idée intel-

(1) *De Civitate Dei*, lib. VIII, c. 6.

ligible, qui est en elle. Cette idée, qui sans doute dérive de l'idée incréée, n'est pourtant pas l'idée incréée, mais une forme créée. En effet, elle est changeante. « Si là aussi (dans l'esprit) cette forme n'était pas changeante, un esprit ne jugerait pas mieux qu'un autre de la forme sensible, l'esprit vif mieux que l'esprit lent, le docte mieux que l'ignorant, l'exercé mieux que celui qui l'est moins, et un même esprit mieux quand il progresse qu'auparavant. Ce qui reçoit le plus et le moins est certainement changeant » (1). Changeant et créé, pour le docteur d'Hippone, c'est tout un. Comme d'autre part, à l'époque de ce texte, Augustin rejetait l'innéisme (2), l'idée intelligible par laquelle nous jugeons des corps est une idée acquise. Cette idée nous fait connaître la nature des corps, non pas certes la nature entièrement déterminée, comme serait celle du cheval comme tel, mais la nature des corps cependant, dans la mesure où les idées les plus générales d'être, de beauté, d'unité, de corps, de vie la peuvent exprimer. Dire, en effet, qu'un corps existe, qu'il est un, qu'il est beau, qu'il est corps, qu'il est vivant, ou mieux encore, qu'il existe, qu'il est beau, un, vivant, et ainsi de suite, autant qu'il convient, c'est-à-dire autant que le demande sa nature, c'est ce que saint Augustin appelle juger des corps. On ne peut vraiment savoir cela d'un corps, en tout ou en partie, sans connaître rien de l'essence de ce corps, rien de ce qui peut et doit se rencontrer en d'autres individus. On a donc acquis sur un objet sensible une connaissance que le sens ne donne pas. C'est que « l'âme humaine (l'âme supérieure, *mens* itaque humana) a d'abord par les sens du corps l'expérience de ces choses créées et elle en acquiert la connaissance selon la mesure de l'infirmité humaine » (3). Acquérir des choses sensibles une science à laquelle les sens n'atteignent pas, c'est le propre de notre intelligence, et c'est sa gloire : « Puisque les yeux intérieurs sont les juges des yeux extérieurs, qu'ils les ont comme des messagers et des serviteurs prêtant leur

(1) *De Civitate Dei*, lib. VIII, c. 6. — (2) Cf. *De Trinitate*, lib. XII, c. 15, n. 24. — (3) *De Genesi ad litteram*, lib. IV, c. 32, n. 49.

ministère, qu'ils voient beaucoup de choses que ne voient pas les yeux extérieurs et que ceux-ci ne voient rien dont les yeux intérieurs ne jugent en maîtres : qui ne mettrait les yeux intérieurs incomparablement au-dessus des autres? » (1).

Mais à quoi servirait d'accumuler les textes? Ils nous répèteraient tous que les corps sont présentés par les sens à l'intelligence et que celle-ci les juge selon les raisons éternelles. Mais peut-elle juger sans connaître? Peut-elle donner aux corps des prédicats, sans savoir que ces prédicats sont en eux réalisés? Et si elle le sait, elle a donc sur la présentation des sens saisi dans les corps des caractères que les sens ignorent. Elle est passée de la singularité sensible à la nature intelligible. Et c'est ce que nous voulions établir. M. Gilson écrit : « Tout se passe comme si Augustin ne considérait le concept que comme le sujet des jugements apodictiques qu'il fonde et comme si cet élément du concept était précisément ce que l'illumination divine se propose avant tout d'expliquer » (2). Si l'éminent historien veut dire, comme le contexte le suggère (3), que les idées divines, par l'illumination, n'entrent pas elles-mêmes dans le contenu de la pensée, mais impriment à ce contenu sa forme, sa règle et sa certitude, rien n'est plus exact. Mais comment ne pas voir que cette doctrine implique l'abstraction, bien loin de l'exclure? Quand je juge, il y a un contenu dans ma pensée. Si ce contenu n'est pas une idée divine, et s'il est distinct d'une représentation sensible, il est donc formé par une idée humaine, un concept, dont on affirme qu'il est réalisé dans la représentation sensible. En présence du sensible, sous l'influence de la lumière divine (de l'Idée correspondante), l'intelligence s'est formée une idée à elle, l'idée de la beauté, par exemple, en même temps qu'elle voyait cette idée réalisée dans l'objet sensible. Ajoutez que la force intellectuelle qui a, sous la règle supérieure

(1) *Epistola 147*, c. 17, n. 41. — (2) *Introduction à l'étude de saint Augustin*, p. 123. — (3) A la page suivante : « Immédiate et par conséquent intuitive, l'action des idées divines sur la pensée n'implique cependant aucun ontologisme, parce qu'elle est essentiellement régulatrice et ne comporte pas de contenu. »

des raisons éternelles, donné naissance à cette idée et à ce jugement, est une lumière créée : et vous aurez une théorie de la connaissance authentiquement augustinienne (1).

Or, tout l'essentiel de l'abstraction posée par saint Thomas d'Aquin se trouve dans cette théorie. Je dis l'essentiel, non les mots, ni l'exposé explicite, ni les dernières déterminations. Écartons même la question de savoir si pour saint Augustin toute connaissance commence par le sensible. La connaissance de l'âme a son explication propre. Voyons seulement que l'abstraction thomiste se réduit en substance à ce que nous avons vu se vérifier dans le jugement augustinien, quand il porte sur les corps. Ici, on s'égare aisément, si l'on ne prend bien soin de ne pas mêler à la doctrine de l'abstraction des résidus d'empirisme. Il importe en particulier de comprendre exactement comment l'espèce intelligible provient du phantasme. Le phantasme reste physiquement ce qu'il est. Il demeure sensible et ne devient pas chose intelligible. L'espèce intelligible, qui est formée dans l'intellect possible, ne contient dans sa réalité physique rien qui ait appartenu au phantasme, ni même rien qui ressemble à ce qui est (en acte) dans le phantasme. C'est l'intellect agent qui forme l'espèce intelligible. Il le fait sans subir ni détermination ni influence de la part du phantasme. Il est toujours en acte. Il est la lumière immanente qui est en nous l'empreinte de la Vérité éternelle. Ce qui est éclairé, réglé, formé par lui peut être dit éclairé, réglé, formé par les raisons éternelles. Il se sert pourtant du ministère du phantasme. Mais pour quel effet? Uniquement pour que l'espèce intelligible conduise à la connaissance d'un intelligible contenu (en puissance) dans le phantasme. En somme, quand le phantasme est formé, l'âme, en vertu de sa propre lumière, se détermine, en illuminant le phantasme, à connaître en acte l'intelligible qui est en puissance dans le phantasme.

(1) Que la lumière dans laquelle on voit immédiatement la vérité des jugements soit une lumière créée, cela est dit plusieurs fois explicitement. Voir par exemple : *Epistola 147*, cap. 17-18. *Contra Faustum*, lib. xx, c. 7.

Il serait superflu de citer des textes qui s'offrent d'eux-mêmes à la mémoire. Si je dis maintenant : quand l'image d'un corps est dans l'âme, l'intelligence, en vertu de la lumière qu'elle reçoit d'en haut (mais qui étant reçue est en elle) parvient à connaître en quelque mesure ce en quoi l'objet sensible participe, ou mieux doit participer aux raisons éternelles, — je ne crois pas, en disant cela, dire une chose substantiellement différente; et cependant, j'ai dit ce que nous avons trouvé dans les jugements augustiniens sur les corps.

Ici, se présenteraient d'autres adversaires. Volontiers, ils concéderaient l'existence d'une abstraction augustinienne, qui serait une abstraction véritable, en ce sens que l'intelligence humaine aurait besoin, selon Augustin, « pour penser les réalités qui lui sont proportionnées, de s'ouvrir à une *influence* d'origine expérimentale »(1); mais cette abstraction ne serait pas thomiste, et surtout pas aristotélicienne, parce qu'elle ne consisterait pas à dématérialiser l'image pour la rendre intelligible en acte (2). A première vue, il semblerait que ces interprètes nous permettraient de répondre affirmativement à la question posée dans le présent article. Mais, pour tout dire, je n'en suis pas sûr.

Il me semble, en effet, que l'abstraction comme telle n'est que d'une sorte. On doit la définir une opération par laquelle l'esprit dégage l'intelligible du sensible. Or, nous l'avons vu plus haut, il est absolument impossible de penser que pour Augustin l'image d'un corps soit de l'intelligible; elle l'est, répétons-le, moins

(1) B. Romeyer, Archives de Philosophie, vol. 7, cah. 2 (1930) *Études sur saint Augustin*, Trois problèmes de philosophie, p. 221. De cette étude excellente, je regrette de n'avoir à citer que le court passage qui provoque mon dissentiment.

(2) Cf. *ibid.*, pag. 217-221. — Dans la brillante conférence qu'il donna à la Semaine augustinienne de Rome, le R. P. Xiberta, o. c., admit dans saint Augustin une abstraction véritable et même une abstraction aristotélicienne, mais plutôt à l'état implicite et embryonnaire, affleurant en des textes sporadiques ; et parmi les raisons qu'il voyait à cette imperfection doctrinale, il comptait aussi l'ignorance de la doctrine aristotélicienne sur la façon dont le plantasme devient intelligible. Les *Acta Hebdomadae august.-thomist.* vont paraître chez Marietti (Rome-Turin).

encore que pour saint Thomas, si cela se peut. Dire que l'image est intelligible par elle-même, ce n'est pas seulement supprimer l'abstraction dans la doctrine augustinienne, c'est en retrancher l'illumination, dans la mesure au moins où celle-ci s'applique à la connaissance du monde visible; c'est ôter son sens à la fonction de juge que l'intelligence exerce sur les corps et qui consiste en une sorte de confrontation avec les intelligibles; c'est méconnaître la distinction si explicitement et si fréquemment inculquée par Augustin entre le sensible (corporel et spirituel) et l'intelligible. Mais si l'image n'est pas intelligible par elle-même, et si néanmoins l'intelligence parvient à la juger et à lui attribuer avec vérité des prédicats intelligibles, ces intelligibles ont donc été dégagés du sensible. Il y a donc eu abstraction.

Qu'on relise les nombreux textes dans lesquels saint Thomas explique ceux d'Augustin. Qu'on fasse très large, autant qu'on le pourra raisonnablement, la part de l'interprétation révérencielle. Il reste que saint Thomas note des différences entre Augustin et lui, quand il s'agit de la genèse de la connaissance sensible; mais quand il est question de la connaissance intellectuelle, il croit manifestement pouvoir s'accorder, au moins dans les grandes lignes, avec le saint docteur d'Hippone. Il lui emprunte même des éléments très importants, et peu visibles chez Aristote, par exemple sur la liaison de notre connaissance avec les raisons éternelles. Il réduit les divergences à de simples questions de point de vue, de méthode, ou de terminologie. A un endroit où il a voulu entrer profondément dans la pensée d'Augustin, il a conclu que selon ce Père la force intellectuelle qui fait voir les intelligibles est immanente en chaque homme et que, malgré une autre manière de parler, la différence entre la doctrine d'Augustin et la sienne propre n'est pas grande : « non multum refert (1). » C'est la sentence que nous croyons devoir maintenir.

Rome. CHARLES BOYER, S. I.

(1) *De spiritualibus creaturis*, art. 10, ad 8.

La conférence de Lambeth et la morale du mariage

Le samedi 9 août 1930, 307 évêques en communion avec l'Église anglicane d'Angleterre terminaient par un service solennel à l'abbaye de Westminster leurs assises décennales, tenues, comme en 1920, à Londres, dans le palais de Lambeth (1). L'assemblée n'avait pas été un synode, mais plutôt un congrès, où les représentants qualifiés de l'Église anglicane exprimaient et échangeaient leurs vues ; elle avait duré cinq semaines. L'indéniable prestige de tant d'hommes honnêtes et instruits et la grande influence que leurs conclusions exerceront nécessairement sur les mœurs de l'Angleterre et de l'Empire britannique revêtent d'un haut intérêt leurs décisions en matière sexuelle et matrimoniale. Faire connaître et apprécier ces décisions est la raison d'être de cette étude. Auparavant, il ne déplaira pas aux lecteurs de cette Revue de prendre connaissance des autres actes de cette Conférence, d'apprendre ce qu'il contiennent d'utile ou de suggestif pour le public catholique.

Notre travail contiendra donc une partie plus générale, en quelque sorte préliminaire, puis une partie spéciale, concernant la morale du mariage.

Article I.

Vue générale sur la Conférence anglicane de Lambeth

I. *Inventaire des documents.*

Les publications consacrées à la Conférence de Lambeth (2) contiennent d'abord une *lettre encyclique* que les prélats adres-

(1) C'est dans ce palais, que réside l'archevêque de Canterbury, quand il est à Londres. L'archevêque de Canterbury est actuellement le Rt. Rev. C. Lang, ancien archevêque d'York et successeur du Rt. Rev. Randall Davidson.

(2) Voir *Lambeth Conference*, 1930. *Encyclical Letter from the Bishops with*

sèrent aux tenants de leur communion; puis les 75 résolutions qu'ils adoptèrent; enfin les *rapports des six comités* chargés par l'assemblée de préparer les résolutions.

I. La lettre encyclique débute solennellement par un salut qu'au nom de Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ adressent aux fidèles dans le Christ Jésus « les Archevêques et Évêques de la Sainte Église catholique »; c'est ainsi qu'ils s'intitulent, en se déclarant porteurs de la mission que Notre-Seigneur transmit à l'Église par l'intermédiaire des Apôtres. L'encyclique traite successivement les points suivants : *doctrine chrétienne sur Dieu; vie et profession* (witness : témoignage) *de la Communauté chrétienne; unité de l'Église; communion anglicane; ministère de l'Église; la jeunesse et sa vocation.*

II. Les Résolutions, aussi bien que les rapports des Comités, sont rangées sous les six mêmes rubriques.

III. Quant aux rapports des Comités, le *Church Times* du 15 août en souligne l'importance pour mieux connaître la signification des résolutions principales. Par contre, le texte officiel nous avertit que les rapports n'ont que l'autorité du Comité qui présentait chacun d'eux, et qu'ils ne rallièrent pas toujours l'unanimité. Le journal ne nous parle que des trois premiers rapports, les seuls, sans doute, qui puissent nous intéresser, et présente à leur sujet quelques observations. Dans le texte officiel, les rapports vont de la page 63 à 200 : ils prennent donc 148 pages. Les six Comités s'occupèrent des six sujets indiqués plus haut.

the Resolutions and Reports. London Society for promoting Christian Knowledge. Vol. in-8, de 200 p. (ou mieux 208 p., puisque la p. 5 est répétée 8 fois, avec 5A, 5B, etc.). — Voir encore *The Church Times* du 15 août 1930, Londres, Palmer et Sons. Le journal donne la lettre encyclique, les résolutions et quelques extraits des rapports des trois premiers Comités, avec des remarques critiques.

II. *Le contenu des documents.*

§ 1. Dans l'ordre dogmatique.

L'encyclique rappelle et confirme l'appel à l'Union des Églises, adressé au monde chrétien par la Conférence de 1920, et note qu'alors l'idée de communauté et d'union avait dominé l'assemblée, tandis que maintenant le témoignage à rendre à Jésus-Christ ou la *profession* a concentré l'attention. *Profession* et *Société* sont d'ailleurs en étroite relation : toute société doit rendre témoignage à certains grands principes, et le témoignage ne saurait être efficace qu'avec l'appui d'une société.

1. La Conférence professe la foi en Dieu Créateur et Rédempteur. Cette foi a baissé, dit-elle, non sans grand dommage pour la morale.

Elle déplore aussi l'absentéisme aux services du dimanche. D'autre part, elle estime que le courant scientifique et philosophique d'aujourd'hui fait présager pour la foi en Dieu un milieu plus favorable que jamais. Elle recommande aux clercs et aux laïques de se pénétrer davantage de la pensée de Dieu, de lire avec un nouvel empressement la Bible et surtout le Nouveau Testament, et de s'assimiler aussi la pensée contemporaine. D'après les prélats de la Conférence, sous l'action du Saint-Esprit, qui inspire et guide tous ceux qui cherchent la vérité, la révélation du Christ, en passant par divers milieux et divers temps, s'est enrichie de nouveaux apports : conçue d'abord à la façon juive, elle a été informée ensuite par la mentalité grecque et romaine, puis par celle des races teutoniques et slaves ; on peut espérer de nouveaux enrichissements de la part des nations d'Asie et d'Afrique, quand elles seront christianisées.

Le lecteur sera tenté de réclamer des membres de la Conférence une plus grande précision, de leur demander si ces enrichissements concernent aussi le fond de la doctrine. Dans la négative, quel est l'enrichissement de la révélation elle-même ? Dans l'affirmative,

nous n'avons donc plus affaire à la révélation de Jésus-Christ seul, mais à la révélation de Jésus-Christ et de ses continuateurs, c'est-à-dire les fidèles, sous une influence du Saint-Esprit dont il n'y a pas de trace dans la Sainte Écriture. Nous comprenons mieux le vœu qu'exprime la Conférence, de voir l'Église s'introduire dans les écoles, et des facultés de théologie s'établir dans les Universités. Et nous l'approuvons, quand elle conseille au clergé et aux fidèles de s'appliquer à la prière personnelle et de progresser dans l'art de prier; ou quand elle recommande des retraites spirituelles pour entrer plus à fond dans la vie surnaturelle. Seulement, en ce point, la Conférence ne fait qu'adopter une direction catholique romaine.

2. La nécessité reconnue de développer le bagage scientifique des ministres de l'autel amène assez naturellement la Conférence à tracer, au nº 64 des Résolutions, comme un programme d'études qui n'est pas sans intérêt. Voici les articles de ce programme : « Une connaissance suffisante de la Bible, de la liturgie ; histoire, théologie, morale, ministère pastoral, initiation à la vie de piété : voilà qui est de souveraine importance. Il faut ajouter l'enseignement de la lecture et de la prédication. Outre cela, tout en étant préoccupés de ne pas surcharger le programme de nos collèges théologiques, nous croyons avantageux que les étudiants reçoivent une instruction élémentaire en psychologie, pédagogie, économie sociale et en d'autres branches qui viennent à point dans leur carrière, de façon qu'ils soient encouragés à garder, après leur ordination, du goût pour ces matières ».

3. Plus intéressant pour nous est le concept que les évêques anglicans se forment de l'unité de l'Église. Ils ne nient pas que Notre-Seigneur veuille une Église unique groupant tous les fidèles dans la profession d'une même foi et d'une même morale. Mais, pour eux, c'est là un idéal qui ne sera réalisé que dans un avenir lointain (résol. 49) ; en attendant, il faut préparer cette unité ; et le moyen le meilleur à leurs yeux est d'organiser des conférences entre les diverses Églises pour établir les points communs et les

points divergents. De là, le prix qu'ils attachaient aux Conversations de Malines : elles sont citées en premier lieu dans la résol. 32, avec un éloge pour le courage et la charité chrétienne du Cardinal Mercier ; de là, dans les résol. 33-44, l'accueil favorable ménagé à des démarches analogues tentées par d'autres Églises, ou la proposition de conférences de ce genre, avec l'Église orientale orthodoxe ; avec l'Église vieille-catholique de Hollande ; avec les Églises séparées de l'Orient ; avec l'Église de Suède ; avec l'Église de Finlande ; avec l'Église des Frères Moraves ; avec l'Église indienne du Sud ; avec l'Église Persane ; avec l'Église d'Écosse ; avec les Églises évangéliques libres d'Angleterre. Au jugement des prélats, les points communs entre ces Églises réalisent une unité partielle ; elle leur permet d'admettre à la communion des membres d'Églises non anglicanes, pourvu que soit sauvegardée la règle de l'Église anglicane, qui exige que le ministre soit un prêtre ordonné par un évêque. Plus logiquement, la Conférence souhaite (n. 46) une action commune de tous les chrétiens pour évangéliser les multitudes qui vivent en dehors de toute religion.

Que nous sommes loin ici de la vérité évangélique ! Le Nouveau Testament nous apprend que l'Église du Christ est fondée sur Pierre et réprouve formellement les hérésies. Or, dans le concept de l'unité tel que nous venons de l'exposer, il n'y a pas place pour l'hérésie ; « il peut même être utile, disent les prélats dans leur lettre encyclique, que diverses opinions voient le jour. De la sorte l'Église possédera la vérité intégrale, tout comme la lumière blanche se compose des rayons de diverses couleurs, que nous révèle le spectroscope ». Ceci supposerait que chaque opinion nouvelle vînt apporter une vérité ; alors que ces nouvelles opinions ne sont d'ordinaire que des négations de plus en plus audacieuses et complètes, qui, loin de l'enrichir, appauvrissent le patrimoine prétendument commun. On comprend que des conférences dans lesquelles chacun se borne à préciser ce qu'il tient ou rejette, sans aucune volonté d'arriver à mieux, soient, par

elles-mêmes, stériles pour la conversion. C'est peine perdue de chercher à construire une unité par synthèse, alors qu'il s'agit de frères égarés qui doivent se remettre sur le bon chemin et revenir à cette Église une dont le schisme les a violemment fait sortir.

4. *Le concept de la communion anglicane* mérite également de retenir notre attention (Cf. résol. 48-59 et la lettre encyclique). C'est une société au sein de l'unique, sainte, catholique et apostolique Église, formée des diocèses, provinces ou Églises régionales, légitimement constituées et en communion avec le siège de Canterbury. Elle a ses notes caractéristiques : a) Elle reconnaît e propage la foi et le pouvoir d'Ordre tels qu'ils sont exposés dans le *Book of common Prayer ;* b) elle se compose d'Églises particulières ou nationales, qui, comme telles, sur chacun de leurs territoires, réalisent et développent (angl : promote) une expression nationale de la vie, de la foi et du culte chrétiens ; c) ces Églises sont reliées entre elles non par quelque autorité centrale, législative et exécutive, mais par un loyalisme réciproque qu'entretient un commun conseil d'évêques réunis en Conférence. Comme le disait plus simplement la lettre encyclique, « L'Église anglicane est une république d'Églises, sans constitution centrale; c'est une fédération sans gouvernement fédéral ». Mais, comme une société ne se conçoit pas sans autorité, nous conclurons que l'Église anglicane, amalgame d'Églises diversifiées par les croyances et les rites, ne peut s'appeler une société ; et à bon droit nous refuserons de voir dans ce pêle-mêle, dans cette confusion une réalisation de la vraie constitution de l'Église catholique. Pour les prélats anglicans au contraire, l'Église catholique impliquerait le principe de l'autonomie d'Églises particulières, fondées sur une foi et un pouvoir d'Ordre communs (Résol. 48).

§ 2. Dans l'ordre pratique.

N. B. Nous omettons ici ce qui concerne la morale du mariage, puisqu'il va en être parlé plus longuement dans notre seconde partie.

I. Nous enregistrons avec plaisir certaines résolutions qui méritent l'assentiment de tous. Passons-les rapidement en revue.

1. La résolution 21 et suiv. sur la *colonisation*. Elle proclame le principe de l'égalité des races, le droit de toutes à l'éducation et à la même justice; n'admet l'assujettissement d'une race que pour le bien de la race soumise, et en préparant son affranchissement. Toute exploitation du plus faible doit être bannie (1).

2. La résolution 24 insiste, comme sur un point fondamental, sur l'*obligation chrétienne pour les hommes de respecter et d'honorer le sexe féminin*, ce qui requiert un traitement chevaleresque pour les femmes de toutes les races; les femmes, à leur tour, sont chrétiennement obligées de maintenir un niveau élevé de morale et de conduite, spécialement dans leurs relations avec les hommes d'une autre couleur.

3. La Conférence (résol. 25 et ss.) réprouve comme incompatible avec les leçons et l'exemple du Christ, le règlement des conflits internationaux *par la guerre*. Mais, pour une paix complète, il faut, aux relations internationales, le contrôle des règles de la religion et de la morale. Tout le peuple chrétien doit seconder activement par la prière et par l'effort les entreprises qui tendent à développer la bonne entente parmi les nations (2).

4. (Résol. 29). La paix entre les nations et à l'intérieur de chacune est reliée à l'*acceptation des principes chrétiens* dans l'ordonnance de la *vie sociale et industrielle*. La Conférence constate à la fois un désir croissant de justice, une plus forte tendance à la paix, et, d'autre part, des maux sociaux et économiques qui sont une offense pour la conscience chrétienne et une menace pour la paix.

Le remède à ces maux doit être cherché dans la préparation

(1) Mais l'interdépendance des races n'inclut pas de soi, ajoute-t-on, les mariages interraciaux.

(2) Au nombre de ces entreprises, la Conférence, place l'Alliance mondiale pour promouvoir entre les Églises une amitié internationale. Cet exemple appelle une réserve expresse de notre part au point de vue de la vérité religieuse, dont l'intérêt et le bien sont primordiaux.

scientifique du meilleur régime international et dans l'application, plus générale parmi le peuple chrétien, des principes d'union dans le service et du sacrifice de soi.

5. (Résol. 30). La Conférence rend hommage aux efforts de la Ligue des Nations pour réfréner *le trafic des drogues nuisibles* et demande au peuple chrétien de prier et de travailler afin de réduire la production et la vente de ces substances malfaisantes (opium, cocaïne et leurs dérivés) aux proportions requises pour des fins médicales et scientifiques.

II. Des résolutions concernant le recrutement, la formation du clergé, les diaconesses et leur rôle, la vocation de la jeunesse, il nous suffira de retenir que la Conférence recommande une étude plus sérieuse de la théologie morale, qu'elle regarde comme d'une urgente nécessité la coopération du clergé et des médecins, et comme très important pour le clergé de se mettre à même de mieux comprendre l'étroite connexion entre des désordres moraux et spirituels et des maladies mentales et physiques. Il nous paraît également juste de dire avec la Conférence que pour rendre la religion plus attrayante à la jeunesse, il ne faut pas la séparer de la vie et du mouvement contemporains, et que, si les gens d'église ressemblaient plus à leur divin Maître, la jeunesse serait davantage entraînée vers la Société du Christ.

III. *Quelques observations supplémentaires.*

Au cours de la lecture, nous avons glané quelques coïncidences frappantes entre les vues du Saint-Siège, notamment de S. S. Pie XI, et les idées émises par les prélats anglicans. Sont-ce des emprunts formels à la pensée du Souverain Pontife, ou la vision de la vérité a-t-elle dicté les mêmes assertions, les mêmes conseils? Il importe peu. Cet accord est toujours à l'honneur de celui qui parle le premier.

Avec quelle insistance les actes du pape et du Saint-Siège ont affirmé la compétence de l'Église en matière économique et sociale! Voici que les évêques anglicans proclament à leur tour, dans la

lettre encyclique (1), que ni l'industrie, ni le commerce, ni la finance ne se trouvent hors des limites du royaume de Dieu, parce qu'il y intervient des valeurs humaines et des mobiles humains, et que « rien d'humain n'est étranger à Celui qui est venu pour que les hommes aient la vie, pour qu'ils l'aient abondante ».

Nous avons vu que la Conférence recommande au clergé et aux laïques les retraites spirituelles. N'est-ce pas comme un écho de l'encyclique *Mens Nostra* (20 déc. 1929)?

Qu'il faille à tous une connaissance plus profonde de la religion, Pie XI l'a dit et répété : les évêques anglicans insistent à leur tour sur cette nécessité.

Quand, à la fin de leur encyclique, les prélats déclarent que pour vaincre la pression des besoins matériels et du confort qui caractérisent notre génération, il faut que tous les membres de l'Église s'identifient avec la mission de celle-ci et son message, ne croirions-nous pas entendre les multiples appels du Saint Père à *l'Action catholique?*

« Dans l'histoire, nous en sommes certains, déclarent ces mêmes prélats à la même place, il n'y a pas eu de moment plus opportun pour proclamer Jésus-Christ Seigneur de toute vie et Roi universel ». Ce moment, le pape régnant l'a saisi depuis cinq ans, en instituant la fête du Christ-Roi, en lançant son encyclique sur la royauté du Christ, en faisant proclamer tous les ans cette royauté dans toutes les églises du monde.

Article II. La morale du mariage.

Les premières déclarations ou Résolutions de la Conférence (9-14) en cette matière délicate, font espérer des décisions vraies, catégoriques, encourageantes pour le bien. Lisons : « Les conditions de la vie moderne, tel est le début, résol. 9, demandent que l'Église chrétienne s'explique à nouveau sur la matière sexuelle. Consciente de ce devoir, la Conférence commence par proclamer que les fonctions sexuelles, étant un facteur d'origine

(1) Là où ils parlent de la paix et de la guerre.

divine, sont essentiellement nobles et créatrices... Le relâchement des idées et de la conduite, si général en toutes ces matières, exige une plus grande insistance sur la responsabilité qui est engagée dans leur usage légitime ».

(Résol. 10). « La solution des problèmes qui se dressent en face de nous, la Conférence croit la trouver dans les vues sublimes de Notre-Seigneur sur le mariage. La vie moderne, en mettant davantage en relief certains de leurs éléments, a renforcé ces enseignements : nommons le caractère sacré de la personne ; l'égalité plus grande entre mari et femme dans la société conjugale, l'importance biologique de la monogamie ».

(Résol. 11). « C'est à la lumière de cet idéal que l'Église, au jugement de la Conférence, doit résoudre les questions du divorce et de tout ce qui menace la sécurité de la femme et la stabilité du foyer. Attentive aux paroles de Notre-Seigneur : « C'est pourquoi ce que Dieu a uni que l'homme ne le sépare pas », la Conférence affirme à nouveau, « comme étant le principe et la règle du mariage selon Notre-Seigneur, une union à vie et indissoluble, dans la bonne et la mauvaise fortune, entre un seul homme et une seule femme, des deux côtés à l'exclusion de tous autres ; et elle fait appel à tout le peuple chrétien pour maintenir et affirmer ce programme ».

(Résol. 13). La Conférence insiste sur cette vérité que l'instinct sexuel est chose sainte, implantée par Dieu dans la nature humaine. Elle reconnaît que les rapports conjugaux qui consomment le mariage ont, dans ce sacrement, une valeur en soi ; que par là l'amour conjugal est sublimé et que son caractère s'en trouve renforcé. En outre, observant que la fin primaire pour laquelle le mariage existe est la procréation d'enfants, elle croit que cette fin, ainsi que la suprême importance dans la vie conjugale d'une possession de soi (1) réfléchie et consciente, doivent servir de principes directifs aux rapports conjugaux.

(1) Nous traduisons par possession de soi, empire sur soi-même le mot *self-control* qui revient souvent dans les Actes et n'a pas d'équivalent en français.

(Résol. 14). « La Conférence affirme : a) que le devoir de la paternité est la gloire de la vie humaine ; b) que la famille est une joie par elle-même, une contribution essentielle au bonheur de la nation, et un moyen d'éducation pour le caractère, tant des parents que des enfants ; c) que la discipline et le sacrifice dirigés vers cette fin constituent un bienfait ».

Il est difficile de mieux dire. Quand ensuite, dans la résol. 12, la même Conférence cherche les moyens de faire prévaloir ces grandes idées et recommande avant tout l'éducation, celle des jeunes gens, celle des fiancés, celle du clergé ; quand elle souhaite que celui-ci soit mieux instruit dans la théologie morale, discute chrétiennement les questions sexuelles dans des conférences ; quand elle veut qu'on dresse l'inventaire de la bonne littérature du sujet, qu'on s'efforce de l'améliorer et de la répandre : quels beaux corollaires pratiques ne pouvions-nous pas attendre ?

Mais hélas ! quelle déception nous causent les conclusions !

D'abord en *matière de divorce :*

« *a*) Sans apprécier la pratique d'Églises régionales ou nationales au sein de notre communion, la Conférence recommande de ne pas célébrer selon les rites ecclésiastiques le mariage d'une personne dont le premier conjoint est encore en vie ;

« *b*) Si une personne innocente s'est remariée civilement et désire recevoir la sainte communion, la Conférence recommande de soumettre le cas à l'évêque, sous réserve des règlements provinciaux ;

« *c*) Finalement elle voudrait appeler l'attention sur la responsabilité permanente qu'a l'Église de pourvoir au bien spirituel de ceux de ses membres qui, sous ce rapport ou sous tout autre, ont manqué au programme de l'Église ; et sur le fait que le but de l'Église, individuellement et socialement, est la réconciliation avec Dieu et la délivrance du péché : à cet effet elle presse tous les évêques et le clergé de garder ce but sous les yeux ».

Ainsi donc aucune réprobation, aucune critique des Églises qui acceptent le divorce ; dans tel cas donné, aucune condamnation,

mais simple renvoi à l'évêque pour examen ; et enfin admission à la communion de ceux qui ont prévariqué : à quelles conditions et comment, on néglige de nous l'apprendre. Que devient dans la pratique l'idéal chrétien du mariage ?

Ensuite en matière de *chasteté conjugale :*

(Résol. 15). « Lorsqu'apparaît clairement l'obligation morale de limiter ou d'éviter la paternité, la méthode à suivre doit être décidée selon les principes chrétiens. La méthode naturelle qui se présente d'abord est l'abstinence complète des rapports (autant que besoin) dans une vie disciplinée et maîtresse de soi, menée grâce à la vertu du Saint-Esprit. Néanmoins, dans le cas où apparaît clairement cette obligation morale de limiter ou d'éviter la paternité, et qu'une raison moralement saine s'oppose à une complète continence, la Conférence admet que d'autres méthodes puissent être employées, pourvu que cela se fasse à la lumière des mêmes principes chrétiens. La Conférence rappelle son énergique réprobation de toute méthode anticonceptionnelle adoptée pour des motifs d'égoïsme, de volupté, ou de pure convenance ». Voilà la concession fatale faite à ce qu'un écrivain agnostique, Walter Lippmann, a appelé « la pratique la plus révolutionnaire dans l'histoire de la morale sexuelle » (1).

C'est ainsi que timidement, non sans une hésitation que prouve l'obscurité même de leur langage, et avec une espèce de remords attesté par la phrase finale, 193 Prélats, contre 67, ont ouvert la porte à l'onanisme conjugal.

Ce fait est d'une extrême gravité. La Conférence proclame la nécessité de réagir contre le relâchement des mœurs, et sa réaction est une défaite. Elle en appelle à la vertu du Saint-Esprit, et reconnaît que cette vertu est insuffisante pour tous les cas.

Puis, quelles raisons moralement saines viennent s'opposer à la

(1) *A Preface to Morals*, p. 291, cité par l'évêque Gore dans son article sur la Conférence de Lambeth. *National Life*, août-sept. 1930. — On pourrait reconnaître, dans la rédaction de ce numéro 15, la psychologie de celui qui agit avec une conscience mal formée : des demi-raisons alléguées d'une façon confuse ; la

continence? Comment, à la lumière des principes chrétiens, est-on conduit à l'onanisme? Voilà qui est bien énigmatique.

Dix ans auparavant, en 1920, la Conférence de Lambeth s'était exprimée comme suit dans sa 68e résolution. « Tout en évitant de tracer des règles pour pourvoir aux nécessités de chaque cas anormal, la Conférence suit avec un grave souci la diffusion dans la société moderne de théories et de pratiques hostiles à la famille. Nous mettons solennellement en garde contre l'emploi de moyens artificiels pour empêcher la conception, contre les grands dangers physiques, moraux et religieux encourus par là, et contre les maux dont l'extension de cet usage menace la race. En opposition avec la doctrine qui, sous le nom de science et de religion, encourage les époux à pratiquer l'union sexuelle comme une fin en soi, nous maintenons fermement ce qui doit être toujours considéré comme les directives dominantes du mariage chrétien. L'une est la fin première pour laquelle le mariage existe : à savoir la continuation de la race par les enfants donnés en héritage; l'autre est l'importance capitale, dans la vie conjugale, d'une possession de soi réfléchie et attentive. Nous désirons solennellement recommander ce que nous venons de dire au peuple chrétien et à tous ceux qui veulent écouter ». — Nous avons là, certainement, comme le remarque le Rt. Rev. Gore (1), une condamnation générale des méthodes anticonceptionnelles. Y a-t-il pourtant contradiction entre la conférence de 1920 et celle de 1930? Nous n'oserions l'affirmer. Les belles déclarations de principe ne font pas non plus défaut en 1930. Mais cette année on donne une solution pour les cas exceptionnels que la Conférence de 1920 avait réservés. On a pu dire ainsi que les décisions de 1920 étaient insuffisantes; les prélats de Lambeth viennent de les compléter, mais dans un sens très fâcheux.

Détail à épingler. A propos de cette seule 15e résolution, on nous apprend avec quelle majorité elle est admise. La conférence

décision prise dans le trouble; puis, comme pour se rassurer, le souvenir d'un acte certainement vertueux. — (1) *Lambeth on Contraceptives* (London, 28 Margaret Street. Oxford circus, W. 1) p. 4.

comptait 307 membres, et en additionnant les votes favorables et les votes contraires, on n'arrive qu'à un total de 260 suffrages émis ; quarante-sept membres étaient-ils absents, ont-ils refusé de prendre part au scrutin, ou ont-ils déclaré simplement s'abstenir : le rapport est muet sur ce point. Heureusement, l'évêque de New-Jersey, le Rt. Rev. Paul Mathews, supplée à ce silence dans un article que le *Church Times* du 24 octobre emprunte au numéro d'octobre de l' « *American Church Monthly* ». Il nous apprend que le texte primitif avait été amélioré, pas assez cependant pour rendre possible à beaucoup un vote favorable : que des amendements furent rejetés, qui atténuaient l'expression « *agrees* », en la remplaçant par : « ne condamne pas », ou qui demandaient que l'on déclarât nettement n'avoir en vue que des cas exceptionnels, anormaux. « Mais, ajoute-t-il, j'ai constaté à regret, que le comité avait son siège fait dès l'abord ». L'évêque de Bloemfontein, toujours d'après celui de New-Jersey, fut tellement abasourdi par l'adoption de la résolution 15, qu'il se sépara là-dessus, de la Conférence. Plusieurs évêques américains réclamèrent, après le vote, comme un privilège personnel, de pouvoir faire un exposé. Quand ce moyen de défense leur fut refusé, l'évêque de New-Jersey quitta également la Conférence, et ne prit point part officiellement au service d'action de grâces; En se dissociant de cette seule résolution de Lambeth, il estime avoir exprimé en substance, le sentiment de nombre de ses collègues des États-Unis.

Pourtant, et cette constatation étonnera plus d'un lecteur —, ce prélat admet également, dans certains cas très exceptionnels, l'emploi de préservatifs, malgré sa vive répulsion pour cette pratique, qu'il juge de moralité inférieure à la fornication et à l'adultère. Mais, dans la formule de la majorité, il blâme cette sorte d'équation morale mise entre la méthode de la continence et celle des préservatifs. Il s'effraye des conséquences logiques : « Ce qui peut être expédient pour un boulanger, pour un avocat, pourquoi ne pourrait-ce pas l'être pour un évêque? »

Tout en gardant le silence sur les discussions auxquelles la résolution a donné lieu, le rapport du troisième comité nous éclaircit quelque peu les expressions obscures du texte et ajoute des raisons pour le justifier. Profitons de ces lumières, sans oublier que la Conférence ne prend strictement à son compte que l'Encyclique et les Résolutions.

D'abord les éclaircissements.

Quels cas donnent lieu à une obligation morale de restreindre ou de limiter la paternité?

D'après le rapport, ce ne peut pas être le plaisir, l'indulgence envers soi-même, mais bien le grave danger pour la santé ou même pour la vie auquel une naissance exposerait la mère; l'existence souffreteuse et maladive qui attendrait l'enfant; un épuisement prématuré auquel une nouvelle naissance réduirait la mère; l'impossibilité pour celle-ci de remplir, avec de nouveaux enfants, ses devoirs envers la famille déjà existante.

Nous n'avons pas à contredire à ces raisons, sauf à ne pas trop insister sur leur caractère obligatoire, surtout quand il s'agit du sort de l'enfant, pour lequel il sera toujours plus avantageux d'être que de ne pas être, particulièrement si l'on tient compte de la brièveté de la vie présente au regard de la vie future.

Mais nous ne parvenons pas à comprendre quelle *raison moralement saine* peut s'opposer à la continence, alors qu'il n'y a pas de milieu entre la continence et des actes contre nature. On devine l'embarras des membres du Comité; ne nous étonnons donc pas d'être peu renseignés. Voici ce qu'ils disent : « Certaines situations morales peuvent rendre obligatoire l'emploi d'autres méthodes que la continence. Jusqu'à un certain point, cette obligation dépend de l'avis d'une autorité médicale et scientifique. Mais en tous ces cas, comme en ceux où l'on choisit la voie de la continence, pour la décision finale, il faut toujours s'en rapporter aux fins spirituelles pour lesquelles le mariage fut institué; et l'application de ces fins réclame toujours également qu'on fasse preuve de disci-

pline et de vertu chrétiennes. A chaque couple de décider, sous le regard de Dieu, après la délibération la plus diligente et la plus consciencieuse, et, s'il demeure perplexe, après la consultation de compétences à la fois médicales et spirituelles ».

« D'après nous, continuent les rapporteurs, les époux devraient se poser à eux-mêmes cette question : « La conception serait-elle, pour quelque raison, à condamner? Si ceci était évident, et s'il existe une bonne raison morale de ne pas opter pour l'abstinence, nous ne pouvons pas condamner l'emploi, pour prévenir la conception, des méthodes scientifiques, qui, après mûre délibération, ont été consciencieusement adoptées. » « On invoque souvent d'autres raisons pour l'emploi de ces méthodes : manque de ressources, de logis, difficulté d'éducation, tout cela est allégué comme justification. Ces raisons doivent être soigneusement passées au crible. Il nous serait impossible d'accepter la limitation de la conception comme le bon remède à des conditions sociales et économiques non satisfaisantes, qui devraient être modifiées sous l'influence de l'opinion publique chrétienne.

« Nous ne pouvons naturellement pas dresser un catalogue complet des circonstances qui fournissent une bonne raison morale pour éviter la conception. Le principe en cause nous paraît celui-ci : les enfants sont la première fin des rapports auxquels conduit le mariage. Les époux font mal, quand ils refusent d'avoir des enfants qu'ils pourraient élever pour servir Dieu et accroître la force de la nation. Mais le commerce conjugal a aussi une seconde fin dans la nature du sacrement de mariage. Lorsque, pour une bonne raison morale, la première fin doit être écartée, il ne s'ensuit pas que la seconde doive l'être également, pourvu qu'on continue à se dominer, et que mari et femme aient soigneusement examiné leur conscience en la matière.

« Dans toutes ces matières sexuelles, il est trop aisé de se tromper soi-même. N'oublions pas qu'en ceci, comme en toutes les relations de la vie, le Christ demande un héroïsme auquel, par sa vertu, ses serviteurs peuvent parvenir. »

Le Comité termine par cet avertissement la partie de son rapport qui a trait à la quinzième résolution. Qu'a-t-il répondu à notre question précise : *quelles bonnes raisons morales justifient l'incontinence dans les rapports conjugaux*, autrement dit, l'usage de moyens anticonceptionnels? Voici, en résumé, ce qu'il nous a dit successivement : il faut consulter la science médicale ; il faut s'en rapporter aux fins spirituelles du mariage ; le souci de la discipline et de la vertu chrétiennes doivent intervenir dans la décision. C'est à chaque couple à décider. Les pratiques anticonceptionnelles ne devraient pas être la solution de difficultés d'ordre économique. Impossible de dresser un catalogue complet des causes pour lesquelles l'usage de pratiques anticonceptionnelles serait permis. Une cause peut se trouver dans la seconde fin du mariage. Mais il faut que l'empire sur soi-même demeure sauf, et que la décision se prenne après un soigneux examen de conscience.

Le lecteur trouvera avec nous, que ce passage est un modèle de confusion, qui laisse tout dans le vague. Aux yeux de beaucoup, ce serait le traduire en langage clair que de le mettre sous cette autre forme : « Quand vous avez de bonnes raisons pour éviter des enfants et que la continence vous coûte trop, usez avec modération des moyens anticonceptionnels. »

Que penser de l'abandon de la décision aux époux intéressés? Le Comité ne signale-t-il pas lui-même tous les excès auxquels sa formule donne prise, quand il ajoute combien, dans cette matière, on est sujet à l'illusion?

Venons-en à *l'essai de justification*.

Après avoir reconnu que le déclin de la natalité est un des problèmes les plus angoissants de notre époque, après avoir, avec raison, imputé pour une bonne part ce fléau à la diffusion des pratiques anticonceptionnelles, le Comité enregistre trois opinions qui se font jour. Un bon nombre défendent ces pratiques comme résolvant des problèmes sociaux et personnels ; d'autres les condamnent comme criminelles ; beaucoup demeurent péniblement

perplexes au sujet de leur légitimité. Il faut donc donner aux consciences troublées certaines directions en cette matière.

« Au sein de l'Église catholique, ainsi s'exprime le rapport, une tradition vraiment forte soutient que l'usage de méthodes préventives ne peut en aucun cas se légitimer pour un chrétien. Tout en reconnaissant le poids de cette tradition, nous ne saurions l'accepter comme nécessairement définitive. Elle n'est fondée sur aucune direction donnée dans le Nouveau Testament ; elle n'est pas couverte par l'autorité d'un Concile œcuménique de l'Église. En outre, fait significatif, la Communion qui, en principe, porte sur toutes les méthodes préventives la condamnation la plus sévère, reconnaît néanmoins qu'il est des occasions où le maintien rigide du principe est impossible » (1).

« Notre Communion doit parler franchement, et apprécier pleinement des faits et des conditions qu'ignorait le passé, et qui sont dus à la civilisation moderne. »

Ajoutez la raison, à peine insinuée dans le passage cité plus haut, qui se tire de l'autre fin du mariage : en somme, pour admettre en certains cas l'onanisme conjugal, on tâche d'infirmer la valeur de la tradition catholique ; on invoque le silence de l'Écriture, l'absence de définition conciliaire, les prétendues concessions de l'Église Romaine, les conditions de la vie moderne.

Que contiennent ces lignes ? Un doute sur les raisons du parti sévère, mais aucun argument positif pour démontrer que les pratiques anticonceptionnelles ou qu'un acte contre nature peuvent quelquefois être permis.

Article III. Impressions et appréciations

I. *De la part des Catholiques.*

Ceux qui ne sont catholiques que de nom en général applaudiront ; ils trouveront, comme la *Dernière Heure* du 11 septembre de cette année, que la décision des évêques anglicans « vise à

(1) Cette Communion est évidemment l'Église romaine. Mais nous avouons

concilier la foi avec le bon sens », que ceux-ci ont eu le grand mérite « d'avoir compris que trancher dogmatiquement pareille question n'est pas une solution ; d'avoir mis en évidence qu'il s'agit là d'une question de dignité et de conscience personnelle ».

Ceux qui, déconcertés par l'étendue du mal et sa rapide propagation, se mettent à douter de son existence, — et ils ne sont pas si rares, même parmi les ecclésiastiques (1), — verront dans l'indulgence des prélats une confirmation de leurs soupçons, un motif de plus grande audace.

Ceux qui veulent que les croyants soient, comme ils le furent dès l'origine du Christianisme, le sel de la terre et la lumière du monde, éprouveront cette peine, ce profond regret que fait ressentir un énorme scandale.

Empressons-nous de mettre en regard de la Conférence de Lambeth, cette protestation du Cardinal Bourne, émise du haut de la chaire, le 4 octobre dernier :

« Je dois aborder un autre sujet. Je le fais avec une vraie répugnance, vu sa nature déplaisante. Mais je manquerais à mon devoir si je le laissais passer inaperçu, dans cette première occasion d'en parler. Il y a quelques semaines, eut lieu à Lambeth une grande Conférence de prélats de la Communion anglicane. Ils adoptèrent nombre de résolutions, et parmi elles il en est une, votée par une grande majorité, qui excuse en certaines circonstances des pratiques appelées par euphémisme limitation des naissances, que la tradition chrétienne a logiquement condamnées comme péché contre nature. J'étais à l'étranger quand cette résolution vraiment destructive fut rendue publique, et je sais la grande surprise et le vrai scandale pour la pensée chrétienne causés chez nous et au dehors par cet abandon d'une doctrine enseignée par une tradition chrétienne ininterrompue. Il est mani-

ignorer complètement la condescendance qu'on lui porte en compte. Voir plus loin l'énergique protestation du Cardinal Bourne.

(1) Voir là-dessus l'article de Laros : *Die Revoluzionierung der Ehe.* dans *Hochland*, juin 1930.

feste que les prélats qui ont adopté cette résolution, ont abdiqué toute qualité qu'ils ont pu croire posséder pour être les organes autorisés de la morale chrétienne.

« Pour justifier leur action ils font appel, par allusion, non par citation, à ce qu'ils entendent être l'enseignement de l'Église catholique. Il est malaisé de saisir ce qu'ils veulent dire réellement, car la référence est vague et voilée. Je puis seulement supposer que quelques-uns, qui ne sont pas des théologiens instruits, auront mal lu et mal interprété certains auteurs catholiques de théologie morale, tout comme il est facile, pour un étranger au droit, de mal comprendre un traité juridique. Mais la référence, telle qu'elle est faite et dans le sens qu'elle paraît comporter, est entièrement inexacte, je ne désire pas me servir d'un terme plus fort, et complètement trompeuse. C'est pourquoi, de crainte que quelqu'un ne soit égaré par cette résolution de la Conférence de Lambeth et mis par là en danger de pécher gravement, je réaffirme à présent ce que l'Église catholique enseigne sur cette matière, en liant la conscience de tout homme et de toute femme : « Tout obstacle mis directement à la conséquence naturelle de la relation maritale, à savoir la conception, soit dans l'état de mariage soit en dehors, est un vice contre nature, par lequel on pèche contre la nature que le Créateur nous a donnée, et qui par là est gravement odieux à ses yeux ».

II. *De la part des Anglicans.*

La quinzième résolution, concernant le *Birth Control*, fut l'événement du jour ; elle demeure, suivant le *Times* (1), le fait saillant. D'après le Rev. A. Thomas, elle a excité une attention extraordinaire même en dehors de l'Église anglicane, et fait exprimer des sentiments de toute nuance, depuis l'allégresse jusqu'à la consternation (2).

(1) Cité dans *National Life*, 1930, p. 71.

(2) *The Lambeth Conference and Birth Control* (Faithpress) p. 3. D'ailleurs,

Elle est relevée comme un fait unique. Pour la première fois, une assemblée d'évêques anglicans a donné une certaine approbation à l'usage, par les gens mariés, de moyens anticonceptionnels.

Certes, près de deux cents prélats anglicans n'auraient pas sanctionné, en certains cas, comme à regret, l'abus du mariage, s'ils n'avaient pas eu la conviction qu'une foule les guettait pour les approuver et les applaudir. Même les réclames des livres en faveur du Birth Control se ressentent de cette joie (1).

Le *Church Times* du 24 octobre contient une série de lettres signées, qui s'en prennent aux critiques formulées contre la résolution 15 par le Dr Goudge. Ces lettres contiennent des rapprochements insensés entre les moyens anticonceptionnels d'une part, et, de l'autre, les théories sur l'évolution et sur le prêt à intérêt : condamnées autrefois, elles sont aujourd'hui acceptées ; puis, entre l'excès dans l'usage *naturel* des aliments et l'abus *antinaturel* de la faculté prolifique ; et même entre l'usage normal autorisé dans l'âge le plus avancé, et la perversion de cet usage, toujours condamnée. Dans ces épîtres, les signataires reprochent aux conservateurs de confondre un conseil de perfection avec un commandement, rapportent l'interdiction à l'ordre révélé plutôt qu'à l'ordre naturel. Bref, cette correspondance mérite peu d'être prise en considération en faveur de la malencontreuse concession des Anglicans de Lambeth.

Plus intéressants et plus instructifs pour nous sont les élargissements, en somme logiques, postulés, dans le même numéro, par certaines dames ou vieilles filles. Pourquoi, demandent-elles, refuserait-on aux célibataires, à celles surtout qui n'ont pas trouvé

note Mgr Cazeani, l'évêque actuel de Crémone, le mouvement en faveur du *Birth Control* triompha surtout en Angleterre ; il y a ses cliniques, un comité pour obtenir, par voie législative, l'enseignement des méthodes ; et en 1925, Barnes, évêque anglican de Birmingham, prêcha du haut de la chaire la nouvelle morale conjugale. Voy. l'intéressante plaquette : *Il problema demografico e la religione*, p. 31. (Roma, n. 2, Via Aracoeli, 1929).

(1) Ainsi l'*Observer* annonce le livre de Marie Stopes, comme d'un bienfaiteur de la cause. Le vote de Lambeth figure en tête de la réclame.

occasion de se marier, ce qu'on concède aux gens mariés? Leurs poussées instinctives sont-elles toujours moins fortes?

Une fois de plus nous sommes avertis du danger de tout relâchement dans la doctrine morale. On croit n'enlever qu'une petite pierre : c'est tout un édifice qui s'écroule.

Mais dans les rangs des Anglicans s'est manifestée également une opposition à laquelle nous nous plaisons à rendre hommage. C'est d'elle seule que nous allons nous occuper.

De grands journaux, tels que le *Times*, le *Daily Mail*, font un accueil très froid à la concession des évêques. A côté de l'argument théologique, dit ce journal, il y a bien d'autres arguments contre le *Birth Control*. Le plus probant, c'est qu'il est fait pour affaiblir les meilleurs efforts au sein de la nation, et les meilleures nations dans le monde; mais les évêques sont étrangers à ces considérations (1). — L'*Evening Standard* raille les prélats : « Ils ont suivi l'exemple du ministre écossais qui, devant un texte embarrassant, disait : « Ici, mes amis, nous trouvons une difficulté. Et que devons-nous faire avec cette difficulté? Nous devons la regarder bien en face, et passer outre ». — L'*Evening News* (de Londres) écrit que les critiques feront surtout remarquer qu'ils ont inutilement cherché (dans l'acte des évêques) le feu et l'inspiration qui seuls propagent la foi... « Si les propositions de la Conférence sont acceptées par l'Église, elles rendront le christianisme plus commode pour un Anglican, mais ne le lui rendront pas plus indispensable ». — D'après le *Daily Express*, « une Église qui a négligé d'embraser les âmes d'une foi passionnée ne peut pas espérer diriger la conduite des hommes par des mesures controversées, conçues dans la crainte et nées dans un compromis ». — Le *Sunday Referee* estime que le verdict des évêques sera sans doute bien venu chez beaucoup qui usent des préservatifs avec une conscience inquiète; beaucoup, ajoute-t-il, qui jusqu'à présent n'en usaient pas, vont être ébranlés; mais d'autres seront

(1) Nous empruntons à *National Life* de juin-août 1930, p. 71, cette citation de journal, comme les suivantes.

profondément choqués; choqués comme ils le seraient si les évêques avaient déclaré que les chrétiens peuvent, chacun à part soi, décider si les circonstances lui permettent de voler ou de tuer. — Le *Sunday Express* tient pour certain que l'acceptation limitée, par l'Église, du Birth Control conduira à la pratique illimitée chez des millions hors de l'Église. « L'effet sur la race sera désastreux dans l'ensemble... Lambeth a porté un coup fatal au mariage, à la maternité, à la paternité, à la famille et à la moralité. Elle a préparé les voies au suicide de la race ».

Dans le sein du clergé, la faiblesse des évêques se voit par plusieurs sévèrement taxée. Onze notables signent une lettre ouverte, datée d'Oxford, 17 septembre, et adressée à l'évêque de Nonmouth, président du Congrès de l'Église qui va se tenir à Newport, pour le supplier de profiter de cette occasion de répudier une proposition « qui, outre et par delà ses mauvaises conséquences immédiates, ne servira qu'à élargir la brèche entre nous et les nombreux millions de chrétiens fidèles, répandus dans l'univers ». Ils terminent en se disant assurés que « si des protestations de ce genre ne se produisent pas, beaucoup se sentiront contraints, comme par devoir, de se retirer de la Communion anglicane ».

Le Rev. J. A. Thomas, recteur de Westcote, a lancé une plaquette intitulée : *The Lambeth Conference and Birth Control*, lue d'abord à la *Stow clerical Society*. Elle est fort sévère pour les évêques, accusés d'erreur par ignorance de la théologie morale (1), de complaisance envers l'opinion aux dépens de leur fidélité à l'Église et à la Bible (p. 7), sollicités de corriger leur méprise en perdant le moins de temps possible. L'auteur reprend, pour les réfuter, les raisons invoquées; démontre la malice intrinsèque de l'onanisme conjugal (p. 10); dénonce (p. 11-13) le terrible fléau de la dénatalité; et réclame (p. 13) une protestation contre la décision prise, un nouvel examen, et la condam-

(1) L'Église anglicane est, dit l'auteur, p. 4, fort peu instruite dans cette branche des sciences sacrées. A peine, parmi les 307 prélats, s'en trouve-t-il un réputé bon moraliste.

nation in toto (totale) des pratiques anticonceptionnelles. Au cours de ses raisonnements, il cite les paroles prononcées dans un meeting public, par le Président élu du Conseil de l'*Église libre nationale* : Il se disait surpris et peiné que des évêques aient, même en hésitant, béni le Birth Control. L'Église d'Angleterre et les Non-Conformistes, pour lui, ne comprenaient pas ce qu'ils faisaient ; ils allaient rendre l'Église insignifiante.

La Revue anglicane *Theology*, septembre 1930, constate que la quinzième décision, jointe au rapport, laisse une très malheureuse impression d'incapacité. Elle engage le clergé à ne pas faire allusion en chaire à cette résolution, et à imiter en cela la lettre encyclique, qui n'en souffle mot.

Des évêques également se montrent peu satisfaits : à preuve les suffrages négatifs et les abstentions d'une forte minorité (1) ; certains même élèvent énergiquement la voix.

L'évêque de Londres, dans *Theology*, sept. p. 132-137, plaide les circonstances atténuantes. Lui-même hait toute idée de pratiques anticonceptionnelles ; il doute que jamais leur emploi puisse être légitime. On a obéi à une dure nécessité. La lecture de l'ensemble des documents prouve cependant que la balance penche vers la sévérité. Le bon évêque regrette que la presse populaire se soit emparée de la résolution. « A présent, conclut-il, nous avons à abandonner le résultat à Dieu, qui voudra, nous en avons la confiance, tirer parti de toutes les erreurs que nous avons commises ».

D'après l'évêque de Bloemfontein (2), beaucoup qui maintenant usent des préservatifs avec une conscience inquiète, salueront, dans ce rapport, l'approbation de l'Église pour leur pratique, admise, désormais, parmi les choses normales ou qui tendent à le devenir. Il ne fera abandonner par personne l'usage des moyens préventifs.

(1) Nous nous demandons si la mention de cette minorité dans les Actes, mention qui est la seule du genre, n'a pas été exigée par les évêques qui étaient adversaires de la quinzième résolution.

(2) Cité dans *National Life*, l. c., p. 70.

« Mais, à cause de lui, beaucoup d'hommes et de femmes qui soutiennent une lutte énergique, déposeront les armes, se disant que les évêques sanctionnent les préservatifs. »

« Les évêques, observe l'évêque d'Exeter, ont tant soit peu entr'ouvert la porte. L'égoïsme humain la forcera de s'ouvrir toute large.... Jusqu'à cette Conférence, une tradition ininterrompue depuis les temps apostoliques tenait que tous les moyens anticonceptionnels étaient non chrétiens. La difficulté pratique a derechef forgé une mauvaise loi. Le désir de compromission a, une fois de plus, détruit la perfection de la foi ».

L'article que l'évêque Charles Gore, un des participants des Conversations de Malines, a écrit dans *National Life*, d'août-septembre 1930, p. 65-66, se distingue par son énergie, sa clarté, la valeur des arguments. Nous aurons à le citer à l'instant. Pour lui, nous l'avons vu plus haut, la propagande anticonceptionnelle est une révolte non déguisée contre toute la tradition chrétienne en matière sexuelle.

Mentionnons finalement qu'entre catholiques et non catholiques, une ligue a été formée, qui s'intitule *Ligue de la vie nationale*, (League of national Life) pour lutter contre la stérilité volontaire, menace pour la nation et l'empire. Elle entend combattre la théorie et la pratique des moyens anticonceptionnels, s'opposer à toute mesure gouvernementale ou municipale qui favoriserait l'abus, et faire valoir l'honneur et la bénédiction de la paternité. Elle a son organe mensuel : *National Life*, et lance des publications contre le néo-malthusianisme. Depuis la Conférence de Lambeth, le nombre de ses membres s'est considérablement accru.

Nous venons de citer quelques témoins autorisés, vengeurs de la saine morale. Prêtons maintenant l'oreille à leurs dépositions. Que reprochent-ils à la quinzième résolution de la Conférence de Lambeth ?

Ils déplorent les fâcheux résultats de la concession faite au vice. « Ces restrictions que les prélats y ont mises, déclare le Rt. Rev. Gore (l. c.) n'auront guère d'influence sur les gens du monde;

mais la permission accordée, bien que conditionnelle, produira un effet désastreux sur les consciences les plus éveillées du monde religieux, sur les personnes des deux sexes qui, au milieu des plus grandes difficultés, se sont abstenues d'employer les moyens anti-conceptionnels, ou n'ont cédé qu'avec répugnance et mauvaise conscience ». « Chacun trouvera que son cas rentre dans les cas difficiles ». « Vous avez beau chercher à restreindre la faculté : donnée pour un petit nombre, elle servira à tout le monde ».

Ils signalent l'inopportunité du moment. D'une part, une baisse effrayante de la natalité fait redouter le plus sombre avenir pour la Grande Bretagne; d'autre part, on commence à ouvrir les yeux sur la terrible manière dont la nature se venge de ceux qui violent ses lois. « Dans peu d'années, écrit Henry Sommerville (1), il n'y aura plus en Angleterre un seul avocat de la limitation des naissances, mais il y aura des millions de pratiquants ».

Ils dénoncent les conséquences logiques de la tolérance. D'après la quinzième résolution, « la conscience de chacun demeure libre de décider qu'il a une raison moralement saine pour faire ce qu'a condamné jusqu'à présent une forte tradition de l'Église catholique, comme l'avoue le rapport lui-même de la Commission (2). Cela même suppose le principe que chaque individu est, en matière morale, son propre législateur » (3). « Mais appliqué à d'autres actes humains, comme il peut l'être logiquement, le principe de la résolution 15 ne laisse plus subsister de règle objective de moralité : chacun peut faire ce qui lui semble bon à lui-même » (4). « La doctrine du jugement privé a été manifestement étendue à la sphère de l'activité morale » (5). Même dans l'article bienveillant de la Revue *Theology* (sept. 1930), ce subjectivisme est critiqué.

Ils réfutent les raisons alléguées dans le rapport. « Comment les prélats se sont-ils crus en droit d'infirmer la longue et seule

(1) *A newspaper symposium on Parenthood* (*National Life*, p. 67, 1930). — (2) Rt. Rev. Gore, l. c. — (3) *National Life*, août-sept. 1930. Editorial, p. 72. — (4) Henry Sommerville, l. c. — (5) *National Life*, Editorial, p. 72.

tradition que l'Église possède en cette matière? Car on aurait peine à trouver une question sur laquelle l'Église ait été plus catégorique et unanime » (1).

« La prohibition absolue des méthodes préventives, dit le rapport, ne ressort d'aucune direction donnée dans le Nouveau Testament. Soit. On n'y lit pas non plus la prohibition du suicide » (2). « Le Christ s'est généralement abstenu de faire des lois, parce qu'il a donné à l'Église qu'il fonda l'autorité suffisante pour appliquer dans des lois particulières les principes moraux de son enseignement » (3). « Puis, tout le ton de la Bible, tout son esprit est contraire à l'emploi des préservatifs. Puisque ces leçons indirectes de l'Écriture n'ont pas été jugées dignes d'être pesées, la Bible a perdu sa place d'honneur dans les cœurs et les intelligences du peuple anglais » (4).

Il reste encore à opposer à la Conférence la malice intrinsèque de l'acte qu'elle autorise dans certains cas. « C'est la perversion de la faculté naturelle, mise en acte contre sa nature; c'est pour la nature un désappointement. Par une horrible habileté, les facultés que le Créateur nous a données sont actuées de façon à annuler et à rendre impossible la vraie fin pour laquelle il les a données (5) ».

« Les évêques parlent de conditions de la vie moderne qui exigeraient une autre attitude vis-à-vis du *Birth Control*. Mais ils oublient de dire lesquelles » (6). « Nous estimons que la situation réclame une dénonciation plus fouillée et plus directe des raisons égoïstes, peureuses et vulgaires, pour lesquelles le *Birth Control* est pratiqué aujourd'hui sur une vaste échelle » (7).

« Les évêques affirment que certaines circonstances *obligeraient* à l'emploi d'autres méthodes. Mais ils ne nous apprennent pas quelles circonstances. Ils se perdent dans le vague, dans des assertions qui sont elles-mêmes des points d'interrogation » (8). « Rien n'était important comme de préciser avec soin quand l'usage des

(1) Rt. Rev. Gore, l. c. Rev. Thomas. l. c. — (2) Rt. Rev. Gore, l. c. — (3) Rev. Thomas, l. c. — (4) *Ibidem*. — (5) Rt. Rev. Gore, l. c. . Rev. Thomas, l. c. — (6) *Theology*, sept. 1930. — (7) Rev. Thomas, l. c. — (8) Rev. Thomas, l. c.

préservatifs était licite et quand il cessait de l'être. Voilà justement ce que la Conférence a omis de faire, pour la bonne raison que le rapport n'est étayé par aucun principe clair, et que nul ne voit nettement quelles exceptions il faudrait admettre, et pour quelle raison. Les consciences que l'on prétendait tranquilliser demeurent dans leur inquiétude (1). »

« En réalité, les évêques ont cédé à la pression du nombre et de l'opinion. Ils ont fait cela aux dépens de leur fidélité à l'Église et à la Bible (2). »

A qui objecterait que l'Église serait en tout cas impuissante à supprimer l'abus, le Rt. Rev. Gore oppose cette juste et noble réponse. « La première tâche de l'Église est de se disposer elle-même à raffermir toute minorité qui refuse de glisser sur une pente démoralisante ; et le pouvoir d'influence de semblable minorité fidèle est vraiment grand ; sa protestation morale ne saurait être évaluée. Il n'est pas possible de lire les évangiles sans voir que le Christ a énoncé, d'une façon réfléchie, que, pour être son disciple, il faut nons eulement vouloir être martyr, mais aussi accepter des sacrifices aussi durs que le martyre ». La brochure du Rev. Thomas se termine de même : « Si les intendants des mystères de Dieu sont trouvés fidèles, beaucoup peut être fait ; pourvu qu'ils sachent être fidèles. Ce n'est pas par des compromis que l'on triomphe du démon ».

Notre conclusion

Le fléchissement moral dont témoigne la quinzième résolution, aussi bien que le contre-coup social de cette faiblesse, n'ont pu que nous impressionner péniblement. Nous constatons à regret chez des hommes honnêtes et influents ce reniement des principes, pernicieux en lui-même et dont la contagion menace de s'étendre au délà des frontières des Églises anglicanes.

Mais, d'autre part, nous venons de le constater, au sein même

(1) Rev. Thomas, l. c. — (2) *Ibidem*.

de ces communautés anglicanes, une réaction a suivi, qui nous a vraiment réconforté et raffermi dans la volonté de combattre pour l'honnêteté conjugale. Nous avons reconnu là un profond sens d'honnêteté. Ces voix qui attestent que la tradition constante de l'Église, et que la raison elle-même condamnent les pratiques abortives et préventives comme un mal absolu, ces voix sont celles de la droite conscience, elles font écho à la voix infaillible de Dieu.

Quel encouragement pour les catholiques à persévérer, même héroïquement, dans la vertu; quel encouragement pour les confesseurs à ne pas se laisser ébranler ni par l'étendue du mal ni par les excuses des lâches! L'autorité ecclésiastique peut elle-même se dire que Lambeth lui a facilité sa mission; qu'elle est plus sûre d'être comprise, obéie, et soutenue par les fidèles. Du mal Dieu sait ainsi faire jaillir le bien.

Nous sommes naturellement amené à cette autre réflexion. Faible contre l'onanisme, la Conférence le fut encore en matière de divorce; elle le fut tout autant en matière dogmatique. Elle se déclare disposée à s'entendre avec tous ceux qui retiennent quelque trace de Christianisme, à les admettre à la communion dans ses temples. Elle consent à établir l'accord sur une profession de foi de plus en plus minimisée, comme si Dieu se désintéressait des vérités qu'il a révélées!

Martyr Lui-même, le Christ a fondé une Église de martyrs.

Nous posons cette question aux hommes de bonne foi, que nous nommons avec un vif sentiment de charité des frères égarés : Une Église qui cède sur le dogme et la morale, est-ce l'Église de l'Evangile et des Pères; reconnaissez-vous là l'unique Église de Jésus-Christ?

Rome. A. VERMEERSCH, S. I.

La pénitence salutaire

Cette année même, en cette Revue (1), le P. Salsmans, avec la compétence et l'autorité qu'on lui reconnaît, rappelait la tradition constante de l'Église sur la pénitence sacramentelle. Ce rappel était opportun, voire nécessaire, car nous avons entendu des prêtres, parfaitement consciencieux, opiner que la pratique, reçue depuis tant d'années, et non rectifiée par l'autorité ecclésiastique, semblait indiquer une adaptation de la tradition; nous avons également entendu tenir le raisonnement suivant : « Tel auteur dit que cinq Pater et Ave sont insuffisants pour des fautes graves; je suis donc en règle, si j'en prescris six ». Cette parole-ci est bien l'abus évident de la « conception juridique »; celle-là est une inférence par trop rapide,... car enfin, un usage remontant à quelques dizaines d'années et un silence temporaire de l'autorité ne permettent pas encore de penser que l'enseignement *unanime* et *actuel* des auteurs, conforme à la tradition séculaire, ne représente plus la manière de voir de l'Église, son jugement ferme.

Toutefois, il faut avouer que la difficulté de proportionner la pénitence à la faute paraît confiner à l'impossibilité dans la plupart des cas. En outre, cette proportionnalité semble souvent devoir être inopérante, sinon nocive. Donner un chapelet à réciter pour une faute grave, d'impureté par exemple, ne produira guère d'autre effet qu'une récitation distraite et ennuyée, surtout chez les *rudes*, et que prescrira-t-on pour sept fautes graves de ce genre?

Nous voudrions, en cet article, préciser un peu le devoir du confesseur, et par là même montrer comment les principes rappelés par le P. Salsmans peuvent être appliqués facilement et utilement, même à l'égard des *rudes*.

Il nous paraît suffire, à cet effet, de tenir compte, dans l'imposition de la pénitence sacramentelle, des différents aspects de la

(1) J. Salsmans, s. i., *Pour votre salutaire pénitence*, dans *Nouv. Rev. Théol.*, mars 1930, p. 215.

tâche sacerdotale. Le Concile de Malines a insisté sur ce point : le confesseur est juge, mais il est en même temps père et médecin, et les trois fonctions sont inséparables, puisqu'il représente Jésus-Christ. Afin que la pénitence qu'il impose soit acceptée volontiers, qu'il la montre, la *fasse sentir efficace*, qu'il la *fasse désirer* pour ce motif. Il y réussira sans peine si, d'un mot, il représente au pécheur le mal que, par son péché, il s'est fait à lui-même et à ceux qu'il aime, s'il en parle d'un ton affectueux et grave, s'il fait comprendre la nécessité d'un remède, et s'il présente la pénitence comme étant ce remède, ou plutôt le commencement de ce remède, un premier pas dans la voie de la conversion. Il parlera ainsi en père et en médecin. Il importe donc de considérer la pénitence sacramentelle, non pas principalement du point de vue de l'obligation juridique de taxation proportionnelle au délit (obligation onéreuse pour le confesseur autant que pour le pécheur, celui-là désirant être en règle, celui-ci n'y voyant qu'un supplément de corvée ou de désagrément), mais bien plutôt du point de vue, vraiment humain, de remède et de changement de vie.

Exemple. Un jeune homme s'accuse d'avoir péché gravement avec la jeune fille « qu'il fréquente ». Le confesseur pourrait lui dire : « Mon fils, vous « fréquentez » pour préparer votre bonheur à tous deux, n'est-il pas vrai? pour fonder un foyer que Jésus-Christ bénisse? Mais vous vous préparez en péchant? N'est-ce pas le châtiment du bon Dieu que vous attirez ainsi? Car tout péché doit recevoir sa punition, en ce monde ou dans l'autre; de toute manière, vous devrez expier. Voulez-vous expier maintenant, et en même temps obtenir la force de ne pas recommencer? Vous allez prendre en ce moment le ferme propos que vous devriez prendre avant chaque nouvelle entrevue, propos de ne plus rien faire qui puisse conduire au péché, de ne pas vous conduire de telle manière qui excite fatalement à aller plus loin. Voici votre pénitence : vous réciterez *maintenant* sept Pater et sept Ave, et entre chaque Pater et Ave, vous vous arrêterez et vous penserez un moment : Je ne veux pas faire le malheur de celle que j'aime, je

ne veux pas attirer sur nous la punition, mais la bénédiction de Dieu... Ensuite, vous ajouterez les quatre actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition ». Si l'habitude est invétérée, et qu'on juge néanmoins pouvoir et devoir ne pas différer l'absolution (1), on pourra ajouter : « Mon fils, vous avez déjà tant de fois renouvelé ce propos de ne plus recommencer, et vous recommencez à chaque occasion; d'où cela vient-il? » Le pénitent répondra : « C'est la passion, Père ». — « Oui, mon fils, mais qu'est-ce que vous décidez maintenant d'éviter pour que la passion ne vous entraîne plus au delà de ce qui est honnête? » Jusqu'ici il n'est pas encore question de la pénitence, mais seulement d'un propos sérieux, d'une volonté réelle à assurer, au lieu de la velléité vague qui a accompagné la démarche de venir se confesser. Voici la pénitence sacramentelle : « Mon fils, ce que vous vous proposez là vous coûtera un sacrifice; pour avoir le courage de faire ce sacrifice, le matin du jour où l'occasion se présentera, récitez de nouveau, à genoux, un Pater et un Ave, et les actes de foi, d'espérance et de charité, *comme vous allez le faire* maintenant au sortir du confessionnal. Ce sera là encore votre pénitence ».

(1) Les principes de saint Alphonse de Liguori ont toujours été, et sont encore la vraie tradition de l'Église pour les consuétudinaires et les récidivistes. Voir le livre récent du P. Ter Haar *De occasionnariis et recidivis*; voir aussi dans cette Revue même, cette année, p. 26, l'article si sage du P. Salsmans : *Donner ou différer l'absolution?* Nous savons bien que, dans nos temps de foi entamée, presque tous les prêtres nous répondront : « le pénitent ne reviendra pas. » Pour les cœurs droits, la crainte est vaine, nous en avons l'expérience. Au contraire, en tels cas particuliers, l'absolution différée obtint la guérison prompte et radicale, alors que la réception réitérée du sacrement, avec absolution, n'avait rien produit du tout. *Sacramenta propter homines!* Donc on doit les administrer dans les conditions humaines d'efficacité morale. Aucune crainte opportuniste ne peut aveugler sur les indices d'insincérité plus ou moins inconsciente. Qu'on évite le plus souvent ces adages qui peuvent valoir en telles circonstances, mais sont mensongers en d'autres : par exemple que le seul fait de venir se présenter au saint tribunal dénote une contrition suffisante. Ce critère vaut parfois sans doute; dans les grandes villes peut-être souvent; mais il importe de distinguer la volonté suffisante pour venir se présenter, et la volonté qui suffirait au propos et à la détestation nécessaires. La distinction entre attrition et contrition n'a rien à faire ici.

Evidemment ces conseils doivent se donner dans la forme, avec les précisions et les ménagements qu'imposent le respect et l'amour de chacun, à quelque condition qu'il appartienne ; mais nous savons par expérience que le moyen de réconcilier les âmes droites avec le sacrement est de leur faire sentir que le sacrement exige une volonté réelle, efficace, de vie changée.

A des esclaves du vice solitaire, le confesseur demande naturellement : « Mon fils, le péché que vous accusez là est sans doute habituel, depuis longtemps?... Quels conseils avez-vous reçus pour vous en guérir? » Je suppose que le conseil donné ait été : « Priez la Sainte Vierge » — « Fils l'avez-vous fait? La prière ne vous a pas aidé? Comment cela se fait-il? N'est-ce pas que vous avez prié avec la moitié de votre cœur seulement, et qu'avec l'autre moitié vous vous êtes dit : « Cette fois-ci encore, je finirai bien par me donner ce plaisir ». Ce n'est pas ainsi qu'il faut prier. Il faut prier de tout votre cœur, en vous disant : Il ne faut plus que je me rende encore indigne de communier... que je chasse le Saint-Esprit, que je me rende semblable aux bêtes, quand le bon Dieu me le défend... » On choisira, selon les cas, l'une ou l'autre de ces considérations, mais on ajoutera : « Mon fils, pour votre pénitence, vous allez prier maintenant ainsi : lentement, bien à genoux, vous direz sept Pater et sept Ave, avec les Actes, mais entre chaque Pater et Ave, vous vous arrêterez pour dire : Père qui êtes aux cieux, ce péché, je ne le veux plus, plus une seule fois, par amour pour Notre-Seigneur Jésus-Christ... par amour pour la Sainte Vierge, ma mère et la mère de Jésus ». Mon but en vous donnant cette pénitence est que votre contrition s'approfondisse encore à chaque Pater et Ave ».

Si le péché s'est prolongé, s'il se répète plusieurs fois la semaine, le confesseur pourra dire même à des *rudes*, quand il les voit animés d'un désir sincère de « guérison » : « Mon fils, vous voulez persévérer? Afin d'obtenir la grâce de ne pas retomber d'ici un mois, vous direz trois jours de suite (ou, selon les cas, tous les jours de cette semaine), un (ou trois) Pater et Ave, en y

joignant l'invocation : « Sainte Vierge, gardez-moi pour Jésus », etc.

Ainsi la prière vocale qui aura été imposée comme pénitence sera devenue une manière de méditation, celle que saint Ignace de Loyola estimait à la mesure des âmes frustes. La prière vocale, inspirée, guidée, comme nous l'avons dit, remplira le rôle propre à la prière vocale, à savoir d'aider l'esprit à former les actes intérieurs de connaissance et d'amour de Dieu ; elle le remplira beaucoup mieux qu'un long chapelet à réciter... à la manière habituelle du pénitent fruste.

A une pénitence sacramentelle qui se prolongerait toute une semaine, sous forme d'un ou deux Pater et Ave, et des Actes, nous voyons d'ici les multiples objections : « L'effet sera déprimant ;... qui peut achever une neuvaine de dévotion, sans l'oublier en chemin ? » etc... Que les objectants veuillent bien se demander comment ils obvieraient aisément pour eux-mêmes à tous ces inconvénients. Le cas est en effet tout différent du cas d'une neuvaine de dévotion ; tant d'autres objets distraient d'une neuvaine, dont le but d'ailleurs, surtout chez les religieux, est atteint de cent autres façons ; mais il s'agit ici d'une habitude invétérée de péché qu'on redresse par une habitude de prière ; le retour de la nuit ramène le souvenir ! Il importe d'ailleurs qu'en priant ainsi chaque jour le pénitent pense à la victoire certaine, définitive, à l'amour de Notre-Seigneur pour qui on expie et répare, bien plus qu'au péché lui-même : celui-ci, on doit l'écarter de la pensée.

Pour l'omission de la messe du dimanche, pour certaines fautes contre la justice et la charité, pour les mauvaises lectures et les mauvais propos, la pénitence sacramentelle s'indique par le péché lui-même : que la réparation soit cherchée dans l'acte contraire à la faute commise : si, par exemple, il y a eu injustice, outre les réparations ou indemnisations matérielles, on cherchera à procurer et à assurer pour l'avenir le redressement, au delà des bornes étroites de la justice, par l'équité, la générosité, la bienveillance, la netteté d'attitude, l'indépendance ouvertement manifestée ; en

matière de charité, s'il est possible, un acte énergique et extérieur de réparation viendra sceller la réconciliation intime avec Dieu.

Parfois, en présence de fautes graves, des confesseurs sages font constater à leurs pénitents qu'ils devraient leur imposer une pénitence lourde, trop lourde, et ils concluent : « Votre pénitence sera la messe d'obligation que vous devez entendre tout à l'heure ». Il est possible que dans certains cas l'on ne puisse imposer d'autre expiation quelque peu proportionnée aux fautes, et qu'en représentant au pénitent la grandeur du Sacrifice divin, on réussisse à éviter qu'il ne dise, ou ne pense : « Je n'ai pas eu de pénitence », pensée que les *rudes* auront presque inévitablement. Néanmoins nous continuons à croire que, psychologiquement, il est regrettable qu'un pécheur contrit n'ait pas à poser un acte qu'il sente être un acte d'expiation et de réparation ; dans la mesure où sa contrition est profonde, il désire de tels actes, et ceux-ci creusent de nouvelles profondeurs dans la conversion de son âme (1). En tout cas, le recours à une œuvre déjà obligatoire par ailleurs n'est pas normal, n'est pas dans les intentions de l'Église, et, qu'on nous permette de dire toute notre pensée, on ne doit pas y recourir afin de se mettre juridiquement en règle, grâce au jugement suivant : « Il fallait une pénitence grave, j'en ai donné une ». Ne serait-il pas, au contraire, normal que ceux qui ont complètement négligé leur devoir dominical, ou commis des fautes spécialement graves, regrettent assez profondément leur péché (2) pour s'imposer la gêne d'assister au Saint Sacrifice durant la semaine, tant ou tant de fois, afin de renouveler par là

(1) Est-il conforme à la raison, est-il bon pour les pénitents, est-il permis par la tradition, d'ériger, comme on le fait parfois, en norme générale, les exemples exceptionnels de saints qui ont pris sur eux la pénitence, de répéter que cela peut toujours se faire ? Toujours les suites néfastes de la conception juridique exagérée.

(2) Faut-il que Pascal ait raison dans sa 10e provinciale (*Édition Maynard*, t. II, p. 17), quand il note que certains confesseurs supposent habituellement chez leurs pénitents une contrition incapable de supporter une pénitence proportionnée à leurs fautes ?

efficacement leur estime du Sacrifice auquel ils sont appelés par amour? (1).

Pour que l'exercice de la pénitence chrétienne redevienne ce qu'il doit être, il y aurait un effort à faire : en chaire et au catéchisme, les prêtres devraient expliquer la valeur et le sens de la pénitence sacramentelle. Peut-être est-il difficile, avant que cet effort ne soit fait, de prescrire de nos jours les antiques actes d'abnégation : jeûne, aumône, pèlerinage, silence, abstention de boisson...; nous espérons que cet effort sera réalisé bientôt, afin que les fidèles jouissent à nouveau du bénéfice d'une pénitence éclairée, et apte à rencontrer leurs sentiments. Mais, en attendant, il est, sinon des catégories entières, du moins beaucoup d'hommes et de femmes, même parmi les ouvriers et les paysans, qui ont l'esprit assez ouvert et la conscience personnelle assez développée, pour recevoir avec fruit et contentement, comme pénitence, une aumône à faire, un pèlerinage, une privation... Il ne faut certes pas priver ceux-ci du fruit d'exercices appropriés de pénitence, en prenant prétexte de l'incapacité générale, plus ou moins véritable. Evidemment, qu'on y mette du tact, et de la prudence !

Entre tous les actes réparateurs, il en est un auquel le prêtre doit de préférence faire aspirer : c'est celui qui effacera le péché, s'il y a rechute ; celui qui brisera la chaîne du péché, si par faiblesse, le pécheur allait la ressouder. Nous voulons dire le recours prompt aux sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. Ici surtout il importe d'agir avec prudence ; mais il faut faire comprendre au pécheur que, s'il veut être sauvé, il doit arriver, non pas seulement à dire : « Je veux m'améliorer quant à ce péché », mais à penser : « De ce péché, je ne veux plus du tout », et qu'il doit tirer toutes les conséquences c'est-à-dire fixer d'ores et déjà les moyens qu'il juge nécessaires et efficaces.

Exemple : « Mon fils, combien de temps y a-t-il que vous avez commis ces péchés? — Des mois, mon Père. — Et vous êtes resté

(1) Nous supposons, évidemment, que cela puisse se faire sans étonner, sans exposer le pénitent à l'attention malveillante, à la raillerie.

dans cet état, indigne de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et vous le saviez?... Mon fils, si vous attendez encore des mois, n'est-il pas à peu près certain, que dans autant de temps vous serez dans le même état qu'auparavant? — Oui, Père. — Vous regrettez vraiment; vous détestez? — Oui. — Alors, le moyen? Voulez-vous, si vous retombez dans ce péché (de complicité par exemple, ou de scandale), vous obliger à revenir à confesse *la semaine même*, sans attendre, *quoi qu'il en coûte?* Oui? Il ne faudra pas revenir, si vous ne retombez pas; mais, si vous récidivez, alors... voulez-vous? Eh bien! ce sera une partie de votre pénitence : si vous recommencez, la première fois, vous retournerez vous confesser, la semaine même (ou sans attendre la fin du mois), et vous direz au confesseur que c'était votre pénitence... Est-ce convenu? »

On objectera : les pénitents promettront tout ce qu'on exigera, et n'en feront rien. Peut-être, tel ou tel d'entre eux; mais celui-là même, un moment du moins, aura compris que rompre avec la chaîne du péché est de nécessité absolue, et qu'il s'agit de prendre la chose « sérieusement ». Au confessionnal, comme en chaire, la parole de Dieu n'obtient pas nécessairement le succès; il arrive qu'elle ne puisse que départager ceux qui sont droits de ceux qui ne le sont pas. L'épître aux Hébreux la caractérise comme un glaive qui pénètre jusqu'à la moelle des os, jusqu'à la jointure des articulations. Dira-t-on que nous sommes sévère ou dur, que nous méconnaissons la faiblesse humaine? En vérité, faisons-nous autre chose que la prémunir contre elle-même, en dissipant les fausses contritions, en supprimant les illusions néfastes qui engendrent les scandales continués, généralisés, perpétuels (1)? Quels sont donc les représentants de la miséricorde divine : ceux qui laissent se reproduire indéfiniment les péchés cruels, ou ceux qui veulent que la cognée soit portée à la racine? Il n'est pas question ici d'éteindre la mèche qui fume encore, mais, au contraire, de la rallumer, de lui rendre la lumière qu'elle était en train de

(1) Nous faisons allusion ici aux mauvaises conversations : pain quotidien, hélas, ailleurs encore qu'à l'usine ou à l'atelier!

perdre entièrement. A la face du monde, la sainteté des mœurs chrétiennes ne doit-elle pas briller?

Le pécheur sérieusement conscient de son péché, et contrit, est reconnaissant envers le « Père » qui lui représente doucement le malheur de son péché, et qui lui indique des moyens quelque peu énergiques, dont il entrevoit l'efficacité probable; il est heureux d'espérer vraiment, non seulement une vague amélioration à laquelle tout à l'heure il ne croyait pas trop lui-même, mais un renouveau de vie. Pourquoi le sacrement que les anciens Pères nommaient une seconde planche de salut, n'amènerait-il pas, normalement, un changement profond dans la vie, même après une seule confession? Le cas n'est pas rare, même pour des consuétudinaires, et la guérison prompte s'explique par l'efficacité du sang de Jésus-Christ.

Les moyens que nous proposons ne sont pas autre chose qu'emploi des ressources humaines strictement indispensable pour que les facultés maîtresses de l'homme, son intelligence et sa volonté, soient sérieusement mises en action dans le sacrement de Pénitence; c'est une question de dignité sacramentelle et humaine (1). Il suffit de proposer le moyen avec la mansuétude et la délicatesse que veut le Maître.

Maurice CLAEYS BOUUAERT, S. I.

(1) Dira-t-on : au confessionnal, nous n'avons pas le temps de tenir les conversations comme celles que vous donnez en exemple. Nous répétons ce que nous écrivions, il y a neuf ans, en cette Revue même : ces bouts de conversation n'allongent que dans la proportion de deux minutes à trois, de trois à cinq. Et quand il en irait autrement, que signifie, que vaut une manière d'administrer les sacrements qui fait que, dans la « généralité des cas » le sacrement ne soit plus administré de manière sérieusement humaine? En écrivant ceci, nous ne faisons que publier le fruit de l'expérience personnelle, et d'innombrables confirmations d'autrui.

Bibliographie

APOLOGÉTIQUE

H. Pinard de la Boullaye, s. i. **Jésus et l'Histoire. Jésus Messie.** Conférences de Notre-Dame de Paris (1929 et 1930). 2 volumes. Paris, Éditions Spes, (20×13 cm.), 238 et 272 p. Prix : 12 frs chaque volume.

Après l'épreuve de la diffusion radiophonique, les conférences de Notre-Dame affrontent celle, plus critique, de la lecture et achèvent ainsi d'atteindre le triple public auquel elles s'adressaient. On peut se demander s'il existe une formule littéraire capable de satisfaire à la fois à l'attente des auditeurs, immédiats ou lointains, et à celle des lecteurs. En tout cas, on n'apprécierait pas sainement le succès des deux derniers carêmes, si on perdait de vue les sacrifices qu'une tâche si compliquée impose à l'érudit et à l'orateur.

Le public de Notre-Dame fut très vite gagné par une atmosphère de sincérité très délicate. Dédaigneux du charme des mots, le R. P. Pinard de la Boullaye témoigne d'une insurmontable défiance à l'endroit de l'émotivité contagieuse qui règne dans toute assemblée. Rarement, il interrompt son exposé pour donner cours à l'élan spontané qu'inspire la vue des faits ; que de fois, délibérément, i coupe court aux mouvements « oratoires » ! Est-ce qu'alors le microphone braqué sur ses lèvres lui représente des milliers d'auditeurs invisibles, soustraits au prestige immédiat de son action et plus soucieux d'idée pure ou de rigueur d'expression? Assurément, sa parole se présente comme un témoignage plutôt qu'à la façon d'un plaidoyer. N'est-ce pas, somme toute, ce qui rend conquérant son accent de conviction?

L'autorité de l'orateur soutenait l'attention de l'auditoire à travers le tissu serré de la démonstration. On le sentait en effet, et sans déplaisir : le conférencier n'avait pas de temps à perdre. Heureusement, sa maîtrise de la langue lui permet de traduire sa pensée dans les termes qui la rendent le plus immédiatement assimilable ; puis, par la vivacité de tours modernes, qui nous replongent au concret de l'expérience, il excelle à rajeunir telle considération classique qui menace, à force d'être ancienne, de passer pour vieillie.

La clarté règne également dans l'ordonnance générale et le détail du plan. Divisions et subdivisions s'y accusent nettement, mais d'une façon qui laisse moins paraître au regard superficiel l'unité organique du tout.

Les auditeurs auront songé que l'éloquence s'accommode assez malaisément de la matière traitée cette fois-ci à Notre-Dame : l'apologétique historique. Le lecteur est mieux à même d'apprécier la solidité de la démonstration présentée par le R. P. Pinard de la Boullaye, ainsi que son originalité. La note personnelle, si elle doit rester moins apparente dans le travail historique que dans les études

dogmatiques ou philosophiques, se fait quand même percevoir dans la maîtrise des méthodes et leur application toujours plus poussée.

« Classique », l'enseignement donné par le savant apologiste s'adapte à l'état des esprits qu'il entreprend de convaincre. Sans doute, l'historien catholique doit dénoncer franchement la profonde divergence qui le sépare de la mentalité rationaliste. Mais, après avoir fait hardiment le procès de préjugés gravement dommageables — on se souvient de la toute première conférence — il sait tenir compte de ces préjugés.

Il s'interdit donc d'abord tout recours aux témoins que récuse la partie adverse, pour mettre en plus vive lumière nombre de données erratiques, trop souvent négligées, dont nul pourtant ne conteste la valeur; il multiplie ainsi les rayons dont la convergence éclairera les faits à établir.

Établir des faits : de cette première tâche, l'historien s'acquitte sans abuser de sa compétence pour égarer le profane dans des chemins de traverse, sans passer outre aux hypothèses inégalement plausibles auxquelles donnent lieu, par exemple, les affirmations messianiques de l'Évangile et des Églises ou bien le message de Pâques.

Pour démontrer la messianité de Jésus, l'apologiste se garde d'isoler le témoignage de la personne du premier témoin, Jésus. Si l'autorité d'une déposition tient toujours à la valeur de l'individu qui la formule, telle est en Jésus la limpidité de conscience que ses propres déclarations suffisent à emporter conviction. Vient ensuite l'argument des prophéties, susceptible, en vérité, de traitements assez divers, mais auquel la comparaison de messianismes non-juifs et l'analyse de certaines propriétés du « Règne de Dieu » promis laissent sa véritable ampleur.

Quant au fait capital de la résurrection, l'orateur a soin de souligner la signification décisive qu'il revêt aux yeux de la génération apostolique, — comme il en a marqué une convenance, au terme de la seconde conférence. Cette fois, il démontre positivement la thèse catholique, avant d'aborder les théories opposées. Réalisant en psychologue la complexité des situations, il perçoit vivement le caractère verbal ou unilatéral des hypothèses à éliminer.

Établir des faits, peu nombreux et dépouillés d'une foule de circonstances, mais chargés de sens historique et religieux : les conférences ne se contentent pas de ce résultat. En réponse aux questions que les preuves elles-mêmes posent sans les résoudre, la théologie et la philosophie y introduisent les considérations « de convenance » chères à la dogmatique traditionnelle, ou celles d'ordre moral, auxquelles la pensée contemporaine se pique d'être particulièrement accessible. Ainsi satisfaction est donnée aux esprits loyaux que leur appétit de vérité porte tout de suite aux « pourquoi? ».

En mettant à la pleine disposition des élites intellectuelles le meilleur de l'enseignement actuel des écoles catholiques, l'orateur de Notre-Dame exécute une œuvre de consciencieux labeur et de pénétration scientifique, une œuvre architecturale toute de solidité et de mesure; il répond précisément du même coup à l'inspiration première des « Conférences ». L. V. R.

H. Dieckmann, s. i. **De Revelatione christiana.** Fribourg, Herder, 1930, (25×15 cm.), xxii-694 p. Prix : 20 Mk.

L'œuvre apologétique du R. P. Dieckmann, commencée par la publication de son beau traité « *De Ecclesia* » (1925) dont la *Nouvelle Revue Théologique* a signalé en son temps, (t. 53, 1926, p. 473) les solides qualités et les grands mérites, s'achève aujourd'hui par l'édition de cet important ouvrage de 694 p. « *De Revelatione christiana* ». Édition posthume, hélas! La mort prématurée qui brisa, à 50 ans, une carrière scientifique promettant d'être si féconde, ne permit pas au P. Dieckmann de corriger lui-même les épreuves des dernières pages; mais au moins le livre entier fut-il écrit entièrement par lui-même, nous assure son éditeur, le R. P. Merk.

Fruit de 15 ans d'enseignement et d'incessantes études, cet ouvrage suppose un travail immense; il nous révèle moins un penseur original qui renouvelle les questions qu'il touche, qu'un érudit patient et probe, possédant et maîtrisant admirablement la littérature de son vaste sujet, un théologien averti, recueillant, classant avec soin, exposant avec clarté les erreurs modernes des auteurs protestants, rationalistes et modernistes, et en même temps jugeant et critiquant avec sagesse et modération les opinions diverses des nombreux apologistes catholiques qui ont abordé la même matière avant lui; et surtout un historien, à la méthode sûre, s'efforçant d'établir les preuves du grand fait historique qu'est l'apparition de Jésus-Christ sur la terre, selon toute la rigueur des exigences scientifiques modernes.

Le traité se présente sous une forme rigoureusement classique. Après une introduction sur la théologie en général et la théologie fondamentale en particulier, dans une première partie l'auteur parle de la Religion, de son essence et de sa nécessité ; chapitre qui sera fort apprécié pour sa précision et l'abondance de son érudition ; ensuite il aborde la question de la Révélation, sa nature, sa possibilité, sa nécessité, son utilité et des motifs de crédibilité qui peuvent légitimement l'accréditer. Ces chapitres contiennent des choses excellentes; malheureusement la définition même que le P. D. a donnée, au début, de la théologie fondamentale : « Science des présupposés *logiques* de l'acte de foi », lui interdit l'étude du dynamisme moral qui conduit à la foi, et l'examen des dispositions subjectives requises pour amener l'homme à entreprendre son enquête religieuse et nécessaires pour lui permettre de saisir pleinement la valeur des arguments intellectuels et de conclure. Toutes ces considérations sur le « sujet » sont abandonnées, avec un certain dédain, à « l'*art* de l'apologétique », comme si l'étude des dispositions du sujet *universellement* exigées, tant par la nature de l'homme que par la nature de l'acte de foi, ne constituait pas une vraie science. Et c'est ainsi que tout ce chapitre de la préparation du sujet, où précisément l'apologétique moderne a le plus progressé depuis 30 ans, a été négligé. On ne peut que le regretter. De plus cette exclusion de toute considération au sujet des conditions subjectives de l'adhésion à la foi, entraîne un autre inconvénient. Les raisons apportées par l'auteur pour démontrer la nécessité de la recherche de la vraie religion, et l'obligation de

l'embrasser une fois qu'elle est reconnue, ces raisons purement logiques, déduites de la notion extrinsèque du souverain domaine de Dieu, paraîtront sans doute peu efficaces pour émouvoir les hommes de nos jours, et même philosophiquement demanderaient à être complétées et approfondies. Toute la question d'ailleurs est terminée en quelques pages.

La meilleure partie de l'ouvrage est assurément la seconde : *De Jesu legato divino*, entièrement consacrée à la preuve historique de l'existence de Jésus, de son témoignage au sujet de sa messianité et de sa divinité, des preuves enfin apportées par lui pour confirmer ses prétentions messianiques et divines. Dans cette partie l'auteur peut déployer toutes les belles et solides qualités du critique averti, de l'érudit et de l'historien sincère et loyal, qualités que nous lui connaissions déjà depuis son grand ouvrage sur l'Église et qui sont comme la caractéristique de son esprit. Nous ne pouvons ici que renvoyer le lecteur à ces pages savantes. Signalons toutefois sa preuve historique de la Résurrection de Jésus-Christ, qui nous semble particulièrement bien menée et solidement établie.

En résumé, ce livre, vrai trésor d'informations et d'érudition rendra les plus grands services tant aux apologistes qu'aux professeurs de théologie.

E. Hocedez, s. i.

*S. P. T. Prideaux. **Man and his Religion. An essay in the comparative study of religions ancient and modern**. London, Williams and Norgate, 1930, (22×15 cm.), 250 p. Prix : 10 sh.

Œuvre d'un protestant conservateur, très proche du catholicisme. Après avoir esquissé une explication — discutable — des phénomènes religieux anciens et modernes, et les avoir décrits, M. Prideaux pose la question : le christianisme est-il seulement l'une quelconque d'entre les religions écloses sur terre ou les dépasse-t-il toutes ? N'est-il qu'un amas d'emprunts, plus parfait que les religions dont il s'est inspiré, mais provisoire comme elles et qui doit être dépassé à son tour ?

L'auteur établit très bien la transcendance et le caractère définitif de la religion fondée par Jésus-Christ, l'unique Fils du Père. Cet essai, pour n'être pas sans doute le dernier mot de la science, est très suggestif. De ci de là apparaît le bout de l'oreille protestante : par exemple, à propos de religion naturelle et de religion révélée; mais fort discrètement.

G. Dirks, s. i.

J. Joossens. **La Foi Catholique et les Faits observés.** 3e éd. Bruxelles, A. Dewit, 1930, (20×13 cm.), 240 p. Prix : 7,50 frs.

Mises à part les intentions indubitablement apostoliques de l'auteur et la valeur objective de ses thèses — points de foi ou positions libres — l'ouvrage mérite certes plus d'une réserve. Le ton général est particulièrement déplaisant : on ne parle que de « véritable folie » (p. 8), « comble de la bassesse » (p. 9), « hypocrisie » (p. 10), « inconséquences ridicules » (p. 10), « ignoble hypocrisie » (p. 11),

* Les livres de sujet religieux, écrits par des auteurs non catholiques, sont marqués d'un astérisque.

« abominable hypocrisie » (p. 14), etc. On voit l'atmosphère : elle n'est guère faite de charité et de compréhension.

Pour excuser sa véhémence, l'auteur en appelle (p. 6) au « doux François de Sales » qui recommandait « de dire rudement et franchement mal du mal ». Sans doute ! Mais le même saint faisait aussi cette judicieuse remarque que l'auteur méditerait avec profit : « On prend plus de mouches avec une goutte de miel qu'avec un tonneau de vinaigre ». Si, à ce ton général inadmissible, l'on ajoute la caducité ou le simplisme de plus d'une preuve — existence de Dieu par « l'origine de la lumière du soleil et des étoiles » (p. 28), par la dégradation de l'énergie (p. 29), — une certaine candeur de prétentions « preuves de la Religion... mises à la portée de tous avec la réponse à toutes les objections » (p. 3), un manque notoire de rigueur scientifique — références sans titre du livre (pp. 14, 15, 22, 25, etc. etc.), sans nom d'éditeur (pp. 8, 11, 17, 18, 19, 20... etc. etc.), sans indication de millésime ou de page (pp. 8, 11, 14, 17, 18, 19, etc. etc...) — le manque de nuances de certaines thèses, — secret de la confession par exemple (p. 164) — la vétusté de certaines positions concordistes (pp. 183-184), l'on comprendra que nous n'ayons pas ici le manuel apologétique idéal et l'on craindra qu'il ne fasse peut-être plus de tort que de bien aux incroyants qui le liraient. R. Boigelot, s. i.

Aug. Vallet. **Lourdes. Comment interpréter ses guérisons.** Paris, Téqui, 1929, (13×19 cm.), 233 p. Prix : 9 frs.

L'exposé détaillé d'une guérison miraculeuse récente à Lourdes, un essai de théorie philosophico-scientifique expliquant la possibilité du miracle et la manière dont il se produit, enfin la réfutation de certaines objections des adversaires de Lourdes, voilà ce qu'on trouvera dans les 3 parties de cette nouvelle œuvre apologétique du Docteur Vallet. — L'explication de l'auteur transpose le miracle dans la sphère de l'atome : les mentalités « atomistes », pour lesquelles tout devient clair lorsque les atomes jouent les rôles, en seront charmées bien sûr... Quant aux adversaires rencontrés dans la 3e partie, ils se recrutent surtout, semble-t-il, parmi les « primaires et abécédaires » ; c'est probablement la raison pour laquelle on voit figurer dans cette partie — et nous le regrettons — tant d'épithètes malsonnantes et injurieuses à leur adresse. L'auteur sera parti du principe qu'il faut chasser chaque gibier avec un calibre de grain approprié ! P. Henrard, s. i.

L. Guérin. **Lourdes. Les Apparitions de 1858.** Paris, Bonne Presse, 1930, (25×17 cm.), 128 p., 84 illustrations. Prix : 5 frs.

Depuis 33 ans M. Guérin s'occupe de l'organisation du pèlerinage national français à Lourdes. Aussi rien de ce qui a été écrit sur les apparitions, les principaux miracles et l'histoire de ceux qui de près ou de loin contribuèrent à répandre la dévotion à Notre-Dame ne lui a échappé. Sans vouloir épuiser le sujet, il a réuni dans ce volume ce que sa science et ses souvenirs lui livraient de plus intéressant. Volontiers nous conseillerions la lecture de ces pages à ceux qui vont entreprendre le pèlerinage ; elles les mettront dans les dispositions les meilleures pour recevoir les grâces qui les attendent là-bas. R. de le Court, s. i.

THÉOLOGIE PASTORALE

Morale sexuelle. Mariage. Famille.

C. M. Salmon, o. p. **De Matrimonii Sacramento Tractatus Pastoralis.** Coll. Quaestiones Pastorales VII. Liége, La Pensée catholique, 1930, (23×15 cm.), 160 p.

Ce volume fait suite aux *Quaestiones Pastorales* du R. P. Merkelbach, o. p. Il s'intitule lui-même *Tractatus pastoralis*. Le contenu ne répond-il pas plutôt à un *Tractatus canonicus practicus* à l'usage des curés et des confesseurs? En effet on voudrait trouver plus de directives sur des questions éminemment pastorales et pratiques, par exemple : Quels défauts les nupturientes doivent-ils se révéler mutuellement? Une promesse non écrite de mariage produit-elle quelque obligation? Jusqu'à quel point les parents peuvent-ils s'opposer à un mariage? Etc. — La doctrine, sûre et ferme, n'entrant pas dans les détails et les raisonnements, est exposée avec une netteté impeccable, mais un peu grêle. Dans l'Index alphabétique il faudrait répéter qu'on renvoie aux numéros marginaux.

J. Salsmans, s. i.

L'Église et l'Éducation Sexuelle. Paris, Association du Mariage chrétien, 1929, (23×14 cm.), 202 p. Prix : 15 frs.

Ces études sont pour la plupart des rapports présentés au VII[e] Congrès national de l'Association du Mariage chrétien (Paris, 1929). Cette très méritante société a fait œuvre souverainement utile en publiant ce « Manuel de l'éducation sexuelle », rédigé, à la lumière des principes catholiques, par des auteurs spécialisés, prêtres, éducateurs, médecins, mères de famille. La récente encyclique de N. S. P. le Pape lui donne une éclatante confirmation. Notons en particulier la nécessité de l'initiation individuelle, prudente et mesurée, proclamée par le Chanoine, maintenant Cardinal Verdier (« Nous croyons que des initiations claires, faites avec le tact voulu, doivent être regardées comme une obligation grave » p. 22); le devoir des parents de donner les notions nécessaires et la manière pratique de s'y prendre; l'éducation sentimentale des jeunes gens et des jeunes filles; les préjugés corrupteurs de la jeunesse; le péril vénérien : on stigmatise, comme de juste, la recommandation imprudente des prophylactiques dans les casernes : « Si l'on se contente d'indiquer à un jeune homme comment il pourra se préserver contre les maladies vénériennes, c'est comme si on l'invitait à se mal conduire impunément (p. 200). »

Nous voudrions voir ce beau livre dans les mains de tous les prêtres : ils cherchent, à bon droit, des idées justes, et une méthode prudente de parler eux-mêmes et d'instruire les parents de leur devoir d'initiation. Aussi les parents, quelque peu intelligents et soucieux de la vertu de leurs enfants, feront bien de méditer ces pages.

J. Salsmans, s. i.

R. Duval-Arnould. **Les Maladies qui détruisent la Famille. Aux jeunes hommes.** Paris, Association du mariage chrétien, 1930, (21×13 cm.), 36 p. Prix : 2 frs.

Conférence, d'inspiration très haute, où sont révélés, sans voile, les méfaits, les causes et les remèdes de la blennorragie et de la syphilis. Peut être mis dans les mains de tous les jeunes gens au sortir du collège. J. Creusen, s. i.

A. Loslever. **L'amour libre.** Nouvelle édition revue et augmentée. Liége, La Pensée catholique, 1930, (19×13 cm.), 308 p. Prix : 18 frs.

Pour justifier la réédition de cette réfutation des thèses favorables à l'amour libre, il suffira de parcourir quelques citations d'écrivains tels que Naquet, L. Blum, etc. On sera effrayé de voir la sereine impudence des principes affirmés par des hommes qu'il faut encore traiter en « honnêtes gens ». A côté d'assertions que leur crudité rend assez inoffensives, il y a les sophismes dont seule une critique éclairée découvre la fausseté. M. Loslever a eu raison d'en rééditer la réfutation.

J. Creusen, s. i.

Fr. W. Foerster. **Morale sexuelle et Pédagogie sexuelle.** Fondements nouveaux de vieilles vérités. Paris, Bloud et Gay, 1930, (23×14 cm.), 272 p. Prix : 24 frs.

« Morale sexuelle et pédagogie sexuelle », deux questions portées hélas! à l'avant-plan des préoccupations contemporaines. Comme on a voulu remplacer la morale à base religieuse par la morale neutre, on a également déclaré surannés et avilissants les principes de l'ancienne morale sexuelle. La bonté de la nature et la légitimité de tous ses instincts une fois proclamées, la liberté même devait, en supprimant les restrictions, enlever au mal son attrait.

A la crainte de Dieu et à la pudeur il parut qu'on pouvait substituer la simple connaissance du bien et du mal. L'initiation sexuelle aurait le pouvoir magique de purifier l'imagination et d'apaiser le désir. Förster réfute magistralement ces erreurs dans ce livre, où il fait constamment appel à l'expérience et à la psychologie pour montrer les conséquences fatalement désastreuses de ces nouvelles doctrines. Les éducateurs et les pasteurs d'âmes trouveront ici de précieuses indications pour corriger la mentalité de plus d'un chrétien, déformée par l'affirmation répétée, sereine et tranchante des pires erreurs. J. Creusen, s. i.

L. Scremin. **L'educazione della castità.** Turin, Marietti, 1930, (20×13 cm.), 162 p. Prix : 6 lires.

Ce livre ne ressemble guère à la série déjà longue des petits traités sur l'éducation de la chasteté. Si le Dr Scremin est persuadé qu'il faut expliquer assez tôt à la jeunesse les notions essentielles sur la vie sexuelle, il ne se contente pas d'appuyer son sentiment sur des considérations générales. Sa thèse se présente avec un appareil scientifique auquel ne nous ont guère habitués les ouvrages

similaires. Il discute pied à pied et avec les citations les plus variées les arguments des partisans du silence. On trouvera peut-être qu'il accorde trop d'autorité à quelques savants, dont la mentalité matérialiste influence même les enquêtes en apparence les plus objectives. Il reste que nombre de faits et de sérieux arguments démontrent la nécessité d'une initiation et d'une éducation sexuelles plus complètes qu'on ne les donne généralement dans les familles chrétiennes.

J. Creusen, s. i.

*E. F.-W. Eberhard. **Geschlechtscharakter und Volkskraft.** Grundprobleme des Feminismus. En collaboration avec de nombreux auteurs. Darmstadt, E. Hofmann, 1930, (23×15 cm.), viii-596 p. Prix : cartonné 20 Mk.

Le mot « féminisme » peut couvrir des aspirations, des tendances et des doctrines fort variées. Dans ce livre il désigne la doctrine qui revendique pour la femme l'égalité absolue de tous les droits avec l'homme. Cette égalité apparaît comme une émancipation, un affranchissement d'un véritable esclavage ou tout au moins d'une longue et injuste oppression. Le plus grand nombre de ses partisans, dégagés de tout lien religieux, poussent la logique de leur doctrine jusqu'à ses conséquences les plus absurdes, avec une passion qui est bien de leur sexe. Malheureusement les conditions économiques et sociales du vieux comme du nouveau monde ont imposé ou favorisé cette égalité sur plus d'un domaine où la saine conception du rôle de la femme eût du l'exclure. Le mouvement féministe s'en est trouvé parfois fortifié. Dans l'ouvrage composé en collaboration sous la direction du Dr E. F. W. Eberhard, cette doctrine est soumise à une rigoureuse critique, qui prouve à l'évidence sa fausseté et ses conséquences désastreuses pour le bien temporel et spirituel de la race.

Plusieurs des collaborateurs insistent avec raison sur les différences profondes que la nature a établies entre les deux sexes, les adaptant à un rôle déterminé, leur assignant des tâches diverses auxquelles ils ne peuvent se soustraire sans se diminuer. L'histoire et les sciences naturelles confirment les préceptes de la morale traditionnelle sur les relations sexuelles, le mariage, la nécessité d'une dépendance relative de la femme vis-à-vis de l'homme.

Les conséquences désastreuses des excès de la mode, des théories anticonceptionnelles, de la morale du mariage libre sont exposées et la nécessité de ces conséquences démontrée par la doctrine et par les faits.

Si l'on excepte les assertions d'E. Bartel sur la monogamie et la culpabilité des actes sexuels illégitimes (p. 165, ss.), les conclusions des autres travaux sont presque toutes conciliables avec la doctrine catholique, bien que la plupart des collaborateurs partent de principes rationalistes et ne cachent pas leur faveur pour les doctrines évolutionnistes. Les tenants de la morale catholique n'ont d'ailleurs pas été exclus.

Aux théologiens et aux sociologues, ce livre rendra certainement de précieux services. Il est écrit par des hommes sincères et compétents. Le fait qu'ils sont

très éloignés de nos croyances donnera d'autant plus de poids aux conclusions dans lesquelles ils nous rejoignent entièrement. J. Creusen, s. i.

C. Van Agt. **Aux fiancés. Conseils pratiques pour le mariage.** Lille, Desclée-De Brouwer, 1930, (16×10 cm.), 32 p. Prix : 1 fr. 50 (100 frs le cent).

Excellent résumé, bref, clair et substantiel, de ce que les fiancés doivent savoir de la religion, et en particulier du mariage et des devoirs conjugaux. Les curés des régions d'expression française le mettront volontiers entre les mains des intéressés, mais ils vérifieront d'abord si les formules des prières sont celles qui ont cours dans *leur* diocèse. Le mot fiançailles (p. 6) est employé dans un sens qui n'est pas universel. Nous aurions mis plus d'insistance à dire qu'*aucune* promesse de mariage faite sans les formes prescrites (can. 1017) ne lie la conscience, et que les parents doivent veiller à ce qu'*aucun* fruit humain ne périsse sans baptême (can. 717). J. Salsmans, s. i.

J. de Lardelec. **Les livres sur l'éducation de la pureté.** Paris, Éditions de la Revue des Lectures, 1930, (18×12 cm.), 64 p. Prix : 4 frs.

Ce guide vient à son heure. Le grand nombre de livres écrits sur la question sexuelle et en particulier sur l'initiation suffirait à montrer combien ce problème préoccupe notre génération. On trouvera dans cette brochure une excellente orientation. Elle ne veut d'ailleurs pas dispenser l'éducateur du travail personnel, car tout bon livre n'est pas sans danger pour tout lecteur, encore moins adapté aux lecteurs de tout âge. Tous les professeurs de l'enseignement moyen et supérieur devraient avoir ce précieux memento dans leur bibliothèque.

J. Creusen, s. i.

J. Viollet. **La bonne entente conjugale.** Paris, Association du Mariage chrétien, (19×14 cm), 226 p. Prix : 10 frs.

C'est une doctrine bien adaptée aux difficultés présentes que nous donne le vaillant directeur de l'A. M. C., l'orateur qui parvient à faire applaudir la beauté du mariage chrétien dans des auditoires pervertis par la théorie de l'amour libre. M. l'abbé Viollet connaît parfaitement tous les préjugés immoraux qui avilissent les jeunes gens, tuent la générosité des époux et suggèrent aux parents les plus perfides conseils.

A part une imprécision (p. 159), que regretteront sans doute les théologiens, l'autorité du mari, la collaboration intelligente dans l'éducation des enfants, les droits et les devoirs de l'état conjugal, les idées saines sur la restriction de la natalité sont définis avec franchise et délicatesse ainsi que l'obligation de combattre tout ce qui s'oppose à l'affection conjugale dans la conduite et le caractère. Un long et excellent chapitre sur la préparation au mariage montre les conditions de bonne entente qui doivent se poser dans la jeunesse. Il enseigne du

même coup la nécessité de ne pas attendre la veille du mariage pour faire lire des livres de ce genre. M. Fraikin, s. i.

C. Grimaud. **Jeunes et Vieux Ménages.** Paris, Téqui, 1928, (12×19 cm.), x-268 p. Prix : 9 frs.

L'éloge de M. l'abbé Grimaud n'est plus à faire. Voici un livre qui vient à sa place dans la série des volumes déjà publiés par l'auteur. Dans celui-ci, il traite de l'entente cordiale entre jeunes et vieux ménages et réciproquement.

Sens du réel, psychologie clairvoyante et pénétrante, maîtrise à poser et à résoudre les cas de conscience, franchise qui ne redoute pas les dures paroles, de l'expérience, un style aisé et souriant, telles sont les qualités du livre. Nous signalons également l'exacte théologie du volume : austérité réelle du mariage mais aussi joie profonde s'il se conforme aux plans divins; difficulté parfois cruciale de l'entente dont la solution unique est à trouver dans la grâce. Quoique le livre s'adresse en ordre principal à la bourgeoisie, les autres classes de la société pourraient y trouver des clartés et des leçons. R. Debauche, s. i.

W. Bergmann. **Religion und Seelenleiden.** Vorträge der IV Sondertagung des kath. Akademikerverbandes in Kevelaer. Augsbourg, Haas u. Grabherr, 1929, (23×14 cm.), 264 p. Prix : 7 Mk.

Depuis quatre ans l'Union catholique des universitaires tient à Kevelaer une session spéciale consacrée aux problèmes de médecine pastorale. Dans l'assemblée, des prêtres séculiers ou réguliers forment le groupe le plus compact, à côté duquel siègent des religieuses et des dames ou demoiselles, ainsi qu'un certain nombre de médecins et d'étudiants. Le thème général est indiqué dans le titre de ce volume : « Religion et souffrances de l'âme ». La doctrine et la casuistique des affections nerveuses et des formes variées de la pathologie psychologique fournissent la matière de rapports et de discussions très intéressants pour les confesseurs, les directeurs d'âmes et les éducateurs.

La conclusion qui se dégage de ces rapports est la nécessité pour tout prêtre de compléter et d'étendre ses connaissances de médecine pastorale. Le nombre des psychopathes va croissant et la pratique du confessionnal se heurte de ce fait à de nombreuses difficultés. Les cas se multiplient dans lesquels le prêtre doit faire appel au concours du médecin et coordonner son action morale à la cure psychologique.

Les rapports publiés par le Congrès de Kevelaer seront pour beaucoup de prêtres un précieux secours. A ceux qui ont déjà quelques notions de ces questions, ils ouvriront de nouveaux horizons et fourniront des conseils pratiques des plus précieux. Ils les mettront aussi en garde contre l'application imprudente de connaissances rudimentaires en cet art difficile de la direction des âmes.

J. Creusen, s. i.

O. Lemarié. **La formation de la conscience.** Petite Bibliothèque d'éducation. Paris, Association du Mariage chrétien, 1930, (19×12 cm.), 104 p. Prix : 6 frs.

L'Association du Mariage chrétien a entrepris une série de publications pour aider les mères dans l'éducation de leurs enfants. Ne convenait-il pas que la première de ces études s'occupât de la formation du sens moral? C'est bien là en effet un des buts principaux de l'éducation. Une trentaine de petites monographies du même genre paraîtront successivement. Ces cent pages donneront aux mamans assez cultivées, aux maîtres et directeurs, des suggestions très fécondes sur la formation de la conscience, sa défense et son redressement. S'adressant surtout aux mères, ces livres gagneraient beaucoup à être plus brefs et plus nets dans la doctrine, plus concrets et plus pratiques dans l'application.

M. Fraikin, s. i.

A. Vandevelde et H. Defoort. **Terug naar de godsdienstige actieve Opvoedingsschool.** Thourout, A. Becelaere, 1930, (25×16 cm), 160 p.

M. le chanoine Decoene, directeur de l'École normale de Thourout, appelle ce livre : courageux et méritant. Et de fait il faut du courage pour dire, preuves à l'appui, que même notre enseignement libre devrait être encore plus chrétien. Une tendance trop intellectualiste ou trop volontariste, et parfois certains excès de la formation technique ou de la culture physique, rendent certaines de nos écoles quelque peu « laïques ». L'éducation et l'enseignement ne sont pas pénétrés d'esprit de foi ; on n'entraîne pas assez pratiquement les élèves à juger, à agir, à vivre suivant les principes catholiques. Des chapitres spéciaux montrent comment on peut rendre vivaces l'enseignement religieux et la formation eucharistique ; comment même les sciences naturelles, la géographie, l'histoire, exposées chrétiennement, rapprochent de Dieu. Puissent tous nos éducateurs tirer profit de ces précieuses indications pour « revenir à l'éducation religieuse active »!

J. Salsmans, s. i.

*Karl Zeininger. **Magische Geisteshaltung im Kindesalter und ihre Bedeutung für die religiöse Entwicklung.** Beiträge zur Jugendpsychologie, herausgegeben von O. Kroh. Leipzig, Barth, 1929, (16×23 cm), x-158 p. Prix : 8 Mk.

La magie est une forme de la superstition. On verra dans ce livre combien la tendance à cette déformation de l'idée et de la pratique religieuses est précoce et tenace. D'après l'école évolutionniste, à laquelle l'auteur appartient, religion et magie ne sont que des réactions psychologiques de l'homme vis-à-vis de l'inconnu qui le domine dans la nature. Tout en rejetant cette hypothèse, il faut avouer que l'homme, même éclairé par la révélation, a une singulière tendance à vouloir dominer et s'asservir, pour des buts égoïstes, les puissances surnaturelles, à l'égard desquelles il éprouve une secrète terreur. Nous sommes portés à croire

que l'entourage exerce, à ce point de vue, sur l'enfant une influence beaucoup plus considérable que ne l'admet K. Zeininger. Raison de plus pour attirer l'attention des parents et des pédagogues sur l'importance extraordinaire de la première éducation religieuse. Une lecture prudente et critique de ces pages corroborera cette conclusion, bien qu'un catholique ne puisse à peu près rien admettre des présupposés sur lesquels il repose. J. Creusen, s. i.

Encyclique de S. S. Pie XI (31 décembre 1929). L'éducation chrétienne de la jeunesse. Texte officiel français suivi de nombreux extraits d'Actes du Saint-Siège et de l'épiscopat. Recueil composé par la *Documentation catholique*. Paris, Bonne Presse, 1930, (25×18 cm.), 128 colonnes. Prix : 2 frs.

Nous ne pourrions assez remercier la direction de la *Documentation* d'avoir voulu assurer une large diffusion au chef-d'œuvre qu'est cette encyclique. Très heureuse idée aussi d'y avoir joint un bel ensemble de textes ecclésiastiques sur cette question primordiale. C. Sevrain, s. i.

ACTION CATHOLIQUE ET QUESTIONS SOCIALES

P. Dabin, s. i. **L'Action catholique. Essai de synthèse.** Paris, Bloud et Gay, 1929, (19×12 cm.), 192 p.

Etude systématique et approfondie de cette « Action catholique » dont le Saint-Père ne cesse de nous inculquer la nécessité; examen des documents pontificaux en vue d'en déduire les causes efficiente, formelle, finale et matérielle de l'Action catholique.

Travail original dans sa forme et aussi un peu dans son allure : le P. Dabin connaît l'art de présenter la vérité de façon à convaincre l'intelligence et à entraîner la volonté.

Son travail était terminé quand parut la lettre du Pape au Cardinal Segura; nous ne pouvons donc pas lui faire grief d'avoir insuffisamment précisé les relations entre l'Action catholique et les œuvres principalement économiques.

Beaucoup ont encore de l'Action catholique un concept pour le moins vague. Ils liront utilement cette mise au point appelée à rectifier plus d'une conception fausse, à faire renoncer aux conclusions exagérées, unilatérales, que l'on a parfois cru devoir tirer de certains documents pontificaux.

Ch. du Bois, s. i.

G. Guitton. **Pour collaborer. Les Directives de la S. Congrégation du Concile sur la Question Syndicale.** Paris, Éditions Spes, 1930, (19×12 cm.), 180 p. Prix : 9 frs.

La lettre du Cardinal Sbarretti, Préfet de la S. Congrégation du Concile, à

Mgr Liénard, évêque de Lille (5 juin 1929 est « le code pratique et la charte authentique du syndicalisme catholique » (Osservatore Romano, 25 août 1929).

Le P. Guitton nous donne, de ce document, un commentaire remarquable par sa netteté, sa précision, sa documentation abondante. Œuvre avant tout doctrinale, sa lecture sera aussi utile à l'étranger qu'au Français.

Le prolétariat a abandonné en masse l'Église, mais un tournant se dessine et le mordant de la J. O. C. belge et française préoccupe Moscou (Rapports de Manouilski et de Khitarov à la réunion du comité exécutif de l'Internationale communiste, novembre-décembre 1929). Pour ne pas compromettre ce mouvement par une attitude maladroite sinon égoïste, lisons ce travail qui nous apprendra à « collaborer » et à hâter ainsi le retour de l'ouvrier au Christ!

Ch. du Bois, s. i.

G. Guitton, s. i. **La vie ardente et féconde de Léon Harmel.** Paris, Éditions Spes, 1930, (20×13 cm), 308 p. Prix : 12 frs.

Le P. G. Guitton avait écrit précédemment la belle vie de Léon Harmel en deux gros volumes. Malgré l'intérêt jamais relâché de ce livre, il était à souhaiter d'en posséder une édition réduite due à la même plume. Laissant donc de côté tout le cadre très large de la « grande vie », l'auteur s'en est tenu strictement à Harmel. C'est une réussite ; et ainsi l'histoire d'une époque — car c'était bien cela — aura préparé l'histoire d'un homme et quel homme ! Dorénavant les gens pressés n'auront plus d'excuses de ne pas connaître Léon Harmel. P. Goreux, s. i.

G. Legrand. **Précis de Sociologie.** Coll. : Etudes morales, sociales et juridiques. 3e édit. Louvain, Société d'études morales, sociales et juridiques, 1929, (19×12 cm.), 332 p. Prix : 15 frs.

Cette édition porte un nouveau titre « destiné à en révéler le caractère » ; plus encore que dans la seconde, l'auteur s'est efforcé « de dessiner les grandes lignes sociales, ne réservant qu'un panneau dans l'ensemble aux institutions économiques », car il a voulu « proclamer bien haut la nécessité sociale — aussi bien qu'individuelle — d'un idéal spirituel ».

Cette tendance ne se manifeste pas uniquement dans la disposition de l'ouvrage; tout ce travail met fortement en lumière « *la primauté du spirituel* ». C'est même là, nous semble-t-il, sa qualité maîtresse : la doctrine exposée par l'éminent professeur est profondément *sociale*, nettement opposée à tout égoïsme jouisseur.

Signalons en terminant que l'auteur embrasse dans ce précis la sociologie dans son sens large. Il ne traite pas uniquement des questions sociales et économiques proprement dites, mais de tout ce qui se rapporte à l'individu dans la société et aux diverses sociétés. Ch. du Bois, s. i.

A. Lugan. **L'enseignement social de Jésus. 7 volumes.** I-II. Les grandes directives sociales. III. La grande loi sociale de l'amour des hommes. IV-V. La grande loi sociale de la justice. VI. La loi

sociale du travail. VII. L'Évangile et les biens terrestres. Coll. La pensée et l'œuvre sociale du christianisme. Paris, Spes, 1921-1930, (19×14 cm.), 260; 164; 232; 168; 184; 116; 212 p.

Sans doute Jésus n'est pas un économiste, ni un sociologue; c'est un Sauveur d'hommes au sens vraiment surnaturel du terme et M. Lugan le fait sagement remarquer à certains écrivains protestants modernes et à de nombreux agitateurs sociaux, pour qui trop souvent l'Évangile n'a plus qu'une valeur humaine. Toutefois ce sont des hommes et non des anges que le Christ vient sauver; son enseignement devra donc tenir compte de tout le créé, puisque c'est à travers lui que l'homme accomplit sa destinée. Ce sont précisément les grands principes sociaux du message divin que M. Lugan s'est plu à mettre en évidence. Besogne à coup sûr délicate, surtout lorsque l'on veut entrer dans le détail. Qu'a pensé le Christ de de la propriété, de la rente? Les précisions sont ici dangereuses: il faut commenter, interpréter et l'on risque fort de couper des cheveux en quatre pour découvrir peu de choses. Il faut avouer que l'auteur sollicite parfois exagérément les textes, ainsi par exemple en exploitant les paraboles : c'est le cas pour la rétribution du salarié (t. VI. p. 66 ss.). Les paraboles nous renseignent très utilement sur l'état social du temps auquel elles empruntent leurs éléments de mise en scène; mais, lorsque le Christ dit qu'il donnera dans son royaume le même salaire à l'ouvrier de de la troisième et de la onzième heure, peut-on raisonnablement découvrir là quelque conception évangélique du salaire humain? Il y a donc à prendre et à laisser. Par-ci par-là quelques précisions seraient désirables comme lorsque l'auteur affirme que la forme communiste de la propriété n'est pas opposée à la doctrine du Christ...

Ces restrictions n'enlèvent du reste rien à la valeur de l'ouvrage. Il peut rendre aux sociologues, aux moralistes et même aux prédicateurs d'appréciables services. Il serait déjà très précieux, ne fût-ce que par son abondante documentation. M. Lugan a mis à contribution un nombre considérable de commentateurs, de toutes les écoles, de tous les genres : à côté de Bossuet voici Papini, Harnack, Holtzmann voisinant avec Cabet, Proud'hon, Leroux. Les PP. Schwalm et Knabenbauer, Mgr Batiffol alternent avec Loisy et des écrivains protestants. La plupart des grands ouvrages sociaux sont utilisés. Nous aurions souhaité trouver plus de citations des documents pontificaux; leur utilisation s'impose lorsque l'on traite des enseignements du Christ et surtout quand il s'agit de les appliquer aux différents aspects de l'activité sociale? P. Goreux, S. I.

Y. de la Brière, S. I. **Quels sont nos devoirs envers la cité?** Coll. Les Réponses catholiques. Paris, Flammarion. 1930, (16×30 cm), 120 p., Prix : 5,50 frs.

Le P. de la Brière expose en quelques pages d'une clarté remarquable les principes catholiques qui régissent les relations du citoyen avec les groupements sociaux dans lesquels il vit. Les exigences de la justice sociale, si heureusement caractérisées dans l'Encyclique « Rerum Novarum » s'imposant de plus en plus

dans les relations du patron et de l'ouvrier ; le devoir national, se présentant avec l'autorité d'une loi morale, distinct de cette conception outrancière qui fait de l'État une divinité ; le devoir international dont l'Église, la première, comprit la véritable portée et qui de nos jours a rencontré de si remarquables réalisations ; l'union de l'Église et de l'État comme l'a toujours professée la doctrine catholique, tels sont les problèmes dont le P. de la Brière développe les données avec une sérénité, libre du souci de pourfendre quelque adversaire. C'est par de semblables exposés, sobres et vigoureux, que l'enseignement catholique s'imposera aux esprits de bonne foi. J.-J. Lambin, s. i.

H. Velge. **L'institution d'un Conseil d'État en Belgique.** Etudes morales, sociales et juridiques, Louvain, Société d'études morales, sociales et juridiques, 1930, (19×12 cm.), 320 p., Prix : 20 frs.

Il apparaît de plus en plus nécessaire de combler les lacunes de notre Droit administratif. M. Velge propose une solution constitutionnelle, suffisamment souple et nuancée. Elle lui est inspirée par son expérience administrative et ses connaissances juridiques. Un conseil de législation est indispensable. Il aurait à collaborer avec les Chambres et le Gouvernement à la rédaction des lois et des arrêtés, respectant du reste le droit d'initiative des pouvoirs exécutif et législatif. Pour réprimer les excès de pouvoir de l'Administration, qui lèsent — impunément — les droits des particuliers, il convient de pousser aussi loin que possible l'intervention de la Cour de Cassation, conformément à la jurisprudence nouvelle introduite par les arrêts du 4 mars 1917 et du 5 novembre 1920. — Enfin une Cour du contentieux administratif veillerait encore aux droits des citoyens en provoquant l'annulation des mesures illégales et en connaissant des conflits qui dépassent les limites du pouvoir judiciaire. Nos parlementaires semblent vouloir se soucier enfin de cette réforme et doter notre édifice juridique d'une législation dont l'absence se fait sentir depuis de nombreuses années. Dernièrement quelques-uns d'entre eux déposèrent une proposition de loi tendant à la création d'une Cour du contentieux administratif. J.-J. Lambin, s. i.

AUTRES OUVRAGES ENVOYÉS A LA RÉDACTION

Ordo divini officii recitandi sacrique peragendi iuxta kalendarium universalis Ecclesiae pro anno Domini 1931. Rome, Ephemerides liturgicae, 1930, (17×11 cm.), 106 p. Prix : 2,50 lires.

Ordo divini officii recitandi sacrique peragendi iuxta kalendarium Ecclesiae Universalis pro anno Domini MCMXXXI. Turin, Marietti, 1930, (19×12 cm.), 120 p. Prix : 3 lires.

Abbé Thellier de Poncheville. *Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, patronne des Missions.* Sermon prononcé à Lisieux. Paris, Éditions Spes, 1930, (18×11 cm.), 40 p. Prix : 2,50 frs.

A. Bessières. *L'Agonie de Cosmopolis* (Roman). Paris, Éditions Spes, 1929, (19×12 cm.), 268 p. Prix : 10 frs.

R. Garrigou-Lagrange, o. p. *In Memoriam. Un Théologien-Apôtre. Le Père Maître Édouard Hugon.* Rome, Angelicum, 1929, (19×12 cm.), 38 p.

M. Duportal. *Tradition et progrès.* Paris, Lethielleux, 1930, (17×13 cm.), 44 p. Prix : 3 frs.

P. Beaufort. *A l'Aube d'une Vie.* Paris, Lethielleux, 1929, (12×19 cm.), 128 p. Prix : 6 frs.

Francis Finn. *Seulement votre amour et votre grâce. Ada Merton.* Nouvelles traduites de l'anglais par E. Masson. 3e mille. Paris, Lethielleux, 1930, (19×12 cm.), 200 p. Prix : 7 frs.

Annales de Guy de Fontgalland. Revue trimestrielle paraissant en fascicules de 16 pages. Lyon, E. Vitte, 1930, (24×16 cm.). Prix : 12 frs par an.

J.-E. Laborde, s. i. *Pauline-Marie Jaricot. Fondatrice de la Propagation de la Foi.* Toulouse, « Apostolat de la Prière », 1930, (19×12 cm.), 32 p.

B. Bussery. *L'âme d'un Séminariste. Albert Troncy (1908 1928).* Toulouse, « Apostolat de la Prière », 1929, (19×12 cm.), 86 p. Prix : 3 frs 50.

Almanach du Croisé (1931). Coll.: Croisade Eucharistique des Enfants. Toulouse, « Apostolat de la Prière », 1930, (20×13 cm.), 64 p. Nombreuses gravures. Prix : 1 fr. 50.

G. Lefebvre, o. s. b. *La Messe du Souverain Pontife.* Lophem, Abbaye de Saint-André, 1929, (15×10 cm.), 32 p. 2 gravures. Prix : 2 frs.

A. De Cuyper. *Comment faire communier nos jeunes gens à la Liturgie.* Coll.: La Liturgie catholique, n° 4. Louvain, Abbaye du Mont César, 1930, (18×13 cm.), 44 p.

G. Lapierta, o. s. b. *Piété Eucharistique.* Coll.: La Liturgie catholique, n° 2. Louvain, Abbaye du Mont César, 1929, (18×12 cm.), 22 p.

Mgr Grente. *Sommes-nous les fils de la Sainte Église?* Paris, Bonne Presse, 1929, (12×18 cm.), 56 p. Prix : 2 frs.

P. Castel. *Saint Augustin.* Paris, Bonne Presse, 1930, (18×11 cm.), 176 p. Prix : 3 frs.

M. Favier. *Marguerite Sinclair.* Paris, Bonne Presse, 1929, (10×18 cm.), 100 p. Prix : 1 fr. 50.

Romans populaires. Collection publiée par la Bonne Presse, rue Bayard, Paris. Chaque volume (19×13 cm.), de 128 pages : 1 fr. 25. Abonnement annuel (12 volumes par an) : 15 francs pour la France, 19 francs pour les autres pays. Derniers volumes parus : n° 13 Jean Mauclère, *Monique et Marie-Louise*; n° 14 M. A. d'Arvor, *La revanche de Marie-Claire.*

Collection Bayard. Romans illustrés en couleurs. Collection publiée par la Bonne Presse, rue Bayard, Paris. Chaque volume (18×10 cm.) de 96 pages : 0 fr. 75. Abonnement annuel (24 volumes par an) : 20 francs pour la France, 24 francs pour les autres pays. Derniers volumes parus : n° 41 Pierre d'Aquila, *Le clocher en flammes*; n° 42 G. Thierry, *La bague de fer.*

Nouvelle Série Bijou. Collection publiée par la Bonne Presse, rue Bayard, Paris. Chaque volume (17×10 cm.), de plus de 200 pages : 3 frs. Derniers volumes parus : L. Riendé, *La vengeance du vorace*; Abbé Roger, *Flambart, Trimaillet et Cie.*

Almanach des vacances pour les jeunes. Paris, Bonne Presse, 1930, (19×12 cm.), 128 p. Prix : 1 fr. 25.

Bernadette. Revue illustrée pour jeunes filles. Première année. Hebdomadaire. 24 pages par numéro. Paris, Bonne Presse, 1930. Abonnement : 15 frs par an.

Almanach du Propagateur des Trois Ave Maria pour 1931. Blois, Œuvre des « Trois Ave Maria », 1930, (17×11 cm.), 96 p. Prix : 1 fr. 35.

Almanach du petit propagateur des Trois Ave Maria pour 1931. Blois, Œuvre des « Trois Ave Maria », 1930, (18×13 cm.), 96 p. Prix : 1 fr. 60.

Élévations sur l'Ave Maria. Fasc. IV : *Vous êtes bénie entre toutes les femmes.* Blois, Œuvre des « Trois Ave Maria », 1930, (22×13 cm.), 58 p. Prix : 2 frs.

Abbé Vigneau. *Comment rédiger un Bulletin Paroissial.* Avignon, Aubanel frères, 1929, (19×12 cm.), 16 p. Prix : 1 fr.

J. Malet. *Saint François de Sales.* Avignon, Aubanel frères, 1929, (21×14 cm.), 16 p. Prix : 2 frs.

Du Bled. *Carthage.* Avignon, Aubanel Père, 1930, (19×14 cm.), 132 p. Prix : 10 frs.

J. Lenfant. *Le Jeu de Saint-Nicolas.* Féerie-Mystère pour enfants et jeunes personnes. Avignon, Aubanel fils aîné, 1930. Prix : 4 frs.

Paul d'Orléans. *D'après nature.* Quatre saynètes de la vie moderne à l'usage des œuvres de jeunesse. Paris, Téqui, 1930, (19×12 cm.), 150 p. Prix : 7 fr. 50.

Articles extraits de Revues.

A. Vitti, s. i. *La resurrezione di Gesù e la soteriologia di S. Paolo.* Extrait de la « Civiltà Cattolica ». Rome, Civiltà Cattolica, 1930, (24×16 cm.), 34 p.

M. de la Taille, s. i. *A propos d'un livre sur la Cène.* Extrait de « Gregorianum », 1930. Rome, Université Grégorienne, 1930, (23×16 cm.), 70 p.

J.-M. Bover, s. i. *Maria Mediatrix. Patrum veterumque scriptorum testimonia in quibus « Mediatricis » titulus adhibetur.* Extrait des « Ephemerides Theologicae Lovanienses ». Bruges, Beyaert, (24×16 cm.), 26 p. Prix : 5 frs.

M. Viller. *Aux sources de la spiritualité de saint Maxime. Les œuvres d'Evagre le Pontique.* Extrait de la « Revue d'ascétique et de mystique ». Toulouse, Revue d'ascétique et de mystique, 1930, (25×16 cm.), 66 p.

M. Conte a Coronata, o. m. cap. *De moderatore et cappellano in fidelium Associationibus.* Monographiae juridicae ex ephemeride « Ius Pontificium » excerptae eiusve cura editae. Series II, fasc. VIII. Rome, Ius Pontificium, 1926, (26×19 cm.), 26 p.

G. Clément. *Le secret professionnel.* Extrait de la « Revue médicale de la Suisse romande ». Bruges, Ch. Beyaert, 1929, (22×14 cm.), 20 p.

A. Vitti, s. i. *L'Apostolato Missionario del mondo intero istituito da Gesù Cristo.* Extrait de : « Il Pensiero Missionario ». Rome, Scuola typografica Pio X, 1930, (24×17 cm.), 40 p.

Y. Lenain. *Notre équipe et le « forfait » des catholiques.* Bruxelles, Extrait de « la Nouvelle Équipe », 1929, (20×13 cm.), 36 p. Prix : 2 frs.

Tables méthodiques

Pour faciliter les recherches par ordre de livraison, voici la pagination des différents numéros de l'année :

Janvier	1-88	*Juin*	441-528
Février	89-176	*Juillet-Août*	529-616
Mars	177-264	*Sept.-Octobre*	617-744
Avril	265-360	*Novembre*	745-816
Mai	361-440	*Décembre*	817-885

I

ACTES DU SAINT-SIÈGE PAR ORDRE DES CONGRÉGATIONS.

N. B. *Les décisions accompagnées d'un commentaire sont marquées d'un astérisque ; le nom de l'auteur du commentaire est indiqué entre parenthèses.*

ACTES DU SOUVERAIN PONTIFE.

*Béatifications en 1927, 1928, 1929**, 28 juillet 1926 ; 12 janvier, 17 mai, 13 juillet et 21 décembre 1927 ; 16 mai et 18 décembre 1928 ; 21 avril, 5 et 20 mai, 9 juin, 8, 15 et 22 décembre 1929. (J. De Coster, s. i.). 411.

Privilèges accordés à l'Amérique latine, 30 avril 1929. 47.

*La Convention entre le Saint-Siège et la Prusse**, 14 juin 1929. (A. Van Hove). 127.

Motu proprio sur *la coordination des œuvres missionnaires pontificales**, 24 juin 1929. (A. Hublou, s. i.). 166.

Motu proprio sur *l'organisation de l'Œuvre pontificale de « Saint Pierre Apôtre »**, 24 juin 1929. (A. Hublou, s. i.). 167.

Lettre au Cardinal Segura y Saenz, archevêque de Tolède, sur le *Congrès national d'Espagne réuni en vue de l'Action catholique*, 6 novembre 1929. 158.

*Codification du droit de l'Église orientale**, 2 décembre 1929. (J. Creusen. s. i.). 160.

Encyclique « *Mens Nostra* » *sur les exercices spirituels**, 20 décembre 1929. (Albert Valensin, s. i.). 231. 177.

Encyclique « *Quinquagesimo ante anno* » *sur l'année jubilaire pontificale*, 23 décembre 1929. 161. 231.

Encyclique « *Rappresentanti in terra* » *sur l'éducation chrétienne de la jeunesse*, 31 décembre 1929. 231. 298.

Indulgences attachées au cours de religion, 12 mars 1930. 784.

La Commission pour la Russie devient indépendante, 6 avril 1930. 506.

Encyclique de S. S. Pie XI. « *Ad Salutem* », *sur saint Augustin*, 20 avril 1930. 529.

*Prières après la messe**, 30 juin 1930. (J. Creusen, s. i.). 784.

S. Congrégation du Saint-Office.

Condamnation du livre d'Ernest Michel : « Politik aus dem Glauben », 11 novembre 1929. 168.

Condamnation d'ouvrages de « Mario Missiroli » et de « Ignotus », 23 janvier 1930. 340.

*Les rites chinois**, 30 juillet 1930. (J. Creusen, s. i). 784.

S. Congrégation pour l'Église Orientale.

Décret *sur le Séminaire de Sainte Anne de Jérusalem pour les Melchites*, 15 mai 1929. 168.

*Prêtres orientaux émigrant en Amérique ou en Australie et destinés au saint ministère**, 23 décembre 1929. (J. Creusen, s. i.). 414.

*Prêtres orientaux voyageant en Amérique ou en Australie**, 7 janvier 1930. (J. Creusen, s. i.). 416.

*Prêtres orientaux qui sollicitent des aumônes ou des honoraires de messes en pays de rite latin**, 7 janvier 1930. (J. Creusen, s. i.). 417.

L'Église gréco-ruthène au Canada, 24 mai 1930. 786.

Fidèles gréco-ruthènes aux États-Unis, 11 juin 1930. 787.

*Compétence de la S. Pénitencerie**, 26 juillet 1930. (J Creusen, s. i.). 787.

S. Congrégation des Sacrements.

*Célébration du Saint Sacrifice, distribution et conservation de la Sainte Eucharistie**, 26 mars 1929. (Jos. Pauwels, s. i.). 48.

S. Congrégation des Séminaires et Universités.

*Études orientales et pédagogie du catéchisme dans les séminaires**, 28 août 1929. (J. Creusen, s. i.). 420.

S. Congrégation du Concile.

*Les modes indécentes**, 12 janvier 1930. (J. Creusen, s. i.). 341.

*Les cours de religion dans les établissements d'enseignement moyen en Italie**, 21 juin 1930. (J. Creusen, s. i.). 788.

S. Congrégation des Religieux.

*Enseignement de la religion dans les postulats et noviciats**, 25 novembre 1929. (J. Creusen, s. i.). 417.

S. Congrégation de la Propagande.

*Relations entre le supérieur hiérarchique et les supérieurs religieux en territoires de mission**, 8 décembre 1929. (J. Creusen, s. i.). 506.

S. Congrégation des Rites.

Procession du Vendredi-Saint, 31 mai 1930. 788.

S. Tribunal de la Pénitencerie.

*Indulgence de la Portioncule**, 13 janvier 1930. (J. Creusen, s. i.). 515.

Prorogation des faveurs spirituelles du jubilé extraordinaire, 23 janvier 1930. 345.

*Formule nécessaire pour gagner des indulgences**, 29 avril 1930. (J. Creusen, s. i.). 789.

*Indulgences et prières aux intentions du Souverain Pontife**, 5 juillet 1930. (J. Creusen, s. i.). 789.

Tribunal de la Rote.

*Choix des avocats**, 31 décembre 1929. (J. Creusen, s. i.) 345.

*Les causes matrimoniales en 1929**, février 1930. (J. Creusen, s. i.). 517.

Commission d'interprétation du Code.

*Réponses diverses : Pouvoirs du Provicaire apostolique pendant la vacance du siège; exemption de la forme solennelle du mariage pour les acatholiques; le jeûne imposé à l'occasion d'une consécration d'une église; funérailles des postulants et des élèves d'écoles apostoliques; aliénation de biens ecclésiastiques**, 20 juillet 1929. (J. Creusen, s. i.). 65.

*Réponses diverses : de collatione primae tonsurae; de optione; de benedictione papali; de matrimonio filiorum apostatarum; de ultimis voluntatibus; de iure denuntiandi nullitatem matrimonii**, 17 février 1930. (J. Creusen, s. i.). 517.

*Réponses diverses : de noviciatus interruptione; de diacono sacram communionem ministrante; de filiis legitimatis**, 13 juillet 1930. (J. Creusen, s. i.). 790.

Commission pontificale pour la Russie.

*Ligne de conduite pour l'admission dans l'Église de Russes convertis**, 26 août 1929. (J. Creusen, s. i.). 69.

II

Actes du Saint-Siège par Ordre chronologique.

Abréviations. — S. S.: *Actes du Souverain Pontife.* — Com. int.: *Commission d'interprétation du Code.* — C. P. Rus.: *Commission pontificale pour la Russie.* — Conc.: *S. Congr. du Concile.* — Égl. Or.: *S. Congr. pour l'Église Orientale.* — Off.: *S. Congr. du Saint-Office.* — Pénit. : *S. Pénitencerie.* — Prop. : *S. Cong. de la Propagande.* — Rel. : *S. Congr. des Religieux.* — Rit. : *S. Congr. des Rites.* — Rote : *Tribunal de la Rote.* — Sacr.: *S. Congr. des Sacrements.* — Sém. : *S. Cong. des Séminaires et Universités.*

1926

28 juill. *S. S.* 411.

1927

12 janv. *S. S.* 411.
17 mai. *S. S.* 411.
13 juill. *S. S.* 412.
21 déc. *S. S.* 412.

1928

16 mai. *S. S.* 412.
18 déc. *S. S.* 412.

1929

26 mars. *Sacr.* 48.
21 avril. *S. S.* 413.
30 avril. *S. S.* 47.
5 mai. *S. S.* 413.
15 mai. *Égl. Or.* 168.
20 mai. *S. S.* 413.
9 juin. *S. S.* 413, 414.
14 juin. *S. S.* 127.
24 juin. *S. S.* 166.
24 juin. *S. S.* 167.
20 juill. *Com. Int.* 65.
26 août. *C. P. Rus.* 69.
28 août. *Sém.* 420.
6 nov. *S. S.* 158.
11 nov. *Off.* 168.
25 nov. *Rel.* 417.
2 déc. *S. S.* 160.
8 déc. *S. S.* 414.
8 déc. *Prop.* 506.
15 déc. *S. S.* 414.

1929

20 déc. *S. S.* 161.
20 déc. *S. S.* 177.
20 déc. *S. S.* 231.
22 déc. *S. S.* 414.
23 déc. *S. S.* 161.
23 déc. *Égl. Or.* 414.
28 déc. *S. S.* 231.
31 déc. *S. S.* 231.
31 déc. *S. S.* 298.
31 déc. *Rote.* 345.

1930

7 janv. *Égl. Or.* 416.
7 janv. *Égl. Or.* 417.
12 janv. *Conc.* 341.
13 janv. *Pénit.* 515.
23 janv. *Off.* 340.
23 janv. *Pénit.* 345.
17 févr. *Com. int.* 517.
12 mars. *S. S.* 784.
6 avril. *S. S.* 506.
7 avril. *Rote.* 517.
20 avril. *S. S.* 529.
29 avril. *Pénit.* 789.
24 mai. *Égl. Or.* 786.
31 mai. *Rit.* 788.
11 juin. *Égl. Or.* 787.
21 juin. *Conc.* 788.
30 juin. *S. S.* 784.
5 juil. *Pénit.* 789.
13 juill. *Com. Int.* 790.
26 juill. *Égl. Or.* 787.
30 juill. *Off.* 784.

III

Table des Articles et Consultations.

1. Articles.

Arendt (Jos.), s. i. *L'Église et les œuvres d'éducation populaire.* 585.

Boigelot (R.), s. i. *Le mot « personne » dans les écrits trinitaires de saint Augustin.* 5.

Boyer (C.), s. i. *La philosophie augustinienne ignore-t-elle l'abstraction?* 817.

Bourgeois (Ch.), s. i. *Pour comprendre les Chrétiens d'Orient.* 466.
Les Gréco-Catholiques en Russie Subcarpathique. 566.

Charles (Pierre), s. i. *La Philosophie du Primitif.* 110.
Prêtres de Belgique (1830-1930). Dans la conquête missionnaire. 671.

Claeys-Bouuaert (Maurice), s. i. *La pénitence salutaire.* 860.

Claude (Robert), s. i. *La dialectique de l'action humaine d'après M. Blondel.* 538.

Frutsaert (Éd.), s. i. *La réconciliation ecclésiastique vers l'an 200.* 379.

Ghellinck (J. de), s. i. *Les Rétractations de saint Augustin examen de conscience de l'écrivain.* 481
L'édition de saint Augustin par les Mauristes. 746.

Janssen (É.), s. i. *Prêtres de Belgique (1830-1930). Dans les travaux littéraires. Langue flamande.* 720

Jansen (François), s. i. *Saint Augustin et la Rhétorique.* 282

Jombart (É.), s. i. *Église et Chapelle.* 223.

Kremer (R.). c. ss. r. *Prêtres de Belgique (1830-1930). Dans l'enseignement théologique et philosophique.* 683.

Lanversin (F. de), s. i. *A propos de « Prière pure ».* 265.

Lefèvre (C.), s. i. *Prêtres de Belgique (1830-1930). Dans les travaux littéraires. Langue française.* 710.

Levie (J.), s. i. *Prêtres de Belgique (1830-1930). Avant-Propos.* 617.

Lubac (H. de), s. i. *Apologétique et théologie.* 361.

Maréchal (J.), s. i. *La vision de Dieu au sommet de la contemplation d'après saint Augustin.* 89, 191.

Mersch (É.), s. i. *Deux traits de la doctrine spirituelle de saint Augustin.* 391.

Moreau (É. de), s. i. *Prêtres de Belgique (1830-1930). Dans le ministère pastoral.* 621.

Muller (A.), s. i. *Prêtres de Belgique (1830-1930). Dans l'activité sociale.* 648.

Peeters (Louis), s. i. *La vie spirituelle est-elle en progrès?* 441.

Salsmans (J.), s. i. *Donner ou différer l'absolution?* 26.
Pour votre salutaire pénitence... 215.

Theissen (J.), *La première communion des enfants.* 17, 143.

Valensin (Albert), s. i. *Les directives de l'encyclique « Mens nostra »* 177.

Van der Meersch (Jos.). *Note sur la dévotion au Cœur apostolique de Jésus.* 775.

Van hove (A.). *La convention entre le Saint-Siège et la Prusse.* 127.

Vermeersch (A.), s. i. *La conférence de Lambeth et la morale du mariage.* 831.

2. Consultations.

Pauwels (Jos.), s. i. *Consultations liturgiques.* 41. 501.

IV

Bibliographie.

Ouvrages anonymes.

Analecta sacra Tarraconensia. Anuari de la Biblioteca Balmes (J. de Ghellinck, s. i.). 427.

L'Ancien et le Nouveau Testament disposés sous forme de récits (E. L.). 527.

Avec le Christ sur le chemin de l'amour divin (C. Sevrain, s. i.). 614.

Codex pro postulatoribus causarum beatificationis et canonizationis (J. Creusen, s. i.). 599.

L'Église et l'Éducation sexuelle (J. Salsmans, s. i.). 874.

Encyclique de S. S. Pie XI sur l'éducation de la jeunesse. Numéro spécial de la Documentation catholique. (C. Sevrain, s. i.). 880.

Les Filles de saint Thomas. Leur histoire, leur vie intérieure (C. Sevrain, s. i.). 814.

Kirchliches Handbuch für das katholische Deutschland (É. de Moreau, s. i.). 812

Mère Marie de la Passion (C. Sevrain, s. i.). 615.

Les Novices de Notre-Seigneur (Louis Peeters, s. i.). 528.

Le Père Louis Querbes, fondateur de l'Institut des Clercs de saint-Viateur (R. de le Court, s. i.). 88.

Petit Guide en voie d'union à Dieu (C. Sevrain, s. i.). 262.

Principes et Fondements généraux de l'Action catholique. 262.

Via Crucis Domini nostri Iesu Christi (C. S.). 263.

La Vie augustinienne (C. Sevrain, s. i.). 263.

Vie de la Mère Anne Régis Filliat, du Monastère de la Visitation Sainte Marie de Lyon-Fourvière (1841-1923) (C. Sevrain, [s. i.). 615.

Aicher. *Der Prozess Jesu* (C. H.). 348.

« *Hebräische Wortspiele im Matthäusevangelium* (J. Levie, s. i.). 793.

Alonso, s. i. *El Sacrificio Eucaristico de la ùltima cena del Señor según el Concilio Tridentino* (J. de Ghellinck, s. i.). 438.

Ancelet-Hustache. *Les Clarisses* (C. Sevrain, s. i.). 814.

Archambault. *L'œuvre philosophique de Maurice Blondel* (Robert Claude, s. i.). 538.

Assarsson (Mgr). *De Kerk van Zweden.829-1929* (Ch. du Bois, s. i.). 360.

Aubertin. *En Péril de mort.* (F. Taymans, s. i.). 79.

Auffray. *Un grand Éducateur. Le Bienheureux Don Bosco (1815-1888).* (P. Goreux, s. i.). 611.

Bartmann. *Lehrbuch der Dogmatik* (E. Hocedez, s. i.). 169.

Baumgarten (de). *Chronologie Ecclésiastique des Terres Russes du X^e^ au XIII^e^ siècle* (J. de Ghellinck, s. i.). 437.

Bergmann. *Religion und Seelenleiden* (J. Creusen, s. i.). 878.

Béringer. *Recueil documentaire Vol. I, II, III, IV et VI* (C. Sevrain, s. i.). 261.

Billet, c. ss. r. *Trésor des prédicateurs, des catéchistes et des parents chrétiens* (M. F.). 527.

Bissen, c. f. m. *L'Exemplarisme Divin selon saint Bonaventure* (J. de Ghellinck, s. i.). 436.

Bonnefoy, o. f. m. *Le Saint-Esprit et ses dons selon saint Bonaventure* (J. de Ghellinck, s. i.). 436.

Bourchany (Mgr). *Entretiens sur la vie religieuse, 1914-1926* (C. Sevrain, s. i.). 81.

Bremond. *Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours. T. VII et VIII : La métaphysique des Saints* (F. de Lanversin, s. i.). 265.

Brey. *Quand la nuit tombe sur l'âme* (A. Hanin, s. i.). 263.

Brière (de la), s. i. *Quels sont nos devoirs envers la cité ?* (J.-J. Lambin, s. i.). 882.

Brun. *Le Pharisien sous la cèndre* (R. de le Court, s. i.). 813.

Buchberger. *Lexikon für Theologie und Kirche* (É. de Moreau, s. i.). 425.

Burnet. *Platonism* (P. Denoël, s. i.). 608.

Bury. *History of the Papacy in the 19th. Century. (1864-1878)* (É. de Moreau, s. i.). 810.

Bussmann. *Synoptische Studien. Zweites Heft : Zur Redenquelle* (J. Levie, s. i.). 347.

Capelle, o. s. b. *Le Prêtre et la Liturgie* (É. de Moreau, s. i.). 76.

Cappello, s. i. *Tractatus canonico-moralis de sacramentis. Vol. II. Pars I : De poenitentia* (J. Creusen, s. i.). 596.

Carmelo. *Metafisica del Concreto* (François Jansen, s. i.). 170.

Castelli. *Filosofia e apologetica* (G. Delannoye, s. i.). 604.

Chapman. *Saint Benedict and the sixth century* (É. de Moreau, s. i.). 803.

Charles (Élisabeth). *Journal d'une mère de famille* (J.Stevens, s.i.). 616.

Charue. *L'incrédulité des Juifs dans le Nouveau Testament* (J. Levie, s. i.). 349.

Cimetier, p. s. s. *Les sources du Droit ecclésiastique* (J.Creusen,s.i). 593.

Clément, c. ss. r. *Le sens chrétien et la maternité divine de Marie aux 4e et 5e siècles de l'Église* (J. de Ghellinck, s. i.). 434.

Croegaert. *La Liturgie nuptiale* (Jos. Pauwels, s. i.). 77.

Croonenborgh, o. f. m. *L'oraison simplifiée* (N. Pickery, s. i.). 253.

Crouzier. *Ma vie de fils adoptif de Dieu. Méditations, Lectures, Vie de Saints pour tous les jours de l'année* (M. Fraikin, s. i.). 83.

Dabin (J.) *La philosophie de l'ordre positif* (J. Creusen, s. i.). 593.

Dabin (P.), s. i. *L'Action catholique. Essai de synthèse* (Ch. du Bois, s. i.). 880.

D'alès. *De Sanctissima Eucharistia* (J. de Ghellinck, s. i.). 171

Dalman. *Les itinéraires de Jésus. Topographie des Évangiles* (J. Levie, s. i.). 798.

Damoiseaux. *Traité pratique de l'Administration des fabriques d'Église* (J. Creusen, s. i.). 596.

De Lada. *Czestochowa. La montagne lumineuse. Étude d'union Franco-Polonaise* (A. Hanin, s. i.). 815.

Delatte (Dom). *Les épîtres de saint Paul replacées dans le milieu historique des Actes des Apôtres* (J. Levie, s. i.). 798.

Delporte. *Le livre de notre famille* (J. Stevens, s. i.). 262.

Dermine. *La Doctrine du Mariage Chrétien*. 260.

Dieckmann, s. i. *De Revelatione christiana* (E. Hocedez, s. i.). 871.

Diès. *Platon* (Traduction) (G. Delannoye, s. i.) 107.

Dissard. *Un missionnaire de campagne. Le P. François de Paule Tarin*, s. i. (A. Dury, s. i.). 259.

« *Les Jésuites, Idées et silhouettes* (R. Boigelot, s. i.). 814.

Doelger. *Antike und Christentum. Kultur und religionsgeschichtliche Studien* (J. de Ghellinck, s. i.). 428.

Draime, o. p. *L'indifférence des croyants* (E. D.) 813.

Dubowy. *Christus Dux* (J. Salsmans, s. i.). 84.

Duplessy. *Histoire d'un défi aux adversaires de Lourdes sur la guérison de Pierre De Rudder* (P. Henrard, s. i.). 175.

« *Les Conséquences de l'Obligation morale* (J. De Coster, s. i.). 260.

Dussaut. *Le septenaire de méditations en l'honneur de saint Joseph par saint Alphonse de Liguori* (É. Bergh, s. i.). 814.

Duthoit. *Le Catholicisme lien social* (Ch. du Bois, s. i.). 78.

Duval-Arnould. *Les Maladies qui détruisent la Famille. Aux jeunes hommes* (J. Creusen, s. i,). 875.

Eberhard. *Geschlechtscharakter und Volkskraft* (J. Creusen, s. i.). 876.

Esmein. *Le Mariage en Droit Canonique* (J. Creusen, s. i.). 597.

Fallon, s. i. *Principes d'Économie sociale* (J.-J. Lambin, s. i.). 78.

Fanfani et Porte. *Marie-Clotilde de Savoie, Princesse Jérôme Napoléon (1843-1911). Vie et Lettres* (E. L.). 259.

Farges. 1. *Les Idées morales et religieuses de Méthode d'Olympe. 2. Méthode d'Olympe. Du libre arbitre. Traduction et introduction* (J. de Ghellinck, s. i.). 430.

Favre, c. ss. r. *Sœur Marie-Céleste de la Volonté de Dieu, Rédemptoristine (1875-1927)* (C. Sevrain, s. i.). 87.

Ficker und Hermelinck. *Das Mittelalter*. (É. de Moreau, s. i.). 356.

Fliche. *La Chrétienté médiévale (395-1254)* (É. de Moreau. s. i.).804.

Foerster. *Morale sexuelle et Pédagogie sexuelle* (J. Creusen, s. i.). 875.

Forbes. *Margaret Sinclair* (François Jansen, s. i.). 87.

Fouqueray, s. i. *Martyrs du Canada* (É. de Moreau, s. i.). 808.

Freistedt. *Altchristliche Totengedächtnistage und ihre Beziehung zum Jenseitsglauben und Totenkultus der Antike* (É. de Moreau, s. i.). 75.

Froebes, s. i. *Lehrbuch der experimentellen Psychologie* (J. Maréchal, s. i.). 604.

Gastoué. *La vie musicale de l'Église* (A. Hanin, s. i.). 74.

Gérest, o. p. « *Veritas* ». *La vie chrétienne raisonnée et méditée. III. Sous l'égide de la Vierge fidèle* (Éd. Dhanis, s. i.). 813.

Gianni. *P. Cl. Marc Institutionum moralium Alfonsianarum epitome ad tramitem iuris canonici accommodata* (J. Creusen, s. i.) 592.

Gilotaux. *Patriotisme et Internationalisme* (R. Derivière). 80.

» *L'abbé Léopold Gilotaux (1886-1928)* (E. E.). 86.

Gilson. *Introduction à l'étude de saint Augustin* (Fr. Jansen, s. i.). 432.

Gouraud (Mgr). *La montée du Sacerdoce* (M. Ledrus, s. i.). 176.

Goyau. *Un grand homme. Mère Javouhey, apôtre des noirs* (C. Sevrain, s. i.). 85.

» *Rome chrétienne. Son visage, son organisation* (É. de Moreau, s. i.). 357.

» *Le Cardinal Mercier* (G. Dirks, s. i.). 613.

Grandmaison. (de), s. i. *Jésus-Christ. Sa personne, son Message, ses Preuves* (J. Levie, s. i.). 795.

Greef (de), o. s. b. *La Dédicace des Églises* (É. de Moreau, s. i.). 76.

Grégoire le Grand (saint). (Traduction J. Bouttet). *Le Pastoral* (C. Sevrain, s. i.). 83.

Gresham machen. *The Virgin Birth of Christ* (J. Levie, s. i.). 797.

Grillet. *Victor Hugo spirite* (R. Debauche, s. i.). 816.

Grimaud. *Jeunes et vieux ménages* (R. Debauche, s. i.). 878.

Guérin. *Lourdes. Les apparitions de 1858* (R. de le Court, s. i.). 873.

Guibert (de), s. i. *De Christi Ecclesia. Breve schema in auditorum usum* (V. Cremers, s. i.). 171.

Guidice (del). *Le nuove basi del diritto ecclesiastico italiano* (J. Creusen, s. i.). 594.

Guitton, s. i. *Léon Harmel et l'initiative ouvrière* (J.-M. Laureys, s. i.). 80.

» *Pour collaborer. Les Directives de la S. Congrégation du Concile sur la question syndicale* (Ch. du Bois, s. i). 880.

Guitton. *La vie ardente et féconde de Léon Harmel* (P. Goreux, s. i.). 881.

Gwynn. *The struggle for Catholic Emancipation* (É. de Moreau, s. i.). 359.

Halkin. *Le cardinal de la Marck, prince-évêque de Liège 1505-1538* (É. de Moreau, s. i.). 807.

Hanon de Louvet. *En marge du missel romain. Commentaire historico-liturgique du Propre du Temps* (É. de Moreau, s. i.). 75.

Heerinckx, o. f. m. *De theologiae spiritualis studio* (Louis Peeters, s. i.). 250.

Hentrich, s. i. *Gregor von Valencia und der Molinismus* (J. Maréchal, s. i.). 609.

Hertling (von). *Antonius der Einsiedler* (É. de Moreau, s. i.). 802.

Heyman. *Centralisation et Rationalisation des Entreprises Industrielles en Belgique* (J.-J. Lambin, s. i.). 79.

Hickey (Dom). *Dix minutes en chaire. Deuxième série* (P. Capart, s. i.). 815.

Hildebrand (von). *Die Ehe* (É. Lamalle, s. i.). 527.

Hodgson. *Richard Rolle's Version of the Penitential Psalms, with his commentary, based of that of S. Augustin* (L. Denis, s. i.). 83.

Holzmeister, s. i. *Orationes liturgicae meditationibus Exercitiorum S. Ignatii de Loyola accommodatae.* 261.

Hoornaert. *L'âme ardente de saint Jean de la Croix* (J.-M. de Buck, s. i.). 257.

Hurst. *The literary Background of the New Testament* (J. Levie, s. i.). 800.

Jacquin, o. p. *Histoire de l'Église, t. I. L'antiquité chrétienne* (É. de Moreau, s. i.). 353.

Jadin. *Procès d'information pour la nomination des évêques et abbés des Pays-Bas, de Liège et de Franche-Comté* (É. de Moreau, s. i.). 807.

Janin. *Saint Basile* (P. Goreux, s. i.). 254.

Jansen (B.), s. i. *Die Religionsphilosophie Kants, geschichtlich dargestellt und kritisch-systematisch gewürdigt* (J. Maréchal, s. i.). 610.

Janssen, c. ss. r. *Testimonia de sancti Alphonsi Mariae de Ligorio in Ecclesiae catholicae doctrinam atque vitam influxu* (F. Jansen, s. i.). 526.

Janssens, c. i. c. m. *De heilige Eucharistie* (V. Cremers, s. i.). 172.

Joossens. *La Foi Catholique et les Faits observés* (P. Boigelot). 872.

Jean-Joseph de Sainte Thérèse, o. c. d. (Traduction). *Ingénieuses Tendresses de Jésus dans l'Eucharistie et Ingratitudes des Hommes envers Lui.* 262.

Jérôme de la Mère de Dieu, c. d. *La tradition mystique du Carmel* (C. Sevrain, s. i.). 253.

Joannes a Jesu Maria (Ed. P. Anastasius a S. Paulo). *Tractatus de probabilitate utriusque partis in controversia de efficacia gratiae* (J. de Ghellinck, s. i.). 523.

Joergensen. *Le livre d'Outremer* (C. H.). 352.

Jolivet. *La notion de substance. Essai historique et critique sur le développement des doctrines d'Aristote à nos jours* (G. Delannoye, s. i.). 603.

Joüon, s. i. *L'Evangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ* (C. H.). 792.

Jugie. *Theologia dogmatica Christianorum Orientalium ab Ecclesia catholica dissidentium* (J. de Ghellinck, s. i.). 438.

Kanters. *La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus dans les anciens États des Pays-Bas (XII^e-XVII^e siècles)* (É. De Schaepdrijver, s. i.). 263.

» *Exercices spirituels en l'honneur du Sacré-Cœur pour chaque semaine de l'année* (É. De Schaepdrijver, s. i.). 525.

Karrer. *Liturgisches Gebetbuch* (É. de Moreau, s. i.). 75.

Koch. *Adhuc virgo. Mariens Jungfrauschaft und Ehe in der altkirchlichen Ueberlieferung bis zum Ende des 4. Jahrhunderts* (J. de Ghellinck, s. i.). 434.

Koenraadt. *Rechtvaardig Arbeidsloon. Een ethische Studie* (J. Salsmans, s. i.). 78.

Kuenstle. *Ikonographie der Christlichen Kunst* (É. de Moreau, s. i.). 73.

Laba. *Biblijna germenevtika* (*Hermeneutica biblica*) (R. Paté, s. i.). 353.

Lacau, s. i. *L'Indulgence de la Portioncule* (J. De Coster, s. i.). 264.

Lacombe, s. i. *Rao-Sahib Mahadeva Aiyer ou le Brahme converti* (N. Kujur, s. i.). 175.

Lalieu (Mgr). *Dieu existe* (R. Boigelot, s. i.). 604.

Lambert. *O res mirabilis* (É. Bergh, s. i.). 813.

Lamennais (Ed. Pierre Harispe). *Les Evangiles. Traduction et commentaires de Lamennais* (P. Goreux, s. i.). 793.

Launoy, m. t. *Les bienheureux martyrs des Missions Étrangères* (J. Dumont, s. i.). 259.

Lardelec (de). *Les livres sur l'éducation de la pureté* (J. Creusen, s. i.). 877.

Laveille (Mgr). *Mère Saint-Paul (1798-1867), Fondatrice des Sœurs Servantes de Marie* (N. Pickery, s. i.). 258.

Le Bourgeois. *Petit Paul en retraite ou les Exercices spirituels expliqués aux enfants* (M. F.). 261.

Lebrun. *Saint Jean Eudes et la Dévotion au Sacré-Cœur. Réponse au R. P. Auguste Hamon*, s. l. (N. Pickery, s. l.). 526.

Le Carou, o. f. m. *L'Office divin chez les Frères Mineurs au XIII^e siècle. — Son origine. — Sa destinée* (É. de Moreau, s. l.). 76.

Lefèvre. *L'itinéraire philosophique de Maurice Blondel* (R. Claude, s. l.). 538.

Lehen (von). *Weg zum innern Frieden* (J. Defever, s. l.). 251.

Lelièvre. *Histoire de la France catholique* (É. de Moreau, s. l.). 802.

Legrand. *Précis de sociologie* (Ch. du Bois, s. l.). 881.

Lemarié. *La formation de la conscience* (M. Fraikin, s. l.). 879.

Le Picard. *La communauté de la vie conjugale. Obligation des époux. Étude canonique* (J. Creusen, s. l.). 597.

Lepin. *La Révérende Mère Raphaël de Jésus, fondatrice des Carmels d'Oullins, Saint-Chamond et Roanne* (C. Sevrain, s. l.). 615.

» *Le Christ Jésus, son existence historique et sa divinité* (J. Levie, s. l.). 796.

Leturia, s. l. *Del Patrimonio de San Pedro al Tratado de Latran* (É. de Moreau, s. l.). 357.

Lévy-Bruhl. *Les fonctions mentales dans les sociétés inférieures* (Pierre Charles, s. l.). 110.

» *La mentalité primitive* (Pierre Charles, s. l.). 110.

» *L'âme primitive* (Pierre Charles, s. l.). 110.

Linhardt. *Brennender Dornbusch* (J. Salsmans, s. l.). 526.

Lohmeyer. *Grundlagen paulinischer Theologie* (C. H.). 350.

Loncin. *Locations de Biens ruraux appartenant aux Établissements publics* (J. S.). 263.

Lortal. *La certitude sur l'existence de Dieu* (A. Grégoire, s. l.). 603.

Lortz. *Tertullian als Apologet. t. II* (J. de Ghellinck, s. l.). 429.

Loslever. *L'amour libre* (J. Creusen, s. l.). 875.

Lottin (Dom). *La théorie du libre arbitre depuis saint Anselme jusqu'à saint Thomas d'Aquin* (J. de Ghellinck, s. l.). 435.

Louis de la Trinité. *Le docteur mystique* (J.-M. de Buck, s. l.). 526.

Lugan. *L'enseignement social de Jésus* (P. Goreux, s. l.). 881.

Maire. *Le Christ Total. Catéchisme de persévérance en deux années. I. L'Homme-Dieu* (R. de le Court, s. l.). 525.

Maire. *La vie errante d'un montagnard comtois* (J.-L. Dumont, s. l.). 616.

Majerus. *Les associations sans but lucratif et les Établissements d'utilité publique au Grand-Duché de Luxembourg* (J. Creusen, s. i.). 596.

Marchet. *La merveilleuse vie de Bernadette, la voyante de Lourdes* (A. S.). 612.

Marmoiton, s. i. *Dans le Rayonnement de l'Hostie* (M.-F.). 263.

» *« La Petite victime de Jésus » Aline de Divonne* (L.) 815.

Martin. *Memento canonique du mariage* (J. Creusen, s. i.). 250.

Marxuach, s. i. *Compendium theologiae naturalis sive theodiceae* (A. Grégoire, s. i.). 603.

Masson, o. p. *Vie chrétienne et vie spirituelle* (N. Pickery, s. i.). 175.

Mausbach. *Dasein und Wesen Gottes* (F. Jansen, s. i.). 169.

» *Die Ethik des heiligen Augustinus. 2 Bände* (J. de Ghellinck, s. i.). 432.

Merckelbach. *Quaestiones de partibus poenitentiae et dispositionibus poenitentis* (J. Salsmans, s. i.). 597.

Meschler, s. i. *Le livre des Exercices de saint Ignace de Loyola expliqué et présenté sous forme de considérations* (Louis Peeters, s. i.). 252.

Meuffels. *De heilige Lidwina van Schiedam* (É. De Schaepdrijver, s. i.). 256.

Meunier (G.). *Monsieur Bouray, le Vincent de Paul de la Touraine* (A. Wouters, s. i.). 257.

Meunier (D.). *Sous la garde des anges* (P. Goreux, s. i.). 264.

Michiels. *Normae generales. Iuris canonici commentarius libri I Codicis iuris canonici* (J. Creusen, s. i.). 248.

Middelton Hyath. *The Church of Abyssinia* (É. de Moreau, s. i.). 358.

Millet, s. i. *Jésus vivant dans le prêtre* (R. Boigelot, s. i.). 264.

Millot (Chanoine). *Ce que c'est qu'une église* (R. de le Court, s. i.). 78.

Milou. *Louis Larrieu, Prêtre (1905-1928)* (A. Wouters, s. i.). 815.

Miterre. *Saint Bernard de Clairvaux* (C. Sevrain, s. i.). 256.

Moreau (de), s. i. *Saint Anschaire, missionnaire en Scandinavie au IX^e siècle* (M. Viller, s. i.). 805.

Morice. *La Bonne Providence* (P. Capart, s. i.). 264.

Muckerman, s. i., *Katholische Aktion* (P. Goreux, s. i.). 262.

Mugnier. *Le Sacerdoce* (M. Fraikin, s. i.). 176.

Neeser. *Du Protestantisme au Catholicisme, du Catholicisme au Protestantisme* (Maur. Claeys-Boûûaert, s. i.). 172.

NEWMAN (Cardinal). *Briefe und Tagebücher* (F. Taymans, s. i.). 613.

NEYRON, s. i. *Histoire de la Charité. Le Christianisme en action* (É. de Moreau, s. i.). 814.

NILS BESKOW. *Voor Gods Aanschijn* (J. Salsmans, s. i.). 82.

NOLDIN, s. i. *Summa theologiae moralis iuxta codicem iuris canonici. II. De praeceptis Dei et Ecclesiae* (J. Creusen, s. i.). 592.

OJETTI, s. i. *Commentarium in Codicem Iuris Canonici. Liber Secundus. De Personis-Canones 108-144* (J. CREUSEN, s. i.). 595.

PARRA, s. i. *Sur la Montagne (2e série). L'Evangile du Sacré Cœur* (L.). 813.

PARSONS, s. i. *The Pope and Italy* (É. de Moreau, s. i.). 358.

PAUL, o. s. f. c. *The British Church from the days of Cardinal Allen* (J. de Ghellinck, s. i.). 359.

PAYEN, s. c. *De Matrimonio in missionibus ac potissimum in Sinis. Volumen I : Ante matrimonii celebrationem (Can. 1012-1081). Volumen II : Per et post celebrationem (Can. 1081-1144).* (J. Creusen, s. i.). 249.

PERQUIN, s. i. *Gebeden voor Jongens* (C. Dumortier, s. i.). 527.

PETITOT. *Mademoiselle de la Rochetière, en religion Mère Marie de Jésus* (P. Capart, s. i.). 259.

PIERAMI. *Vie du Serviteur de Dieu Pie X* (J. Creusen, s. i.). 612.

PILET. *Le Secret marial de la sainteté selon le B. L. M. Grignon de Montfort* (C. Sevrain, s. i.). 253.

PINARD DE LA BOULLAYE, s. i. *Jésus et l'Histoire. Jésus Messie* (L. V. R.). 869.

PINET. *La vie ardente de Gerson* (É. de Moreau, s. i.) 256.

PIOU. *Le Ralliement. Son Histoire* (R. de le Court, s. i.). 80.

PLUS, s. i. *La Réparation. Histoire, doctrine, pratique* (N. Pickery, s. i.). 251.

» *Qu'est-ce que la vie religieuse?* (P. Capart, s. i.). 251.

» *Une âme de lumière et d'énergie* (N. Pickery, s. i.). 615.

POPE. *The Catholic Church and the Bible* (J. Levie, s. i.). 352.

POSSOZ, s. i. *Vie du Père Robert Southwell.* s. i. (J.-M. de Buck, s. i.). 257.

POURRAT. *La Spiritualité Chrétienne* (L. Peeters, s. i.). 81.

PRÉCLIN. *L'Union des Églises gallicane et anglicane. Une tentative au temps de Louis XV* (É. de Moreau, s. i.). 808.

PREMOLI. *Histoire de l'Eglise contemporaine (1900-1925)* (É. de Moreau, s. i.). 809.

Prideaux. *Man and his Religion. An essay in the comparative Study of religions ancient and modern* (G. Dirks, s. i.). 872.

Prunel (Mgr). *Saint Germain d'Auxerre (378-448)* (E. T., s. i.) 254.

Radhakrishnan. *L'Hindouisme et la vie* (N. Kujur, s. i.). 611.

Remacle de Verviers. *Vade-Mecum des Tertiaires franciscaines* (C. Sevrain, s. i.). 262.

Rensonnet. *Vie de saint Bernard* (É. de Moreau, s. i.). 256.

Reverdy. *Les Fausses Maximes de la jeunesse* (R. de le Court, s. i.). 528.

Rivière. *Le Modernisme dans l'Église. Étude d'histoire religieuse contemporaine* (J. de Ghellinck, s. i.). 523.

Roberti. *De Processibus* (J. Creusen, s. i.). 598.

Rosa, s. i. *S. Anselme de Cantorbery. La vie et l'âme du saint* (C. Sevrain, s. i.). 255.

Roothaan, s. i. *Exercitia Spiritualia Sancti Patris Ignatii de Loyola. Textus Hispanus et versio litteralis* (C. Sevrain, s. i.). 260.

Rouet de Journel, s. i. *Madame Swetchine* (P. Goreux, s. i.). 258.

Roupain, s. i. *La Révérende Mere Marguerite de Saint-Preux (1851-1928)* (R. de le Court, s. i.). 88.

Rubatscher. *Mary Ward* (É. Lamalle, s. i.). 815.

Rutché et Forget. *Précis d'histoire du Canada* (É. de Moreau, s. i.). 802.

S. *Le Credo des tout-petits* 816.

Sabaté. *Index Critico-Litterarius. Revista Trimestral de Documentación* (J. de Ghellinck, s. i.). 816.

Saegmueller. *Lehrbuch des katholischen Kirchenrechts* (J. Creusen, s. i.). 592.

Salmon. *De Matrimonii Sacramento Tractatus Pastoralis* (J. Salsmans, s. i.). 874.

Scheler (Trad. Lefebvre). *Nature et Formes de la Sympathie* (Ed. Brisbois, s. i.). 606.

Schepelern. *Der Montanismus und die phrygischen Kulte* (J. de Ghellinck, s. i.). 428.

Schloessinger. *Meditationes de Sanctis Ordinibus pro exercitiis spiritualibus iuxta pontificale romanum* (C. Sevrain, s. i.). 75.

Schnitzer. *Der Tod Alexanders VI. Eine quellenkritische Untersuchung* (É. de Moreau, s. i.). 805.

Schubert (von). *Grundzüge der Kirchengeschichte* (É. de Moreau, s. i.). 354.

Schuster, s. i. *Der Unbedingte Wert des Sittlichen* (Ed. Brisbois, s. i.). 605.

Scremin. *L'educazione della castita* (J. Creusen, s. i.). 875.

Sée. *Science et philosophie de l'histoire* (É. de Moreau, s. i.). 801.

Seeberg. *Reinhold-Seeberg-Festschrift. I. Zur Theorie des Christentums. II. Zur Praxis des Christentums* (J. de Ghellinck, s. i.). 426.

Segarra, s. i. *De identitate corporis mortalis et corporis resurgentis* (J. de Ghellinck, s. i.). 522.

Séjourné (Dom). *Saint Isidore de Séville. Son Rôle dans l'histoire du Droit canonique* (J. de Ghellinck, s. i.). 435.

Servranckx. *Un critique catholique : Paul Halflants.* 816.

Sinibaldi (Mgr). *Il Regno del SS. Cuore di Gesù* (A. Hoorcman, s. i.). 82.

Slipyj. *Greko-katolicka bogoslovska Akademijai ïï statuti (Graeco-cath. Academia theol. eiusque status et constitutiones)* (R. Paté, s. i.). 528.

Spiletack. *Biskup J. J. Strossmayer u vatikanskom Sabaru.* (R. Paté, s. i.). 439.

Soiron. *Das heilige Buch. Anleitung zur Lesung der heiligen Schrift des Neuen Testaments* (J. Levie, s. i.). 792.

« *Das Evangelium und die heiligen Stätten in Palästina* (J. Levie, s. i.). 799.

Steiert. *Exsultate. Festpredigten* (J. Salsmans, s. i.). 527.

Stein. *Encomium of S. Gregory Bishop of Nyssa on his Brother S. Basil* (J. de Ghellinck, s. i.). 431.

Thasci Caecili Cypriani. *De Lapsis* (Recensuit J. Martin). (J. de Ghellinck, s. i.). 430.

Théodore de Saint-Joseph. *L'oraison d'après l'École carmélitaine* (Louis Peeters, s. i.). 252.

Théry. *Le Père A.-F. Vuillermet*, o. p. (E. E.). 85.

Thibaut (Dom). *Un maître de la vie spirituelle, Dom Colomba Marmion, abbé de Maredsous (1858-1923)* (François Jansen, s. i.). 613.

Tissier (Mgr). *La doctrine de nos fêtes* (C. Sevrain, s. i.). 84.

Tonquédec (de). *La critique de la connaissance* (Ed. Brisbois, s. i.). 600.

Trochu. *Un martyr français au XIXe siècle. Le Bienheureux Théophane Vénard* (C. Sevrain, s. i.). 612.

Turner. *The Vow of Poverty* (J. Creusen, s. i.). 595.

Vallet. *Lourdes. Comment interpréter ses guérisons* (P. Henrard, s. i.). 873.

Van Agt. *Aux fiancés. Conseils pratiques pour le mariage* (J. Salsmans, s. i.). 877.

Van Biervliet. *La Psychologie d'aujourd'hui* (J. Maréchal, s. i.). 605.

Van den Berg. *Introductio in theologiam naturalem* (V. Cremers, s. i.). 260.

Van den Bosch, (V.). *Le Cœur apostolique de Jésus* (Chanoine Jos. Van der Meersch). 775.

Van den Bosch, (G.). *Chemin de Croix Apostolique* (É. Bergh, s. i.), 813.

Vandevelde et Defoort. *Terug naar de godsdienstige actieve Opvoedingsschool*, J. Salmans (s. i.). 879.

Van Rhyn. *Treasures of the Dust. The New Testament in the Light of Recent Excavations* (J. Levie, s. i.). 800.

Van Sull, s. i. *Léonard Lessius (1554-1623)* (G. Dirks, s. i.). 522.

Veillet. *Vie de sainte Reine d'Alésia* (R. de le Court, s. i.). 254.

Velghe. *L'institution d'un Conseil d'État en Belgique* (J.-J. Lambin, s. i.). 883.

Viollet. *La bonne entente conjugale* (M. Fraikin, s. i). 877.

Vogels. *Codicum novi Testamenti specimina* (J. Levie, s. i.). 346.

Volrath. *Das Augsburger Bekenntnis und seine Bedeutung für die Gegenwart* (É. de Moreau, s. i.). 806.

Vosté. *Studia Ioannea* (C. H.). 794.

Vromant. *Ius Missionariorum. Facultates Apostolicae quas S. C. de Prop. Fide delegare solet Ordinariis missionum* (J. Salsmans, s. i.). 595.

Vulhopp. *Une Politique des Familles Nombreuses en Belgique* (J.-M. Laureys, s. i.). 79.

Weiss et Schuetz, *Synoptische Tafeln zu den drei älteren Evangelien* (J. Bonsirven, s. i.). 798.

Wust. *Die Dialektik des Geistes* (H. Thielemans, s. i.). 600.

Zahn. *1. Grundriss der Geschichte des Lebens Jesu. 2. Grundriss der Einleitung in das Neue Testament. 3. Grundriss der Neutestamentlichen Theologie. 4. Grundriss der Geschichte des apostolischen Zeitalters* (J. Levie, s. i.). 346.

Zeininger. *Magische Geisteshaltung im Kindesalter und ihre Bedeutung für die religiöse Entwicklung* (J. Creusen, s. i.). 879.

Table alphabétique générale

Absolution. — Quand la donner, quand la différer? 26.

Abstraction. — Existe-t-elle dans la philosophie de saint Augustin? 817.

Action catholique. — Lettre de S. S. Pie XI au Cardinal Segura y Saenz, archevêque de Tolède. 158.

Action humaine. — La dialectique de l'action humaine d'après M. Blondel. 538.

Action sociale des Prêtres de Belgique (1830-1930). 648.

Acatholiques. — Exemption de la forme solennelle du mariage. 65.

Aliénation des biens ecclésiastiques. 68.

Amérique latine. — Renouvellement de ses privilèges en 1929. 47.

Année jubilaire pontificale. — Encyclique de S. S. Pie XI. 161, 231.

Apologétique et théologie. 361.

Aspersion avant la grand'messe. 44.

Augustin (Saint). — Le mot « personne » dans ses écrits trinitaires. 5. — La vision de Dieu au sommet de la contemplation, d'après saint Augustin. 89, 191. — Saint Augustin et la Rhétorique. 282. — Deux traits de sa doctrine spirituelle. 391. — Les Rétractations de saint Augustin, examen de conscience de l'écrivain. 481. — Encyclique de S. S. Pie XI sur saint Augustin. 529. — Édition de saint Augustin par les Mauristes. 746. — La philosophie de saint Augustin ignore-t-elle l'abstraction? 817.

Aumônes. — Prêtres orientaux qui sollicitent des aumônes ou des honoraires de messes en pays de rite latin. 417.

Avocats. — Choix des avocats au tribunal de la Rote romaine. 345.

Béatifications en 1927, 1928, 1929. 411.

Belgique. — Prêtres de Belgique : leur activité, leurs œuvres de 1830-1930 Numéro spécial. 617-744.

Bénédiction papale donnée par l'évêque le jour de Pâques. 519.

Bénédiction par le diacre distribuant la communion. 791.

Biens ecclésiastiques. — Aliénation. 68.

Blondel. — La dialectique de l'action humaine d'après M. Blondel. 538.

Canada. — Église gréco-ruthène au Canada. 786.

Casterman (*Établissements*) 150e anniversaire. 745.

Catéchisme. — Catéchisme préparatoire à la Profession de foi (Communion solennelle). 147. — Études orientales et pédagogie du catéchisme dans les séminaires. 420. — Indulgences attachées au cours de religion. 784.

Causes matrimoniales au tribunal de la Rote en 1929. 517.

Centenaire de l'indépendance belge. — Numéro spécial : « Prêtres de Belgique (1830-1930) ». 617-744.

Chapelle et Église. — Droits des chapelles de couvents en regard de l'église paroissiale. 223.

Chine. — Rites chinois. 784.

Chrétiens d'Orient. — Pour les comprendre. 466.

Codification du droit de l'Église orientale. 160.

Cœur apostolique de Jésus. — Sens de cette dévotion. 775.

Commission pontificale pour la Russie devient une Commission indépendante de la Congrégation pour l'Église orientale. 506.

Communion. — Première communion des enfants 17. — Distribution de la S. Communion. 48. — Communion dite solennelle ou profession de foi. 143.

Compétence de la S. Pénitencerie. 787.

Conférence de Lambeth et la morale du mariage. 831.

Consécration d'église. — Jeûne préparatoire. 66.

Contemplation. — La vision de Dieu au sommet de la contemplation d'après saint Augustin. 89, 191.

Contrition « souveraine » (super omnia) de ses péchés. 30.

Convention entre le Saint-Siège et la Prusse. 127.

Dechamps (Cardinal). 691.

Dernières volontés des défunts en faveur des causes pies. 520.

Dévotion au Cœur apostolique de Jésus. 775.

Diacre distribuant la sainte communion. 791.

Divorce. Cf. conférence de Lambeth et la morale du mariage. 831.

Doctrine spirituelle de saint Augustin. 391.

Droit de l'Église orientale. — Sa codification. 160.

Écoles apostoliques. — Funérailles des élèves. 67.

Éducation. — Encyclique sur l'éducation chrétienne de la jeunesse. 231, 298. — L'Église et les œuvres d'éducation populaire. 585.

Église. — L'Eglise et les œuvres d'éducation populaire. 585.

Église. — Le jeune imposé à l'occasion de la consécration d'une église. 66. — Église paroissiale et chapelle de couvent. 223.

Églises orientales unies. — Codification du droit de l'Église orientale. 160. — L'Église gréco-ruthène au Canada. 786.

Encensements prescrits dans les expositions, les bénédictions, les processions du Saint-Sacrement. 501.

Enseignement de la religion dans les postulats et noviciats. 417.

Espagne. — Action catholique en Espagne : lettre de S. S. Pie XI à ce sujet. 158.

États-Unis. — Fidèles gréco-ruthènes aux Etats-Unis. 787.

Études orientales dans les séminaires. 420.

Eucharistie (sainte). — Instruction de la S. Congrégation des Sacrements sur la distribution et conservation de la Sainte Eucharistie. 48.

Exercices spirituels. — Encyclique *Mens nostra* sur les Exercices Spirituels. 177, 231. — Exercices spirituels (retraites) avant la Commmnion solennelle. 147.

Funérailles des postulants et des élèves d'écoles apostoliques. 617.

Gezelle (*Guido*). 726.

Gréco-Catholiques en Russie subcarpathique. 566.

Gréco-ruthènes. — L'Église gréco-ruthène au Canada. 786. — Fidèles gréco-ruthènes aux États-Unis. 787.

Ignotus. — Mise à l'Index de son livre « Stato Fascita, Chiesa e Scuole ». 340.

Index. — Mise à l'Index de « Politik aus dem Glauben » par Ernest Michel. 168. — Mise à l'index de « Date a Cesare » par M. Missiroli et de « Stato Fascita, Chiesa e Scuole » par Ignotus. 340.

Indulgence de la Portioncule. 515. — Indulgences attachées au cours de religion. 784. — Formule nécessaire pour gagner les indulgences. 789. — Indulgences et prières aux intentions du Souverain Pontife. 789.

Italie. — Organisation des cours de religion dans les établissements d'enseignement moyen en Italie. 788.

Jeudi-Saint. — Reposoir du Jeudi-Saint. 63.

Jeûne imposé à l'occasion de la consécration d'une église. 66.

J. O. C. 590.

Jubilé de S. S. Pie XI. — Encyclique « Quinquagesimo ante anno » de S. S. Pie XI sur l'année jubilaire. 161, 231. — Prorogation des faveurs spirituelles du jubilé. 345.

Lambeth, — La conférence de Lambeth et la morale du mariage. 831.

Légitimés (enfants). — Leurs droits. 771.

Littérature. — Prêtres de Belgique (1830-1930). Dans les travaux littéraires. Langue française. 719. — Langue flamande. 720.

Mariage. — Exemption de la forme solennelle pour les acatholiques. 65. — Les causes matrimoniales au tribunal de la Rote en 1929. 517. — Mariage des enfants d'apostats. 520. — Droit de dénoncer l'invalidité du mariage. 521. — La conférence de Lambeth et la morale du mariage. 831.

Mauristes. — L'Édition de saint Augustin par les Mauristes. 746.

Melchites. — Décret sur le Séminaire pour les Melchites à Jérusalem. 168.

Mercier (Cardinal). 702.

Messe. — Instruction de la S. Cong. des Sacrements sur la célébration du S. Sacrifice. 48. — Prêtres orientaux qui sollicitent des honoraires de messes en pays de rite latin. 417. — Prières après la messe. 784.

Michel (*Ernest*). — Mise à l'index de son livre « Politik aus dem Glauben », 168.

Ministère pastoral. — Prêtres de Belgique dans le ministère pastoral (1830-1930). 621.

Missions. — Coordination des œuvres missionnaires pontificales. 166. — Relations entre le supérieur hiérarchique et les supérieurs religieux en territoires de mission. 506. — Prêtres de Belgique (1830-1930). Dans la conquête missionnaire. 671.

Missiroli (Mario). — Mise à l'index de son livre « Date a Cesare ». 340.

Morale du mariage et la conférence de Lambeth. 831.

Modes indécentes. — Instruction de la S. Congrégation du Concile. 341.

Noviciats. — Enseignement de la religion dans les noviciats. 417. — Interruption du noviciat. 790.

Occasion prochaine de péché. — Obligation de l'éviter. 34.

Œuvres d'éducation populaire et l'Église. 585. — Motu proprio sur la coordination des œuvres missionnaires pontificales. 166. — Motu proprio sur l'organisation de l'Œuvre pontificale de Saint Pierre Apôtre. 167.

Onanisme. Cf. Conférence de Lambeth et la morale du mariage. 831.

Option prohibée par le canon 396, § 2. 518.

Orient. — Codification du droit de l'Église orientale. 160. — Prêtres orientaux émigrant en Amérique ou en Australie et destinés au saint Ministère. 414. — Prêtres orientaux voyageant en Amérique ou en Australie. 416. — Prêtres orientaux qui sollicitent des aumônes ou des honoraires de messes en pays de rite latin. 417. — Étude des questions orientales dans les séminaires. 420. — Pour compreudre les chrétiens d'Orient. 466. — Les Gréco-Catholiques en Russie subcarpathique. 566.

Paroisse. — Église paroissiale et chapelle de couvent. 223.

Patène prescrite pour la distribution de la sainte communion. 62.

Pédagogie du catéchisme dans les séminaires. 420.

Pénitence (Sacrement de). Réconciliation ecclésiastique vers l'an 200. 379.

Pénitence en confession. — Pour votre salutaire pénitence. 215 — La pénitence salutaire. 860.

S. Pénitencerie. — Sa compétence. 787.

Personne. Emploi de ce mot dans les écrits trinitaires de saint Augustin. 5.

Philosophie du Primitif. 110. — La philosophie de saint Augustin ignore-t-elle l'abstraction ? 817.

Portioncule. — Indulgence. 515.

Postulants. — Leurs funérailles. 67.

Postulat. — Enseignement de la religion dans les postulats. 417.

Première communion des enfants. 17. 143.

Préséance des offices liturgiques : leur ordre. 41.

Prêtres de Belgique (1830-1930). Avant-Propos. 617. — Dans le ministère pastoral. 621. — Dans l'activité sociale. 648. — Dans la conquête missionnaire. 671. — Dans l'enseignement théologique et philosophique. 683. — Dans les travaux littéraires. Langue française. 710. — Langue flamande. 720. — Prêtres orientaux émigrant en Amérique ou en Australie et destinés au saint Ministère. 414. — Prêtres orientaux voyageant en Amérique ou en Australie. 416. — Prêtres orientaux qui sollicitent des aumônes ou des honoraires de messes en pays de rite latin. 417.

Prières après la messe. 784. — Prières pour le roi après la grand'-messe. 46. — A propos de « Prière pure » (Sur l'essence de la prière). 265.

Primitifs. — La philosophie du Primitif. 110.

Privilèges accordés à l'Amérique latine renouvelés en 1929. 47,

Procession du Vendredi-Saint. 788.

Profession de foi des enfants. Voir « Communion ».

Provicaire Apostolique. — Ses pouvoirs pendant la vacance du siège. 65.

Prusse. — Convention entre le Saint-Siège et la Prusse. 127.

Réconciliation ecclésiastique vers l'an 200. 379.

Relations entre le supérieur hiérarchique et les supérieurs religieux en territoires de mission. 506.

Religion. — Enseignement de la religion dans les postulats et noviciats. 417. — Indulgences attachées au cours de religion. 784. — Les Cours de religion dans les établissements d'enseignement moyen en Italie. 788.

Reposoir du Jeudi-Saint. Instruction de la S. Cong. des Sacrements sur la S. Eucharistie. 63.

Rétractations de saint Augustin. 481.

Retraites. — Encyclique sur les Exercices Spirituels. 177. 231. — Retraite avant la Communion solennelle. 151.

Rhétorique. — Saint Augustin et la Rhétorique. 282.

Rites chinois. Décret de la S. Cong. du S. Office. 784.

Russes. — Ligne de conduite tracée par la Commission Pontificale pour l'admission dans l'Église de Russes convertis. 69. — Commission pour la Russie devient une commission indépendante. 506. — Les Grèco-Catholiques en Russie subcarpathique. 566.

Sainte Anne de Jérusalem. Décret sur ce séminaire 168.

« *Saint Pierre Apôtre* » (Œuvre pontificale de). — Son organisation. 167.

Saint-Siège. — Convention entre le Saint-Siège et la Prusse. 127.

Séminaire. — Décret sur le Séminaire de Sainte Anne de Jérusalem pour les Melchites. 168. — Études orientales et pédagogie du cathéchisme dans les séminaires. 420.

Sociale (Action) des prêtres belges de 1830 à 1930. 648.

Spiritualité de saint Augustin. 391. — La vie spirituelle est-elle en progrès? 441.

Théologie et apologétique. — Prêtres de Belgique (1830-1930). Dans l'enseignement théologique et philosophique. 683.

Tonsure. Droit de conférer la tonsure. 517.

Trinité (Sainte). Le mot « personne » dans les écrits trinitaires de saint Augustin. 5.

Vacance du siège. — Pouvoirs du Provicaire apostolique pendant la vacance du siège. 65.

Vendredi-Saint. — Procession. 783.

Vie spirituelle est-elle en progrès. 441.

Vision de Dieu au sommet de la contemplation d'après saint Augustin. 89, 191.

LES GÉRANTS : ÉTABLISSEMENTS CASTERMAN, S. A.

ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ : LOUIS CASTERMAN, TOURNAI.

Imprimé en Belgique. — *Printed in Belgium.*